
Le volontariat en Belgique

Chiffres-clés

Le volontariat en Belgique

Chiffres-clés

Auteurs :

Michel Marée, Centre d'Economie Sociale, HEC - Université de Liège

Lesley Hustinx, Département de sociologie, Université de Gand

Virginie Xhaufclair, Centre d'Economie Sociale, HEC - Université de Liège

Lieselot De Keyser, Département de sociologie, Université de Gand

Loes Verhaeghe, Département de sociologie, Université de Gand

Contrôle et mise en forme préalables des données au SPF Economie :

Sébastien Pereau, ConcertES

Supervision de la méthodologie de traitement des données :

Ronan Van Rossem, Département de sociologie, Université de Gand

COLOPHON

Le volontariat en Belgique **Chiffres-clés**

Deze publicatie bestaat ook in het Nederlands onder de titel
Het vrijwilligerswerk in België
Kerncijfers

Une édition de la Fondation Roi Baudouin
Rue Brederode 21
1000 Bruxelles

AUTEUR(S)

Michel Marée, Centre d'Economie Sociale, HEC - Université de Liège
Lesley Hustinx, Département de sociologie, Université de Gand
Virginie Xhauflair, Centre d'Economie Sociale, HEC - Université de Liège
Lieslot De Keyser, Département de sociologie, Université de Gand
Loes Verhaeghe, Département de sociologie, Université de Gand

TRADUCTION

Michel Teller

COORDINATION POUR LA FONDATION ROI BAUDOIN

Gerrit Rauws - Directeur
Benoit Fontaine - Conseiller
Delphine Saudoyer - Assistante
Hannelore Piens - Stagiaire

CONCEPTION GRAPHIQUE

PuPiL

MISE EN PAGE

TiltFactory

(EN CAS DE PRINT ON DEMAND)

Manufast-ABP asbl, une entreprise de travail adapté
Cette publication peut être téléchargée gratuitement
sur notre site www.kbs-frb.be
Une version imprimée de cette publication électronique peut être
commandée (gratuitement) sur notre site www.kbs-frb.be

DÉPÔT LÉGAL

D/2848/2015/21

NUMÉRO DE COMMANDE

3367

Octobre 2015
Avec le soutien de la Loterie Nationale

TABLE
DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	7
RÉSUMÉ.....	9
EXECUTIVE SUMMARY	11
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	13
CHAPITRE 1. L'AMPLEUR DU TRAVAIL VOLONTAIRE EN BELGIQUE.....	21
1.1. Aperçu général du bénévolat en Belgique	23
1.2. Les types d'activités réalisées par les volontaires	28
1.3. Les secteurs d'activités des volontaires.....	32
1.4. Quelques comparaisons internationales.....	38
L'ampleur du travail volontaire en Belgique : synthèse du chapitre.....	41
CHAPITRE 2. LE PROFIL DES VOLONTAIRES EN BELGIQUE.....	43
2.1. Aperçu général du profil des volontaires en Belgique	46
2.2. Types d'activités bénévoles et profil du volontaire	56
2.3. Secteurs d'activités bénévoles et profil du volontaire.....	58
2.4. Nombre d'heures de bénévolat selon le profil du volontaire	60
Le profil des volontaires en Belgique : résumé du chapitre	63
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	67
ANNEXE 1 : MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE.....	69
ANNEXE 2 : LES ACTIVITÉS DES BÉNÉVOLES SELON LA CODIFICATION CITP	75
ANNEXE 3 : TABLEAUX STATISTIQUES DÉTAILLÉS.....	77
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	89

AVANT-PROPOS

La Fondation Roi Baudouin a créé fin 2012 un Observatoire permanent des associations et fondations dans le but de donner davantage de visibilité au monde associatif belge et de récolter des données précises dans ce domaine.

Le volontariat occupe une place importante dans notre société, tant d'un point de vue social qu'économique. Mais jusqu'ici, l'ampleur de ce phénomène en Belgique n'avait pas pu être quantifiée avec précision. Les données existantes étaient soit obsolètes, soit incomplètes. Il y avait donc un grand besoin de prendre la mesure du volontariat.

C'est la raison pour laquelle la Fondation Roi Baudouin a demandé au Service fédéral Économie d'inclure un module sur le bénévolat en Belgique dans l'enquête annuelle sur les forces de travail. 10.000 citoyens ont été interrogés dans le cadre de cette enquête, qui a été menée d'octobre 2014 à janvier 2015. Des chercheurs de l'Université de Liège et de Gand ont été chargés d'analyser les résultats du volet portant sur le bénévolat. Cela a débouché sur un rapport détaillé, qui a étudié l'ampleur du volontariat et le profil des volontaires en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles. Il s'agit de la première analyse à grande échelle du volontariat dans notre pays.

La Fondation remercie tout particulièrement le Service fédéral Économie, sans qui cette étude n'aurait pas été possible et qui a rassemblé les données avec beaucoup de professionnalisme. Elle tient également à remercier les auteurs du rapport - Virginie Xhaufclair et Michel Marée (Université de Liège) et Lesley Hustinx (Universiteit Gent) - pour la qualité et la précision de leur travail. Ses remerciements s'adressent aussi à Sébastien Perea de ConcertES pour le toilettage de la banque de données, au Conseil supérieur des Volontaires, à la Plate-forme Francophone du Volontariat et au Vlaams Steunpunt Vrijwilligerswerk pour leur soutien et leur feedback. Merci enfin aux membres du comité d'accompagnement de l'Observatoire pour leurs remarques pertinentes.

L'objectif de la Fondation Roi Baudouin est de reproduire cette enquête tous les deux ou trois ans afin de pouvoir comparer des résultats et identifier des tendances intéressantes.

Nous vous souhaitons une agréable lecture !

La Fondation Roi Baudouin

RÉSUMÉ

De plus en plus d'études montrent le rôle important que le bénévolat joue dans nos sociétés. D'un point de vue économique, il est ainsi vu comme une force de travail, c'est-à-dire comme une véritable activité productive permettant de rendre des services utiles à la collectivité, en particulier quand il vient appuyer les missions du secteur associatif dans des domaines aussi divers que l'action sociale, la santé, l'éducation, la culture... Aussi l'Organisation Internationale du Travail (OIT) s'est-elle intéressée à la question de la mesure quantitative du bénévolat en publiant en 2011, grâce à la collaboration de l'université Johns Hopkins (Baltimore, Etats-Unis), un *Manuel sur la mesure du travail bénévole*.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent rapport, qui propose une analyse synthétique des données sur le volontariat obtenues pour la première fois en Belgique dans le cadre de la démarche initiée par l'OIT. Sous l'impulsion de la Fondation Roi Baudouin, la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Economie a en effet décidé d'insérer dans l'enquête annuelle sur les forces de travail (EFT) de l'année 2014 une série de questions complémentaires sur les activités bénévoles des personnes interrogées.

Le volet «bénévolat» de cette enquête permet de combler les lacunes des recherches antérieures sur le travail bénévole : d'une part, il concerne un panel représentatif d'environ 10 000 personnes, autorisant de ce fait une extrapolation fiable à l'ensemble de la population belge; d'autre part, il fournit des données obtenues sur la base d'un questionnaire rigoureux fondé sur la définition et la méthodologie de l'OIT. Sont donc maintenant disponibles pour l'ensemble de la Belgique des données statistiques représentatives sur les prestations de travail non rémunérées. L'exploitation de ces données fait ici l'objet de deux chapitres.

Le premier chapitre, «L'ampleur du travail volontaire en Belgique», propose une analyse descriptive des données issues directement du module «bénévolat» de l'enquête. Il fournit une photographie du bénévolat en Belgique en termes de nombre de personnes concernées, de nombre de prestations, de volume de travail presté,... On peut ainsi estimer à près 1 166 000 personnes, soit 12,5% de la population âgée de 15 ans et plus, le nombre total de volontaires au sens de la loi belge, c'est-à-dire prestant des services par le biais d'organisations. Les types d'activités réalisées («profession»), les types d'organisations concernées et les secteurs d'activités où elles opèrent sont pris en compte dans la présentation des résultats. Enfin, une comparaison du nombre de bénévoles effectuée au plan international permet de se faire une idée de l'importance du bénévolat en Belgique comparativement à d'autres pays.

Le second chapitre, «Le profil socio-économique des volontaires en Belgique», décrit les personnes effectuant du travail bénévole en Belgique sur base d'une série de critères tels que le genre, l'âge, le niveau de diplôme ou encore la situation socio-professionnelle. Dans un second temps, ces variables de profil sont croisées avec les données du module «bénévolat» portant sur le type d'activités réalisées (par

exemple, quelles sont les activités bénévoles le plus souvent menées par les femmes?), sur le secteur dans lequel se déroule l'activité (par exemple, le niveau de formation influence-t-il le domaine d'activités choisi par le bénévole ?) et enfin sur le volume de travail presté (par exemple, le nombre moyen d'heures prestées sur l'année par les volontaires varie-t-il avec l'âge?).

Ce rapport ne prétend pas avoir cerné le bénévolat dans toutes ses dimensions. Il doit plutôt être considéré comme un premier jalon vers une connaissance plus complète et exhaustive des activités bénévoles en Belgique. Aussi se conclut-il par la formulation d'une série de recommandations utiles en vue d'atteindre cet objectif.

EXECUTIVE SUMMARY

An increasing number of studies are demonstrating the key role played by voluntary workers in our societies. From an economic point of view, they are thus now being regarded as fully-fledged members of the workforce, indicating that they perform an actual productive activity providing useful services to the public, especially when their work supports that of the non-profit sector in areas as diverse as social action, health, education, culture, and so forth. Against this backdrop, the International Labour Organisation (ILO) became interested in the quantitative assessment of voluntary work, publishing in 2011 the *Manual on the Measurement of Volunteer Work* with the assistance of the Johns Hopkins University (Baltimore, USA).

It is in this context that this report should be seen, providing a brief analysis of the data on voluntary work which have been gathered in Belgium for the first time as part of the process started by the ILO. At the initiative of the King Baudouin Foundation, the Directorate-general Statistics and Economic Information of FPS Economy actually decided to include a series of complementary questions on respondents' voluntary activities in its annual labour force survey (LFS) in 2014.

The 'voluntary work' section of this survey can fill in the gaps from previous research on this subject as it both involves a representative sample of some 10,000 people, making it a reliable extrapolation of the Belgian population, and provides data obtained on the basis of a comprehensive questionnaire using the notions and methodology applied by the ILO. Representative statistical data on unpaid work is now available for the whole of Belgium. These data are analysed in two chapters of this report.

The first chapter, "The scale of volunteering in Belgium", provides a descriptive analysis of data taken directly from the 'voluntary work' section of the survey, presenting a picture of volunteering in Belgium in terms of the number of people involved, the number of services performed, the volume of work undertaken, and so forth. The total number of volunteers as considered by Belgian law, meaning those providing services through organisations, is estimated to be almost 1,166,000 people, or 12.5% of the population aged 15 and over. The types of activities carried out ('professions'), the types of organisations involved and the industries in which they work are taken into account when presenting the results. Finally, an international comparison of volunteer numbers gives an idea of the scale of volunteering in Belgium compared with other countries.

The second chapter, "The socio-economic profile of volunteers in Belgium", describes people engaged in voluntary work in Belgium based on a set of criteria such as gender, age, level of education, and their social and professional status. Next, these profile variables are brought together with the data from the 'voluntary work' section, focusing on the type of activities carried out (for example, which voluntary activities are most commonly undertaken by women?), the industry in which the activity takes place (for example, did the volunteer's level of education and/or

training influence their choice of work domain?) and finally, the volume of work undertaken (for example, does the average number of hours worked over the year vary with age?).

This report does not claim to cover every aspect of volunteering. Rather, it should be regarded as a first step towards a more complete and exhaustive inventory of voluntary work in Belgium, and therefore it concludes with a series of useful recommendations aimed at achieving this goal.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. Pourquoi étudier le travail bénévole¹ et pourquoi le mesurer?

La Belgique a adopté en 2005 la «Loi relative aux droits des volontaires» qui définit la notion de volontariat et donne un cadre juridique aux activités bénévoles². On se souvient par ailleurs que l'année 2011 a été désignée «Année européenne du volontariat» par l'Union européenne, et que cette même année, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution en faveur du bénévolat à l'occasion du dixième anniversaire de «l'Année Internationale des volontaires»³. Ces initiatives témoignent de l'importance grandissante que le bénévolat prend depuis plusieurs années auprès des décideurs politiques. Cet intérêt est bien entendu lié au rôle que le travail non rémunéré joue dans les sociétés à travers le monde, rôle dont des études de plus en plus nombreuses mettent en avant le caractère multiforme. On parle ainsi volontiers du «rôle d'identification» assumé par le bénévolat, qui consiste à déceler des besoins non satisfaits dans la société et à tenter d'y répondre; du «rôle additionnel» du bénévolat par rapport au travail rémunéré, car échappant aux contraintes de rentabilité et permettant ainsi une réponse plus souple et «humaine» à certains besoins; du «rôle de développement personnel», qui permet aux bénévoles d'acquérir ou d'améliorer des compétences, un savoir-faire, des attitudes sociales; du «rôle démocratique», lié au fait que toute personne peut en principe participer activement à la vie sociale et prendre des initiatives hors d'un contexte trop contraignant⁴.

Le bénévolat est, de par ces différents rôles, source de nombreuses «plus-values» pour la collectivité que l'on peut appréhender sous les angles sociologique et économique. Sur le plan *sociologique*, il contribue à la cohésion sociale, à l'établissement de réseaux et à la coopération entre les membres de la société. En d'autres mots, il augmente le «capital social». Pour le bénévole lui-même, le bénévolat apporte également de nombreux avantages en termes de contacts sociaux, de connaissances et de compétences professionnelles, ainsi que sur le plan du bien-être et de l'estime de soi. Dans ce contexte, le nombre de bénévoles est perçu comme une mesure de l'état de santé de la société, tout comme le profil social même des personnes qui se livrent à des activités gratuites, dans la mesure où il indique de quelle manière la participation aux activités bénévoles est partagée entre les différentes couches sociales⁵.

Du point de vue *économique*, le bénévolat est vu comme une force de travail et donc comme une activité productive permettant de rendre des services utiles à la collectivité, en particulier quand il vient appuyer les missions du secteur associatif dans des domaines aussi divers que l'action sociale, la santé, l'éducation, la culture... C'est précisément en raison de la dimension économique du bénévolat que dès 2001,

1 Nous explicitons plus loin l'usage que nous faisons des termes « bénévolat » et « volontariat » dans ce rapport.

2 Loi du 3 juillet 2005 publiée au Moniteur belge le 29 août 2005.

3 <http://www.worldvolunteerweb.org/iyv-10.html>

4 Breda & Goyvaerts (1996). Les références bibliographiques complètes se trouvent en fin de volume.

5 Musick and Wilson (2008).

les Nations Unies ont adopté une résolution recommandant aux gouvernements de déterminer son poids dans l'économie. Cette résolution s'est notamment concrétisée par l'encouragement à inclure la valeur du travail bénévole dans les «comptes satellites des institutions sans but lucratif» (ISBL) que les pays sont invités à présenter dans le cadre de leur comptabilité nationale⁶.

Mais comment mesurer le bénévolat? Si l'on veut mettre en évidence le poids réel que représente le travail non rémunéré dans l'économie, il est nécessaire de le quantifier en termes de nombre de personnes concernées, de volume horaire ou encore d'équivalents temps plein. Une telle mesure n'est toutefois pas aisée à effectuer. Le travail bénévole peut prendre de nombreuses formes et présenter de multiples facettes. Il se déroule dans des lieux très divers : on le retrouve aussi bien dans des structures plus ou moins formelles que dans des pratiques informelles, souvent peu visibles. Il n'existe en général aucun registre centralisé des bénévoles impliqués dans des structures formelles, et encore moins des volontaires qui s'engagent en dehors de toute organisation.

2. L'initiative de l'Organisation internationale du Travail

S'agissant comme on l'a dit d'une force de travail, il n'est pas étonnant que l'Organisation Internationale du Travail (OIT) se soit rapidement intéressée à la question de la mesure du bénévolat. Grâce à la collaboration de l'université Johns Hopkins (Baltimore, Etats-Unis), un Manuel sur la mesure du travail bénévole a ainsi été publié en 2011⁷. En proposant une méthodologie commune de mesure du bénévolat, l'objectif de ce Manuel est «d'aider les pays à obtenir des données systématiques et comparables sur le travail bénévole au moyen de compléments réguliers aux enquêtes sur la main d'oeuvre ou sur les ménages. Il s'agit de disposer de données comparatives entre les pays sur une forme de travail significative dont l'importance croît, mais qui est souvent ignorée ou figure rarement dans les statistiques économiques traditionnelles» (Manuel, p.iii).

C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent rapport. Il propose en effet une analyse synthétique des données sur le volontariat obtenues en Belgique pour la première fois en 2014 dans le cadre de la démarche initiée par l'OIT. Certes, plusieurs recherches ont déjà permis par le passé d'obtenir des évaluations du nombre de bénévoles en Belgique et de décrire leurs caractéristiques socio-économiques. Une précédente étude de la Fondation Roi Baudouin avait précisément pour but de recenser ces différentes recherches et d'en donner un aperçu critique⁸. Ces évaluations statistiques se sont basées sur des méthodes très diverses, telles que des enquêtes auprès d'échantillons de la population, des enquêtes auprès des organisations occupant des bénévoles ou encore l'analyse des chiffres provenant des bases de données disponibles sur le secteur associatif. Elles ont par ailleurs adopté différents angles d'approche, relevant de l'analyse économique et/ou de la perspective sociologique.

6 Nations Unies (2003). Pour la Belgique, voir <http://www.kbs-frb.be/publication.aspx?id=306217&langtype=2060>

7 BIT (2011). Ce document, que nous désignerons simplement par le «Manuel» dans la suite du texte, est disponible à l'adresse suivante : http://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_167779/lang-fr/index.htm

8 Dujardin et al. (2007). Voir aussi GHK (2010) pour un aperçu de ces recherches.

Malheureusement, la grande diversité que l'on observe dans les définitions retenues du travail bénévole, dans les techniques de mesure utilisées, dans la qualité des données récoltées ainsi que dans les approches méthodologiques adoptées, ne permet pas de dégager de ces recherches une vision exhaustive et incontestable du bénévolat en Belgique. C'est la raison pour laquelle il était opportun de tenter d'appliquer à la Belgique la méthodologie préconisée par l'OIT. C'est sous l'impulsion de la Fondation Roi Baudouin, qui promeut depuis plusieurs années les comportements bénévoles, que la Direction générale Statistiques et Informations économiques du SPF Economie a décidé d'insérer dans l'enquête annuelle sur les forces de travail (EFT) de l'année 2014 une série de questions complémentaires sur les activités bénévoles des personnes interrogées, suivant en cela la méthodologie proposée par le Manuel de l'OIT.

Le volet «bénévolat» de l'enquête sur les forces de travail permet de combler les lacunes des recherches antérieures sur le travail bénévole : d'une part, il concerne un panel représentatif d'environ 10 000 personnes, autorisant de ce fait une extrapolation fiable à l'ensemble de la population belge; d'autre part, il fournit des données obtenues sur la base d'un questionnaire rigoureux fondé sur la définition et la méthodologie de l'OIT. Sont donc maintenant disponibles pour la première fois pour l'ensemble de la Belgique des données statistiques représentatives sur les prestations de travail non rémunérées.

Le module bénévolat de l'enquête sur les forces de travail (EFT)⁹

La Direction générale Statistique du SPF Economie est chargée par Eurostat d'organiser l'enquête sur les forces de travail. Celle-ci porte sur la situation professionnelle des personnes de plus de 15 ans résidant en Belgique. Tous les ménages domiciliés dans le pays et comptant au moins une personne âgée de 15 à 76 ans sont susceptibles d'être interrogés dans le cadre de cette enquête.

L'échantillon est puisé dans le Registre national et compte environ 15 000 ménages par trimestre.

À la demande de la Fondation Roi Baudouin, un module consacré au travail bénévole a été ajouté au questionnaire du quatrième trimestre 2014. Un membre de chaque ménage a été choisi pour répondre également aux questions portant sur le bénévolat. La sélection a été faite par l'enquêteur au moment de l'interview et en fonction de la date d'anniversaire : c'est la dernière personne à avoir fêté son anniversaire qui a été invitée à répondre à ce module.

Au total, 9 640 interviews relatives au bénévolat ont pu être réalisées, dont 4 710 en Flandre, 3 516 en Wallonie et 1 414 à Bruxelles.

⁹ SPF Economie (2015).

3. Le bénévolat : quelle(s) définition(s)?

- Précision terminologique et cadre conceptuel

Avant de présenter le contenu du présent rapport, il est utile de définir précisément ce qu'il convient d'entendre par «volontariat» ou «bénévolat». Pour commencer, quel terme employer? Ces deux dénominations ont longtemps été considérées comme parfaitement synonymes¹⁰. Toutefois, la loi fédérale relative aux droits des volontaires (en néerlandais *rechten van vrijwilligers*), que nous décrivons plus loin, semble établir une distinction entre ces notions en officialisant les termes «volontariat» et «volontaire» : le volontariat est le type d'activité définie dans le cadre de la loi, toute autre activité non rémunérée devant dès lors être qualifiée de «bénévole». En néerlandais, on a recours respectivement aux termes «vrijwilligerswerk» et «vrijwillige inzet». Dans le présent rapport, nous avons adopté les conventions terminologiques suivantes :

- Le terme «bénévolat» est utilisé pour désigner le travail bénévole en général, mais aussi le volontariat au sens de la loi belge. En effet, l'usage courant adopte indifféremment les termes «volontariat» et «bénévolat» pour les activités gratuites visées par la loi.
- Le terme «volontariat» est utilisé uniquement quand il est question du volontariat au sens de la loi belge.

Cela étant, toute définition du bénévolat peut s'inscrire dans un cadre conceptuel fondé sur la manière dont quatre critères sont ou non satisfaits¹¹. Il s'agit de (1) la *liberté de choix*, (2) la *possibilité de rétribution*, (3) la *structure de l'organisation* et (4) les *bénéficiaires visés*. Les diverses combinaisons réalisables entre ces critères donnent en effet un large éventail de définitions possibles du bénévolat. Une définition *stricte* du bénévolat fera ainsi référence à une activité totalement libre, sans aucune indemnisation, effectuée au sein d'une structure formelle et au profit d'autrui. Une définition *plus large* admettra également des services «obligatoires» à la collectivité, un engagement rétribué, une activité au profit des proches (famille ou amis) et/ou menée dans un contexte informel.

- La définition du volontariat selon la loi belge

Selon l'article 3 de la loi relative aux droits des volontaires, le volontariat concerne «*toute activité* :

- qui est exercée sans rétribution ni obligation ;
- qui est exercée au profit d'une ou plusieurs personnes, autres que celle qui exerce l'activité, d'un groupe ou d'une organisation ou encore d'une collectivité dans son ensemble ;
- qui est organisée par une organisation autre que le cadre familial ou privé de celui qui exerce l'activité ;
- et qui n'est pas exercée par la même personne et pour la même organisation dans le cadre d'un contrat de travail, d'un contrat de services ou d'une désignation statutaire».

¹⁰ Dujardin et al., (2007)

¹¹ Voir Cnaan et al. (1996) qui ont analysé de manière systématique une série de définitions du bénévolat.

Retenons qu'au sens de la loi belge, le volontaire ne peut recevoir aucune rétribution¹². Il peut toutefois être indemnisé pour les frais occasionnés par ses prestations, soit au coût réel, soit de manière forfaitaire dans certaines limites. Par ailleurs, l'activité volontaire doit se dérouler au sein d'une *organisation* (autre que le cadre familial), la loi précisant que celle-ci ne peut rechercher le profit et doit avoir une *finalité non lucrative* : il peut s'agir d'organismes publics (hôpital, CPAS, commune,...) ou privés (ASBL, association de fait,...). Ne relèvent donc pas du volontariat au sens de la loi les activités bénévoles effectuées directement au profit de membres de la famille, de voisins, d'amis,...

- La définition du bénévolat selon l'OIT

Pour l'OIT, le «travail bénévole» est un «*travail non rémunéré non obligatoire ; il s'agit du temps que des personnes consacrent sans rémunération à des activités réalisées soit par le biais d'une organisation soit directement pour d'autres personnes qui n'appartiennent pas au ménage du bénévole*» (Manuel, p.12).

Par rapport à la loi belge, la définition de l'OIT est plus large et inclut deux formes de bénévolat¹³ :

- d'une part, comme dans la loi belge, les activités réalisées par le biais d'une *organisation*. Il s'agit des institutions sans but lucratif (ISBL)¹⁴, des établissements à but lucratif, des administrations publiques et «d'autres» entités (en ce compris la communauté)¹⁵. Le périmètre des organisations retenues comprend donc également, contrairement à la loi belge, des entreprises au sens classique du terme;
- d'autre part, les activités réalisées *directement* pour d'autres personnes (à l'exclusion du ménage), qui sont exclues par la loi belge.

12 On se référera à Hambach (2014) pour toutes les questions pratiques liées au volontariat au sens de la loi belge.

13 Nous renvoyons à l'annexe «Méthodologie de l'enquête» pour le contenu précis des termes utilisés dans cette définition. Notons que ces deux formes de travail gratuit sont parfois désignées dans le langage courant respectivement par «bénévolat formel» et «bénévolat informel».

14 Les ISBL regroupent principalement en Belgique les ASBL, AISBL les associations de fait et les fondations d'utilité publique (voir l'annexe 1).

15 Ces «autres» entités sont de structures associatives informelles.

- Le bénévolat analysé dans le cadre de la présente étude

Le tableau suivant permet de synthétiser le périmètre des deux définitions précédentes et de faire ressortir leurs différences :

Périmètre des activités bénévoles	Selon la loi belge	Selon la définition de l'OIT
1. Activités réalisées par le biais d'organisations		
- Associations	oui	oui
- Administrations publiques	oui	oui
- Etablissements à but lucratif	non	oui
2. Activités réalisées directement pour des personnes :		
- n'appartenant pas au ménage du volontaire	non	oui
- appartenant au ménage du volontaire	non	non

Le périmètre du bénévolat dans le présent rapport

Par souci de cohérence avec la loi belge sur les droits des volontaires, les données sur le bénévolat présentées ici concernent seulement les activités réalisées par le biais d'*organisations*, et ce à l'exclusion des établissements à but lucratif¹⁶.

Toutefois, étant donné leur importance quantitative, et en vue de permettre des comparaisons internationales, les chiffres relatifs au bénévolat réalisé *directement* au profit de personnes (hors ménages) sont également brièvement évoqués dans le premier chapitre.

4. Structure du rapport

Le présent rapport propose la première analyse des données sur le bénévolat disponibles dans l'enquête annuelle sur les forces de travail menée en 2014 par le SPF Economie. L'enquête demandait aux personnes interrogées si elles avaient effectué dans la «période de référence» (l'année écoulée) un «travail non rémunéré non obligatoire». L'exploitation de ces données, extrapolées à la population, fait ici l'objet de deux chapitres.

Le *premier chapitre*, «L'ampleur du volontariat en Belgique», propose une analyse descriptive des données issues directement du module «bénévolat» de l'enquête. Il fournit une photographie du bénévolat en Belgique en termes de nombre de personnes concernées, de nombre de prestations, de volume de travail presté,...

¹⁶ Ces derniers ne représentent d'ailleurs qu'une part tout-à-fait négligeable des activités bénévoles.

Les types d'activités réalisées («profession»), les types d'organisations concernées et les secteurs d'activités où elles opèrent sont pris en compte dans la présentation des résultats. Enfin, une comparaison du nombre de bénévoles effectuée au plan international permet de se faire une idée de l'importance du bénévolat en Belgique comparativement à d'autres pays¹⁷.

Le *second chapitre*, «Le profil socio-économique des volontaires en Belgique», décrit les personnes effectuant du travail bénévole en Belgique sur base d'une série de critères tels que le genre, l'âge, le niveau de diplôme ou encore la situation socio-professionnelle. Dans un second temps, ces variables de profil sont croisées avec les données du module «bénévolat» portant sur le type d'activités réalisées (par exemple, quelles sont les activités bénévoles le plus souvent menées par les femmes?), sur le secteur dans lequel se déroule l'activité (par exemple, le niveau de formation influence-t-il le domaine d'activités choisi par le bénévole ?), et enfin sur le volume de travail presté (par exemple, le nombre moyen d'heures prestées sur l'année par les volontaires varie-t-il avec l'âge?).

Les données sont généralement présentées pour l'ensemble du pays mais, quand il y a lieu, les différences significatives entre les trois Régions (Bruxelles, Flandre et Wallonie) sont mentionnées (voir l'encadré ci-après). Chaque chapitre se termine par une synthèse reprenant les résultats les plus importants. Sauf mention contraire, tous les tableaux et graphiques ont été établis par nos soins sur base des données de l'enquête EFT.

Le rapport comprend trois annexes. La première, «Méthodologie de l'enquête», rassemble une série d'informations utiles pour la compréhension des analyses et des tableaux présentés, telles que les principales conventions adoptées, les nomenclatures utilisées et les modes de calcul auxquels, le cas échéant, on a recouru. L'annexe 2, «Les activités bénévoles», présente la nomenclature retenue pour classer les prestations réalisées par les volontaires. L'annexe 3, «Tableaux statistiques détaillés», reprend comme son nom l'indique les tableaux complets dont sont issus les tableaux et graphiques synthétiques présentés dans les deux chapitres.

¹⁷ Précisons que contrairement aux recommandations formulées par le Manuel de l'OIT, la présente publication destinée à une large diffusion ne propose pas d'estimation de la valeur monétaire du travail bénévole. En effet, quelle que soit la méthode d'estimation utilisée, la valorisation monétaire du bénévolat suppose non seulement de disposer de données statistiques fiables en termes de salaires de référence, mais implique également de nombreux choix méthodologiques qui ne font pas l'unanimité et suscitent encore des débats sur le plan scientifique.

Remarque sur l'interprétation des données

Les données sur le bénévolat recueillies dans le cadre de l'enquête EFT ont été extrapolées à la population belge via l'application de coefficients de pondération. En raison des fluctuations d'échantillonnage, et bien que l'échantillon soit en principe représentatif, les données extrapolées ne peuvent évidemment prétendre être égales aux vraies valeurs qui seraient observées dans la population. De plus, il est bien connu en matière statistique que plus on souhaite détailler la classification de résultats d'enquête en croisant plusieurs critères, plus on obtient des sous-groupes qui, du fait de leur petite taille, peuvent résulter de variations aléatoires échappant à toute interprétation.

Ce constat a des conséquences importantes quand on cherche à analyser les résultats de la présente enquête, par exemple quand on examine les données régionales : les différences constatées - entre les Régions ou au sein des Régions - sont-elles dues à des écarts réels dans la population ou résultent-elles plutôt de variations purement aléatoires ?

Il existe des méthodes statistiques qui permettent de déterminer, avec une marge d'erreur réduite (en général 5%), si les différences observées dans des séries de données sont trop importantes pour être imputables au hasard de l'échantillonnage et si elles sont donc «significatives». Ces méthodes ont été appliquées aux données de la présente enquête. Etant donné qu'on relève relativement peu de différences significatives au sens statistique, les graphiques présentés et analysés dans la présente étude ont le plus souvent été établis au niveau national, avec mention dans le texte des éventuelles différences entre les Régions ou au sein des Régions qui ne sont pas dues au hasard. A titre d'information pour le lecteur, les tableaux régionaux détaillés ont toutefois été repris dans leur intégralité dans l'annexe 3.

Chapitre 1. **L'ampleur du travail
volontaire en Belgique**

Le présent chapitre propose une analyse descriptive des données issues directement du module «bénévolat» de l'enquête EFT du quatrième trimestre 2014. Il porte donc sur le nombre de bénévoles, le volume de travail presté, les types d'activités réalisées, etc. Le profil des bénévoles (genre, âge, diplôme,..), basé sur les données recueillies sur les répondants, fait quant à lui l'objet du chapitre 2¹⁸.

Rappelons que l'analyse porte sur *le volontariat au sens de la loi belge*, c'est-à-dire le bénévolat réalisé par le biais d'organisations. Toutefois, le bénévolat hors organisations est également brièvement évoqué dans les sections 1.1 et 1.4 du présent chapitre en vue d'en faire ressortir l'importance statistique.

1.1. Aperçu général du bénévolat en Belgique

Le nombre de bénévoles

Selon les données de l'enquête, le nombre total de bénévoles s'élève en Belgique à *plus de 1 800 000 personnes*, soit 19,4% de la population âgée de 15 ans et plus¹⁹. Parmi ceux-ci, près de 1 166 000 - soit 12,5% de la population - exercent leurs activités par le biais d'organisations et répondent donc à la définition du volontariat selon la loi belge. Le tableau 1 résume les principaux chiffres au niveau national et régional en distinguant le volontariat au sens strict (par le biais d'organisations) et le bénévolat «direct» (ou «informel»). On notera qu'environ le sixième des bénévoles qui prestent via des organisations (soit 185 000 personnes) mènent également des activités directement au bénéfice de tiers.

Tableau 1 : Nombre de bénévoles et taux de bénévolat en Belgique et dans les trois Régions²⁰

		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Bénévoles dans des organisations					
- Uniquement dans des organisations	Nombre	62 617	639 064	278 653	980 334
	% population	6,7%	11,8%	9,5%	10,5%
- à la fois dans et hors organisations	Nombre	4 947	114 179	66 208	185 334
	% population	0,5%	2,1%	2,2%	2,0%
=> Total des bénévoles dans des organisations	Nombre	67 564	753 243	344 861	1 165 668
	% population	7,2%	13,9%	11,7%	12,5%
Bénévoles uniquement hors organisations (bénévolat « direct »)	Nombre	72 211	329 815	233 090	635 116
	% population	7,7%	6,1%	7,9%	6,8%
=> Total des bénévoles	Nombre	139 775	1 083 058	577 951	1 800 784
	% population	14,8%	20,1%	19,5%	19,4%

18 Comme indiqué dans l'introduction, on se référera à l'annexe méthodologique pour le détail des conventions, classifications et modes de calculs utilisés dans ces deux chapitres.

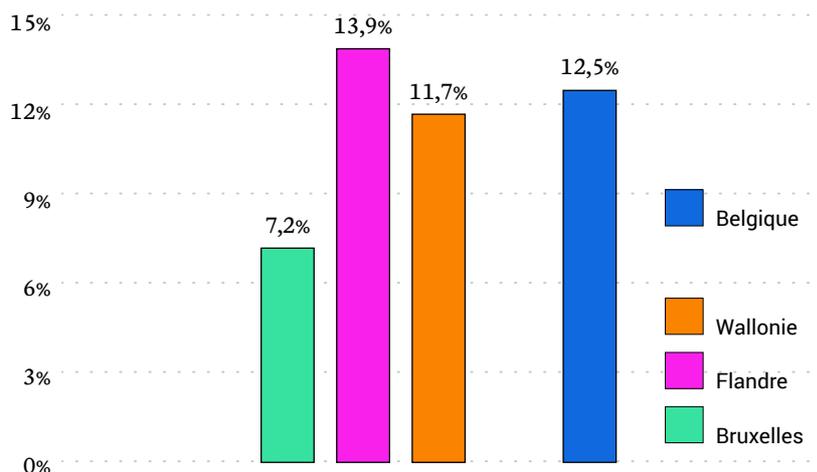
19 Celle-ci comptait 9 303 804 personnes au moment de l'enquête.

20 Tous les tableaux sont basés sur les données de l'enquête sur les forces de travail (EFT) menée au quatrième trimestre 2014. Nous mentionnons le cas échéant le recours à d'autres sources.

On a signalé dans l'introduction que des tentatives de mesure du bénévolat avaient déjà été menées dans le passé en Belgique. Les présentes données confirment-elles les chiffres antérieurement disponibles ? Bien que les définitions du bénévolat ainsi que les méthodes de collecte de données retenues diffèrent sensiblement d'une étude à l'autre, on s'accordait à considérer que le nombre total de bénévoles (dans et hors organisations) en Belgique oscillait entre 1 et 1,4 millions de personnes²¹. La présente enquête débouche donc sur un résultat plus élevé (1,8 million), même si l'on tient compte de l'augmentation de population intervenue depuis lors. A l'inverse, l'enquête *Eurobarometer* menée au plan européen auprès d'un échantillon de personnes aboutit en 2011 pour la Belgique à un taux de bénévolat global (dans et hors organisations) de 26%²², soit un taux supérieur à celui résultant de la présente enquête (19,4%). Il convient aussi de faire référence à l'enquête annuelle sur les changements socioculturels menée chaque année en Flandre par le gouvernement flamand (*Survey Sociaal-culturele Verschuivingen in Vlaanderen - SCV-survey*)²³. Cette enquête, qui concerne le bénévolat réalisé d'une manière régulière dans le secteur associatif, fait état d'un taux de bénévolat relativement stable d'environ 17-18%, soit également un taux plus élevé que celui proposé ici pour la Flandre (13,9%)²⁴. Un examen comparatif des méthodes d'enquête respectives mises en œuvre serait nécessaire pour expliquer les différences observées. Une telle analyse sort cependant du cadre de la présente recherche.

Les graphiques 1 (taux de bénévolat) et 2 (nombre de bénévoles) donnent pour le pays et les trois Régions les chiffres du bénévolat dans les organisations auxquels nous nous référerons dans l'analyse qui suit. S'il y a relativement peu de différences entre les taux de bénévolat de la Flandre et de la Wallonie, celui de Bruxelles apparaît par contre significativement plus faible. Les quatre caractéristiques du profil des bénévoles (genre, âge, niveau de formation et statut socio-professionnel) que nous décrivons au chapitre 2 ne permettent toutefois pas d'expliquer cette différence.

Graphique 1 : Le taux de bénévolat dans les organisations



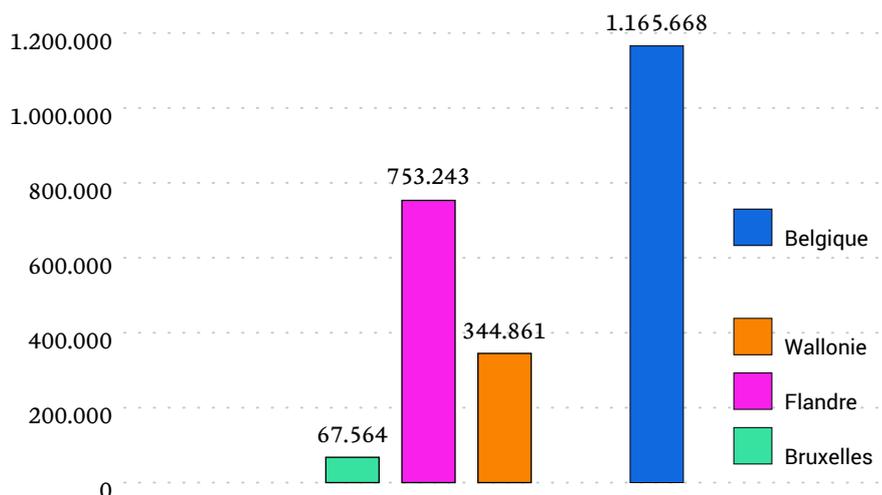
21 Dujardin et al. (2007,p.27).

22 European Parliament (2011, p.7).

23 <http://www4.vlaanderen.be/dar/svr/Enquetes/Pages/Enquetes.aspx>

24 On notera au surplus que le taux de bénévolat de l'enquête SCV est parfois considéré comme modéré au regard d'autres enquêtes menées au plan international (voir Bral et al., 2010, p.273).

Graphique 2 : Le nombre de bénévoles dans les organisations



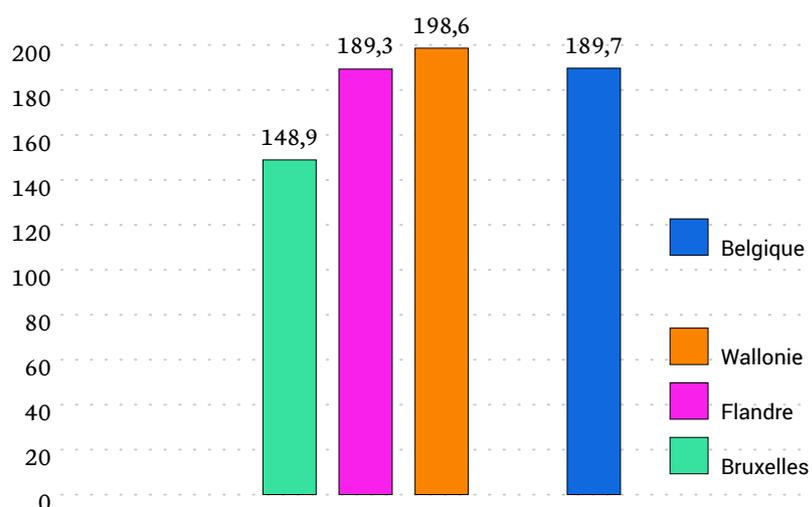
Le temps consacré au travail bénévole

Au cours des douze mois précédant l'enquête, les bénévoles ont mené en Belgique *plus de 2,2 millions d'activités non rémunérées* par le biais d'organisations, ce qui représente une moyenne de 43 000 activités par semaine ou de 6 000 activités par jour. Plus de la moitié (55,3%) des bénévoles ont mené un seul type d'activités tandis que plus d'un cinquième (21,5%) ont mené deux types d'activités différentes (par exemple prodiguer des soins à des personnes à domicile et participer au conseil d'administration d'une association). Certaines personnes peuvent néanmoins diversifier bien davantage leurs prestations puisqu'on relève dans les réponses jusqu'à 15 activités différentes. Ces activités se déroulent le plus souvent au sein d'une seule organisation (pour 79,5% des bénévoles), mais certains bénévoles peuvent être actifs dans plusieurs structures (jusque 5).

Combien de temps les volontaires consacrent-ils à ces activités gratuites ? Selon l'enquête, un bénévole a presté en moyenne près de *190 heures* au cours de l'année écoulée, soit près de 4 heures par semaine. Ce chiffre rejoint très étroitement les résultats qui ressortent d'études antérieures et selon lesquelles un bénévole consacre en moyenne 4 à 5 heures de son temps par semaine²⁵. Cette moyenne cache toutefois de grandes disparités, puisque le nombre d'heures varie en fait, d'après l'échantillon interrogé, entre quelques heures et plusieurs centaines d'heures par an. La valeur dite médiane du nombre d'heures annuel s'établit, elle, à 88 heures, ce qui signifie que la moitié des bénévoles prestent plus que ce nombre d'heures sur l'année.

Le graphique 3 décrit le nombre d'heures de bénévolat prestées en moyenne par an dans chaque Région. Si les chiffres de la Flandre et de la Wallonie sont très proches (189,3 et 198,6 heures respectivement), celui de Bruxelles apparaît sensiblement plus faible (148,9 heures). Cette différence n'est toutefois pas statistiquement significative.

²⁵ Dujardin et al. (2007, p.31)

Graphique 3 : Nombre d'heures prestées par bénévole par an

Le volume de travail bénévole en Belgique

L'addition des heures gratuites déclarées par les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête, extrapolée à l'ensemble de la population, donne le volume total d'heures de bénévolat prestées en Belgique pendant l'année précédant l'enquête. Ce total s'élève à près de *221,2 millions d'heures*. Pour prendre la mesure de ce chiffre, il convient de le comparer au nombre d'heures de travail salarié réalisées dans le pays sur une année. Deux sources statistiques permettent de procéder à cette comparaison. Il s'agit tout d'abord de la comptabilité nationale, dont les comptes annuels comportent précisément le nombre d'heures salariées en Belgique, et ce par secteur d'activité. Pour l'ensemble de ces secteurs, le volume de travail salarié s'établissait en 2014 à 5 425,7 millions d'heures²⁶. Une simple règle de trois montre que le travail gratuit représente ainsi *4,1%* du travail rémunéré²⁷.

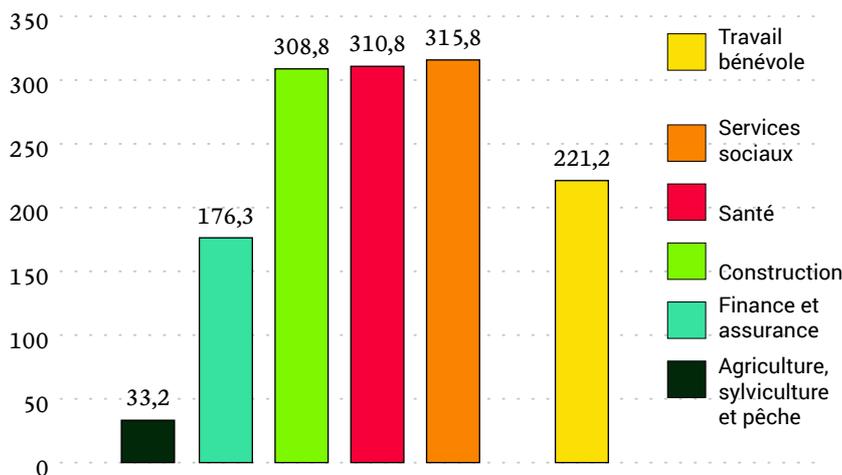
Plus explicites encore sont les constatations qui ressortent du graphique 4²⁸ : en effet, il montre clairement que le volume global des prestations bénévoles réalisées par le biais d'organisations sur une année est près de sept fois plus élevé que celui du travail salarié annuel dans l'agriculture (33,2 millions d'heures), qu'il est de loin supérieur aux prestations dans le secteur financier (176,3 millions d'heures) et qu'il peut rivaliser avec celui de la construction (308,8 millions d'heures), de la santé (310,8) et des services sociaux (315,8 millions d'heures).

²⁶ Institut des Comptes Nationaux (2015, p.19).

²⁷ Rappelons qu'il s'agit ici du volontariat au sens strict de la loi belge, c'est-à-dire du bénévolat presté par le biais d'organisations. Si l'on y ajoute le bénévolat direct (hors organisations), le nombre d'heures s'élève alors à près de 422 millions, soit 7,8% du volume de l'emploi salarié.

²⁸ Ce graphique ne reprend que certains secteurs de l'économie belge donnés ici à titre d'exemples.

Graphique 4 : le volume de travail bénévole presté sur une année comparé au volume de travail salarié dans différents secteurs de l'économie belge (en millions d'heures, 2014)



Source : enquête EFT et Institut des Comptes Nationaux (2015)

Une manière alternative d'interpréter le volume d'heures de bénévolat est de le convertir en équivalents temps plein (ETP)²⁹. Le volume des prestations bénévoles ainsi converti peut ensuite être comparé au volume annuel de travail salarié exprimé lui aussi en ETP. Au niveau du pays, le bénévolat représente ainsi près de 130 000 équivalents temps plein³⁰. Il est utile de comparer ce chiffre aux deux seules estimations antérieures exprimées en ETP et effectuées directement auprès du secteur associatif pour l'ensemble du pays (tableau 2)³¹.

Tableau 2 : Les différentes estimations en ETP du volume de travail bénévole dans le secteur associatif en Belgique

Etude	Organisations visées	Date des données	Volontariat (ETP)	Commentaires
Mertens et al. (1999)	ASBL (avec et sans emploi rémunéré)	1995	100 687	Ne sont pas pris en compte les associations de fait, les hôpitaux et les écoles du réseau d'enseignement libre
Mertens et Lefèbvre (2004)	ISBL couvertes par le compte satellite	2001	76 259	Ne sont pas prises en compte les associations sans emploi rémunéré et les écoles du réseau d'enseignement libre
Enquête EFT	Tout type d'association (ASBL, associations de fait,...) et secteur public	2014	130 000	Aucune restriction sur le domaine d'activités

²⁹ Comme son nom l'indique, un ETP correspond au nombre d'heures prestées en moyenne sur l'année par un salarié travaillant à temps plein.

³⁰ L'emploi salarié total s'élevant en Belgique à environ 3 133 000 ETP (voir l'annexe méthodologique), le volontariat représente ainsi 4,1% de ce montant, soit un pourcentage logiquement identique à celui obtenu sur base du nombre d'heures.

Notons encore que si on tient compte du bénévolat direct (hors organisations), le volume de bénévolat total s'élève, selon l'enquête, à plus de 247 000 ETP.

³¹ Une analyse détaillée des deux études citées se trouve chez Dujardin (2007).

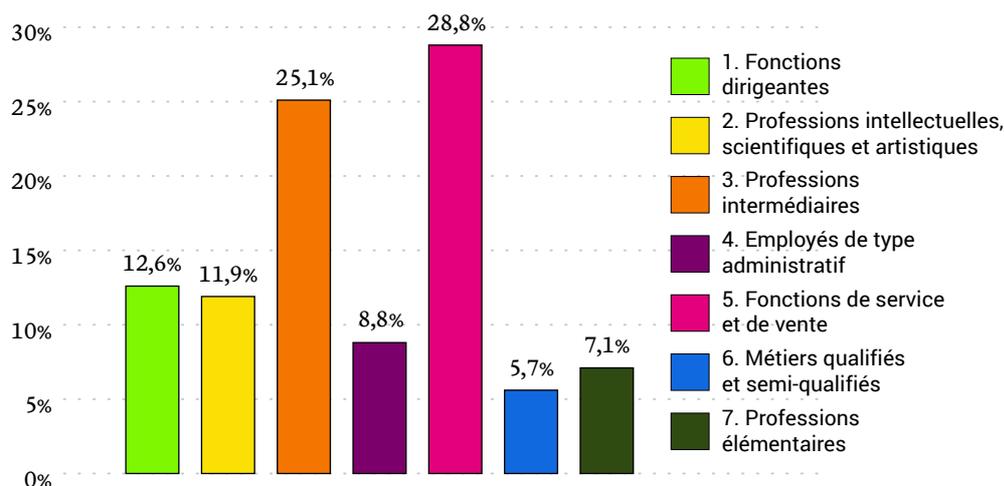
Le volume de travail bénévole qui ressort de l'enquête apparaît donc nettement supérieur aux estimations faites précédemment. On ne peut cependant conclure à une augmentation du bénévolat en Belgique car, outre le fait que la conversion en ETP n'est pas tout-à-fait identique dans les trois estimations, le périmètre des organisations visées par les deux études précédentes est, comme l'indique le tableau, plus restreint que celui qui ressort de l'enquête EFT.

1.2. Les types d'activités réalisées par les volontaires

Classement des activités bénévoles

Les activités des volontaires peuvent être très diverses. Pour les décrire, le *Manuel* suggère d'adopter la Classification internationale type des professions (CITP) habituellement utilisée dans les enquêtes sur la main d'œuvre réalisées dans les différents pays sous l'égide de l'OIT. Le graphique 5 se fonde sur cette classification pour répertorier les activités de bénévoles en Belgique selon leur nature³². On trouvera à l'annexe 2 des exemples d'activités bénévoles qui relèvent des différents groupes de la CITP.

Graphique 5 : Répartition des activités bénévoles selon la CITP



32 Précisons que les « professions intellectuelles, scientifiques et artistiques » concernent les spécialistes des sciences, de la santé, de l'enseignement, de la gestion d'entreprises, de l'informatique, de la justice, des sciences sociales et de la culture ; les « professions intermédiaires » regroupent les métiers plus techniques des domaines précédents ; parmi les « fonctions de service et de vente », on trouve notamment le personnel soignant ; les « professions élémentaires » désignent l'aide aux ménages et diverses activités non qualifiées. Enfin, nous avons rassemblé dans la catégorie « métiers qualifiés et semi-qualifiés » les groupes CITP qui concernent les métiers qualifiés dans l'agriculture, l'industrie et l'artisanat ainsi que les conducteurs d'installations et de machines.

Parmi les plus de 2,2 millions d'activités bénévoles réalisées en Belgique via des organisations dans les 12 mois précédant l'enquête, plus de la moitié se répartissent entre les professions intermédiaires (groupe 3 - 25,1%) et les fonctions de service et de vente (groupe 5 - 28,8%)³³. On notera par ailleurs que les fonctions dirigeantes (groupe 1) et celles des employés de type administratif (groupe 4) représentent ensemble seulement le cinquième (21,4%) des activités bénévoles, alors que les études sur le bénévolat tendaient souvent à mettre en exergue des tâches telles que la participation aux conseils d'administration, l'organisation d'activités, la gestion, le secrétariat³⁴,...

Selon le tableau A1 (annexe 3), il n'y a pratiquement pas de différences régionales concernant les deux activités dominantes (groupes 3 et 5). Par contre, on relève certains écarts pour d'autres types d'activités, dont certains sont significatifs : il s'agit notamment des professions intellectuelles, scientifiques et artistiques (groupe 2), qui sont relativement plus répandues à Bruxelles que dans les deux autres Régions, des fonctions dirigeantes (groupe 1), moins fréquentes en Wallonie, et enfin des métiers qualifiés et semi-qualifiés (groupe 6), davantage présents en Wallonie. Ici non plus, les quatre éléments de profil des bénévoles que nous décrivons dans le chapitre 2 ne permettent pas de donner une explication à ces différences, sauf concernant la part plus élevée des professions intellectuelles, scientifiques et artistiques dans les activités volontaires à Bruxelles : celle-ci est en effet manifestement liée à la présence nettement plus importante dans la capitale de bénévoles ayant un diplôme universitaire.

Le nombre de volontaires selon le type d'activités

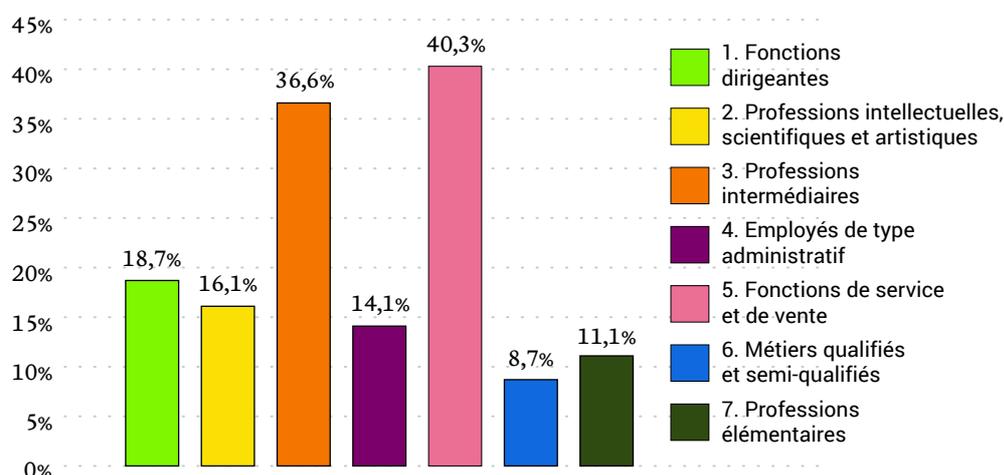
Le classement précédent concerne les activités proprement dites des bénévoles. Comme un même bénévole peut mener plusieurs activités différentes, il est utile de procéder au même type de classement avec les volontaires eux-mêmes. Le tableau 3 reprend ainsi, pour chaque type d'activités, le nombre de bénévoles concernés. Comme ces chiffres résultent d'une extrapolation des données de l'échantillon de l'enquête EFT, ils doivent être considérés comme des ordres de grandeur. Le graphique 6 indique quant à lui la part des différentes catégories dans le total des volontaires (qui, rappelons-le, s'élève à près de 1 166 000 personnes en Belgique). Puisqu'une même personne peut se retrouver sous plusieurs activités différentes, le total des valeurs indiquées dans le tableau 3 est forcément supérieur au nombre de volontaires et celui du graphique 6 dépasse naturellement 100%.

33 Les activités bénévoles relevant de ces deux groupes sont extrêmement diversifiées. A titre purement exemplatif, on citera, pour le premier groupe, l'accompagnement de devoirs de mathématiques dans la commune, des cours du soir en informatique pour personnes âgées, la recherche de sponsors pour des activités associatives, ou bien encore l'animation de radios locales ; concernant le second groupe, on mentionnera l'accompagnement de patients lors d'un voyage, l'activité de cuisot dans un camp d'été, la tenue du bar lors de l'organisation d'un événement, une activité de pompier, etc.

34 Dujardin et al. (2007, p.34).

Tableau 3 : Le nombre de volontaires selon le type d'activités (chiffres arrondis)

Professions (CITP)	Belgique
1. Fonctions dirigeantes	218 000
2. Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	187 000
3. Professions intermédiaires	426 000
4. Employés de type administratif	164 000
5. Fonctions de service et de vente	470 000
6. Métiers qualifiés et semi-qualifiés	102 000
7. Professions élémentaires	129 000

Graphique 6 : Répartition des volontaires selon le type d'activités

Au niveau de l'ensemble du pays, on retrouve ici les deux groupes dominants déjà mentionnés plus haut, mais avec des proportions bien entendu plus importantes : en Belgique, 470 000 personnes, soit deux bénévoles sur cinq (40,3%), assurent ainsi des services aux personnes tandis qu'environ 426 000, soit plus d'un bénévole sur trois (36,6%), exercent gratuitement des professions intermédiaires. On relève aussi que moins d'un bénévole sur cinq (18,7%, soit 218 000 personnes) occupe une fonction dirigeante et qu'à peine un sur 7 (14,1%, soit environ 164 000 personnes) mène une activité administrative.

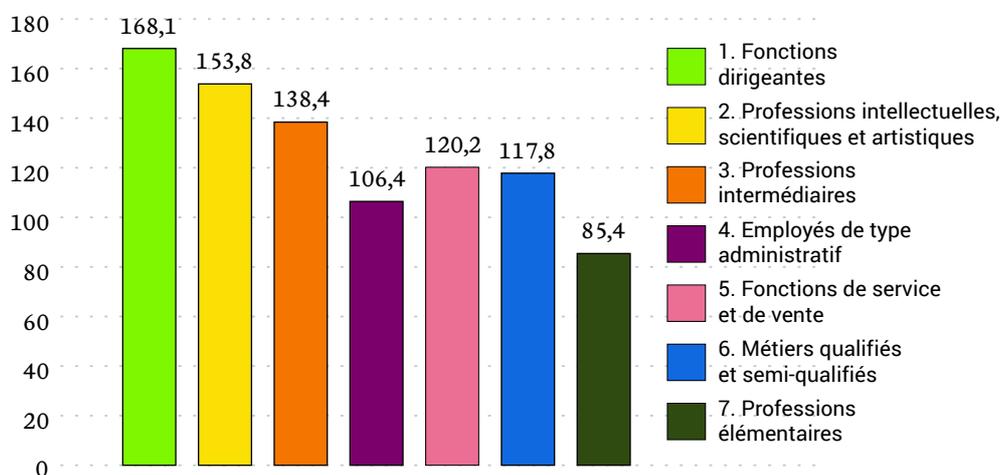
Sur le plan régional (tableau A2 en annexe), on relève, par rapport à la répartition des volontaires, deux différences significatives déjà observées à propos de la répartition des activités, à savoir que les professions intellectuelles, scientifiques et artistiques sont relativement plus fréquentes à Bruxelles tandis que les métiers qualifiés et semi-qualifiés sont davantage représentés en Wallonie comparativement à la Flandre.

Le temps consacré aux différentes activités bénévoles

A quel *rythme* au cours de l'année les différentes activités sont-elles réalisées? Pour plus de la moitié de celles-ci (52,4%), le bénévole n'effectue que quelques prestations dans l'année, voire une seule (pour un événement occasionnel ou pour une activité annuelle récurrente). Les activités prestées chaque jour sont largement minoritaires (2,1%) tandis que celles qui s'inscrivent dans le cadre de la semaine ou du mois représentent respectivement le cinquième (20,5%) et le quart (24,9%) de l'ensemble des activités. Des différences s'observent bien entendu selon le type d'activités, certaines étant de par leur nature un peu plus fréquentes : il en est ainsi des fonctions dirigeantes (groupe 1) et de type administratif (groupe 4), mais aussi des professions intellectuelles et intermédiaires (groupes 2 et 3).

Nous avons vu plus haut qu'en moyenne, un bénévole preste près de 190 heures gratuites par an. Le temps consacré au travail volontaire dépend toutefois du type d'activités, notamment parce que la fréquence des prestations est, comme on vient de le voir, différente. Ainsi que le montre le graphique 7, le nombre moyen d'heures peut quasiment varier du simple au double si l'on compare les fonctions dirigeantes (168,1 heures par an), les professions intellectuelles (153,8 heures) et les professions intermédiaires (138,4 heures) d'une part, aux professions dites élémentaires (85,4 heures) d'autre part, les premières étant plus fréquentes que les secondes. Il faut toutefois signaler que les écarts, faibles ou modérés, que l'on peut relever entre certaines professions (par exemple, fonctions de service et métiers qualifiés) ne sont pas réellement significatifs.

Graphique 7 : Nombre moyen d'heures par bénévole et par an selon le type d'activités³⁵



Comme le nombre moyen d'heures de bénévolat prestées par an est lié à la nature de l'activité, il est *a priori* utile d'analyser également la répartition des heures de bénévolat par types d'activités selon la classification CITP (tableau A4 en annexe). Il apparaît toutefois que cette répartition reste très semblable à celle basée sur le nombre d'activités (tableau A1 en annexe, et ici graphique 5).

³⁵ Voir le tableau A3 en annexe.

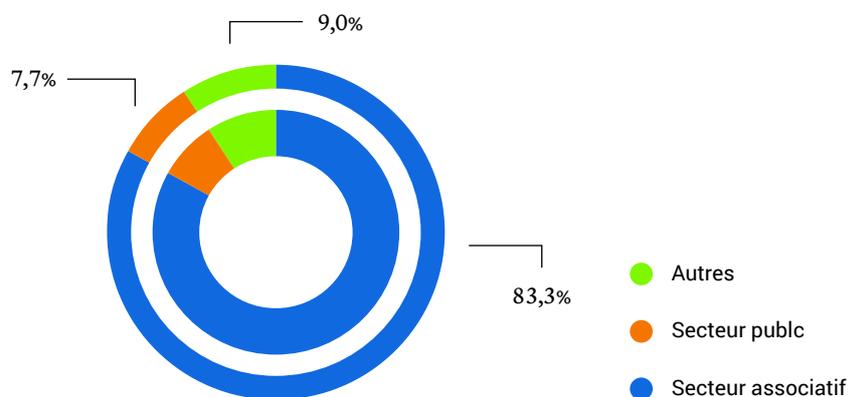
1.3. Les secteurs d'activités des volontaires

La répartition par type d'organisation

Les organisations auxquelles collaborent les bénévoles sont classées ci-après en trois grandes catégories : secteur associatif, secteur public et autres. Cette dernière catégorie, proposée par le *Manuel*, concerne «le travail non rémunéré que les personnes peuvent avoir effectué avec un groupe de voisins ou les membres de la communauté afin d'élaborer ou de construire une infrastructure ou pour d'autres objectifs» (p.27). Cette définition relativement floue concerne donc des groupes informels qui auraient pu être repris dans le secteur associatif entendu dans un sens extensif. Notons par ailleurs que la distinction entre «secteur associatif» et «secteur public» n'a pas toujours été aisée à opérer par les personnes chargées de coder les réponses de l'enquête.

Néanmoins, les erreurs éventuelles ne modifient pas les ordres de grandeur qui ressortent du graphique 8 : le secteur associatif est en effet largement dominant avec 83,3% des activités bénévoles alors que le secteur public (communes, CPAS,...) ne capte qu'une part très réduite de ces activités (7,7%). Ce constat est encore renforcé par le poids non négligeable des organisations «autres» (9%)³⁶ qui, on vient de le voir, sont des structures associatives informelles.

Graphique 8 : Répartition des activités bénévoles par type d'organisation



La répartition des activités par type d'organisation est très semblable entre les Régions, avec toutefois une différence statistiquement significative entre la Flandre et la Wallonie (tableau 4) : le chiffre plus important du secteur associatif au Nord du pays (84,8%) et, corrélativement, le chiffre plus faible du secteur public (6,9%), sont apparemment liés au fait que les activités non marchandes (action sociale, santé, culture,...) y sont davantage confiées au secteur privé (associations) qu'à des entités publiques³⁷.

³⁶ Notons qu'ont été également regroupées dans cette rubrique quelques activités dont le type d'organisation n'a pu être précisé.

³⁷ Marée et al. (2008, p.32)

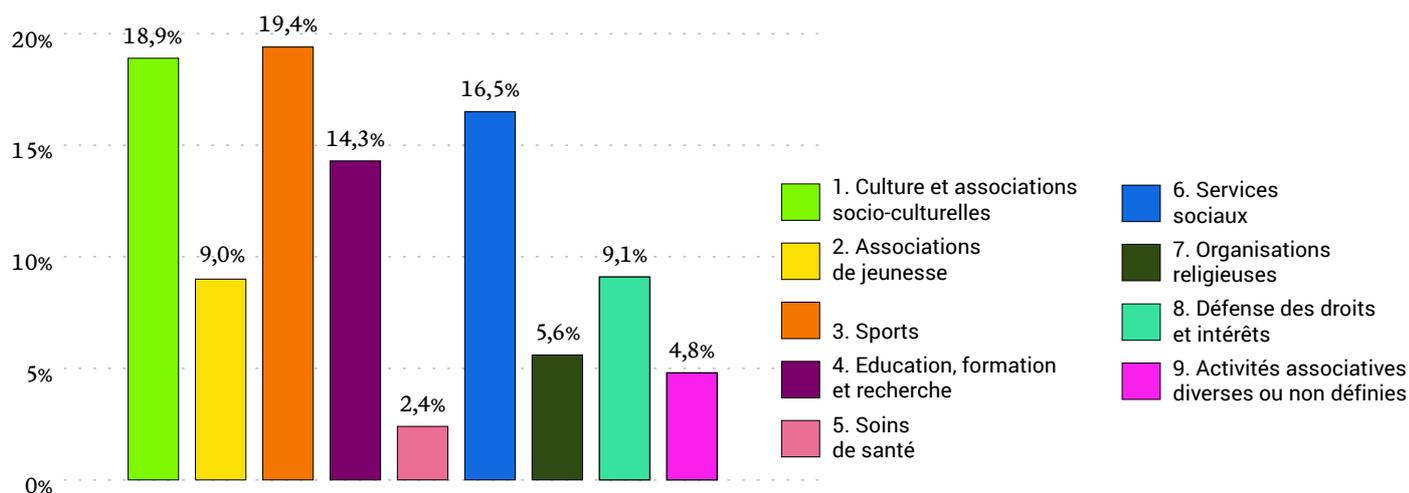
Tableau 4 : Répartition des activités bénévoles par type d'organisation (détails par Région)

Type d'organisation	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Secteur associatif	81,9%	84,8%	80,2%	83,3%
Secteur public	6,0%	6,9%	9,7%	7,7%
Autres	12,1%	8,3%	10,1%	9,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

La répartition par secteur d'activité

Dans quels secteurs d'activité opèrent les organisations qui occupent des travailleurs bénévoles ? Suivant en cela les recommandations du *Manuel*, les organisations ont été classées en fonction de la codification NACE (Nomenclature européenne des activités économiques) habituellement utilisée pour répertorier les activités productives.

Un regroupement particulier des codes NACE a été opéré pour faire ressortir les principaux secteurs dont relèvent les organisations visées (voir annexe 1). Le graphique 9 présente la répartition des 2,2 millions d'activités bénévoles résultant de l'enquête selon ce regroupement spécifique.

Graphique 9 : Répartition des activités bénévoles par secteur

Quatre secteurs d'activité apparaissent dominants et concentrent près de sept activités bénévoles sur dix : le sport (secteur 3 - 19,4% des activités), la culture (secteur 1 - 18,9%), les services sociaux (secteur 6 - 16,5%) et l'éducation (secteur 4 - 14,3%). Les deux premiers (le sport et la culture) représentent ainsi quasiment les deux cinquièmes (38,3%) des activités, ce que faisaient déjà ressortir les études antérieures sur le bénévolat³⁸. Viennent ensuite les organisations de défense des droits et des intérêts (secteur 8 - 9,1%) et les associations de jeunesse (secteur 2 - 9,0%). Comme le montraient déjà les analyses précédentes du bénévolat, le secteur des soins de santé est, quant à lui, très peu représenté (secteur 5 - 2,4%)³⁹ en raison du fait qu'il implique des compétences dont ne disposent en général pas les bénévoles.

³⁸ Dujardin et al. (2007, p.32)

³⁹ Sauf toutefois à Bruxelles (7,1%). Voir plus loin.

Ce dernier constat doit toutefois être nuancé si on examine les données régionales, et en particulier la situation de Bruxelles par rapport aux deux autres Régions (tableau A5 en annexe). En effet, il apparaît d'abord que la part des soins de santé dispensés bénévolement est significativement plus importante dans la capitale (7,1%). Deux raisons à cela peuvent être avancées. En premier lieu, la part des diplômés universitaires dans la population de Bruxelles est le double de celle des deux autres Régions, ce qui se traduit par un nombre de bénévoles de niveau universitaire deux fois plus important (voir le chapitre 2, «Le profil des volontaires»). En second lieu, le caractère essentiellement urbain de Bruxelles et le niveau de revenu moyen de sa population (inférieur aux deux autres Régions) impliquent des besoins plus importants en matière de soins de santé⁴⁰.

Même si on ne peut totalement exclure une différence purement aléatoire, on notera aussi que les activités bénévoles dans les organisations de défense des droits et des intérêts sont relativement plus nombreuses à Bruxelles, ce qui peut s'expliquer par l'attractivité exercée par la capitale sur ces organisations. A l'inverse, la part des activités bénévoles dans le domaine sportif est significativement inférieure à Bruxelles, certainement en raison de son caractère urbain.

La répartition des volontaires par secteur d'activité

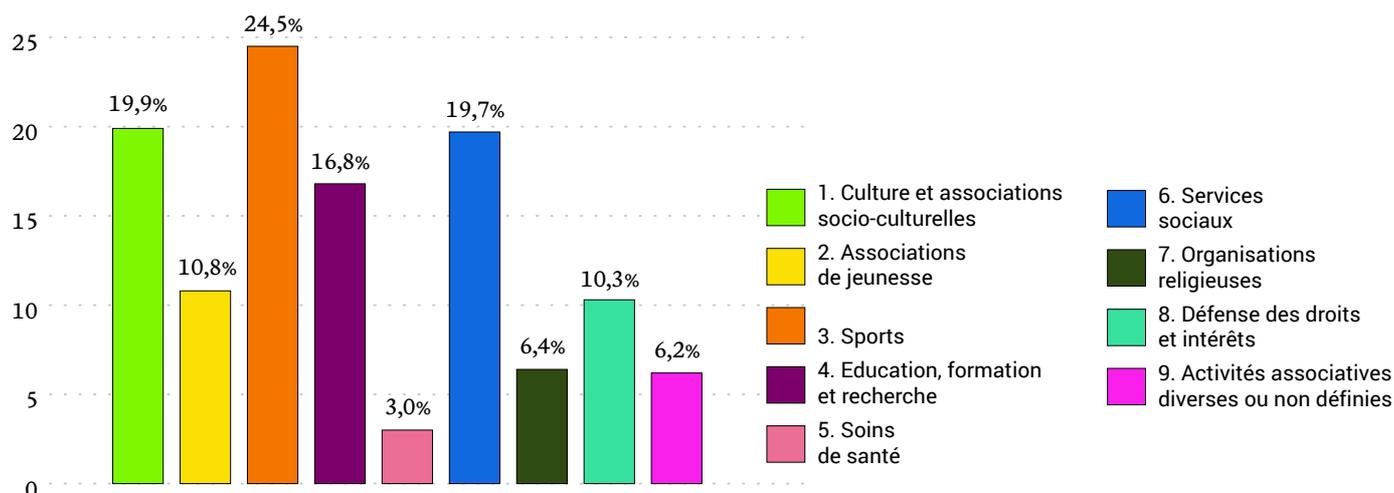
Une même personne peut mener plusieurs activités bénévoles différentes et relever de plus d'un secteur. Aussi, comme nous l'avons fait pour les types d'activité des volontaires (graphique 6), il est utile de compléter l'analyse précédente, qui décrit la répartition des activités bénévoles par secteur, par une analyse de la répartition des bénévoles eux-mêmes. Le tableau 5 reprend ainsi le nombre de bénévoles dans chaque secteur d'activité tandis que le graphique 10 exprime ce nombre en pourcentage du total des bénévoles en Belgique. Ces pourcentages, dont le total est donc supérieur à 100, donnent la part des bénévoles qui prestent dans les différents secteurs d'activités.

Tableau 5 : Le nombre de volontaires par secteur d'activité (chiffres arrondis)

Secteurs d'activités	Belgique
1. Culture et associations socio-culturelles	232 000
2. Associations de jeunesse	126 000
3. Sports	285 000
4. Education, formation et recherche	196 000
5. Soins de santé	35 000
6. Services sociaux	230 000
7. Organisations religieuses	75 000
8. Défense des droits et intérêts	120 000
9. Activités associatives diverses ou non définies	72 000

40 Le fait que le nombre d'emplois salariés dans le secteur de la santé, exprimé en pourcentage de la population, soit presque identique dans les trois Régions (selon des données tirées de Marée et al., 2008, p.33), milite pour justifier un recours plus important au travail bénévole dans la Capitale. Le même type d'argument s'applique également au fait que la part des services sociaux prestés par des bénévoles tend aussi - mais de manière moins significative - à être plus élevée à Bruxelles.

Graphique 10 : Répartition des volontaires par secteur d'activité



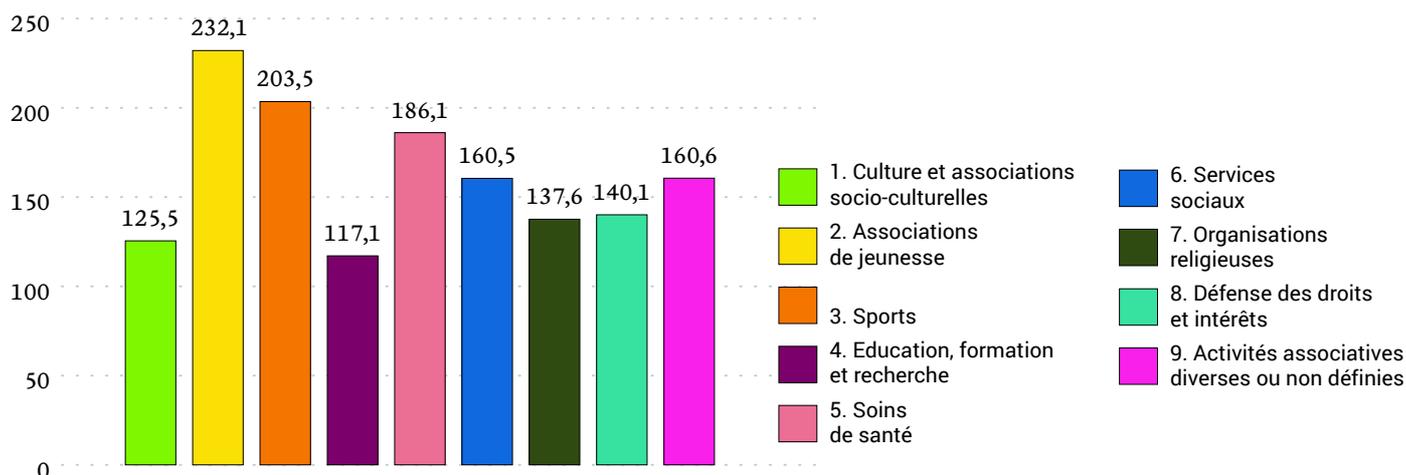
Le secteur des sports confirme sa place prédominante dans les activités bénévoles avec 285 000 personnes, soit le quart (24,5%) des volontaires en Belgique. Viennent ensuite les secteurs des activités culturelles et des services sociaux qui, avec respectivement 232 000 et 230 000 personnes, occupent chacun le cinquième des bénévoles (19,9 et 19,7%). L'éducation est quantitativement le quatrième domaine où sont présents les volontaires avec 196 000 personnes, soit un bénévole sur six (16,8%). La santé reste un domaine relativement peu concerné par le bénévolat puisque 3% seulement des volontaires y sont actifs. Au niveau régional, on ne relève pas de différences réellement significatives (tableau A6 en annexe).

Le temps consacré au bénévolat selon le secteur d'activité

Si un volontaire preste en moyenne près de 190 heures par an, cette moyenne varie, comme on l'a vu, en fonction du type d'activité bénévole. Varie-t-elle aussi selon le secteur d'activité de l'organisation ? Sachant que seuls les écarts relativement importants entre les secteurs sont statistiquement significatifs, le graphique 11 permet de répondre positivement à cette question. En effet, on observe entre les secteurs une très grande variabilité, la moyenne allant de 232,1 heures pour les associations de jeunesse à 117,1 heures pour les activités d'éducation.

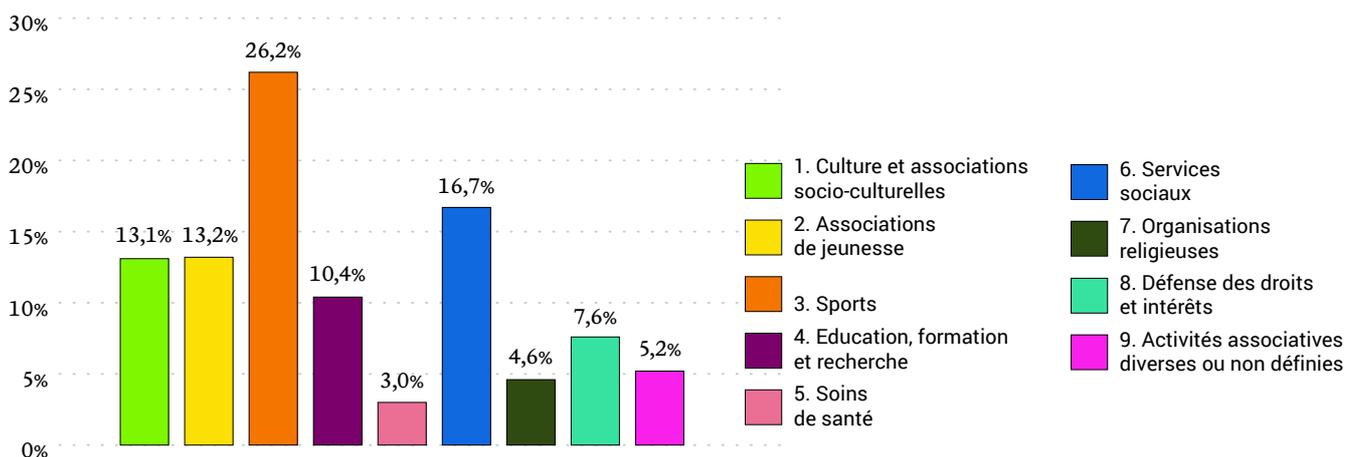
Les sports et le secteur de la santé se caractérisent aussi par un nombre moyen d'heures plus élevé, avec respectivement 203,5 et 186,1 heures par an. Les volontaires qui prestent dans ce dernier secteur sont certes très peu nombreux (3,0% des bénévoles selon le graphique 10), mais ils donnent beaucoup de leur temps. A l'inverse, le temps moyen de prestation des bénévoles actifs dans le domaine de la culture, qui sont relativement nombreux (19,9% - graphique 10), est un des plus faibles (125,5 heures), à l'instar du secteur de l'éducation.

Graphique 11 : Nombre moyen d'heures par bénévole et par an selon le secteur d'activité⁴¹



Puisque le nombre moyen d'heures de bénévolat prestées par an dépend du secteur d'activité, il est utile de comparer le graphique 9, qui donne la répartition des activités bénévoles entre les secteurs, avec le graphique 12 qui prend plutôt en compte le nombre d'heures consacrées à ces activités par les bénévoles. On constate alors que la prise en compte du nombre d'heures au lieu du nombre d'activités modifie sensiblement la répartition du bénévolat par secteur d'activité. En effet, si le secteur des sports reste, comme on pouvait s'y attendre, dominant (26,2% des heures prestées), la culture voit par contre son importance baisser nettement (de 18,9 à 13,1%) et se positionne maintenant après les services sociaux (16,7%) et les associations de jeunesse (13,2%). De même, le secteur de l'éducation prend une importance moindre dans les activités bénévoles quand celles-ci sont mesurées en heures prestées (10,4%).

Graphique 12 : Répartition des heures de bénévolat par secteur d'activité⁴²



41 Voir le tableau A7 en annexe.

42 Voir le tableau A8 en annexe.

Le temps consacré au volontariat comparativement au travail salarié

Dans la première section du présent chapitre, nous avons montré l'importance du bénévolat en Belgique en comparant le volume total des prestations bénévoles au volume de l'emploi salarié. Il est possible d'affiner cette comparaison en se plaçant au niveau des différents secteurs d'activité des associations. On dispose en effet, grâce au compte satellite des ISBL, du nombre d'heures de travail salarié dans les entités associatives selon la codification NACE. Le tableau 6 confronte ainsi, par secteur d'activité⁴³, le nombre d'heures de bénévolat dans les associations selon l'enquête EFT (donc en excluant le secteur public) et le nombre d'heures salariées dans les ISBL selon le compte satellite. Celles-ci sont vraisemblablement légèrement sous-estimées, du fait qu'elles concernent l'année 2010 (dernière année disponible) et qu'il n'y a pas une correspondance parfaite entre les codes NACE retenus pour recenser les heures de bénévolat et ceux disponibles dans le compte satellite. Néanmoins la dernière colonne du tableau donne un ordre de grandeur assez réaliste du rapport entre les heures de bénévolat et les heures salariées dans les associations.

Tableau 6 : Comparaison entre le nombre annuel d'heures de volontariat et le nombre annuel d'heures salariées dans les associations en Belgique

Secteurs d'activités	Heures de volontariat (milliers - 2014)	Heures salariées (milliers - 2010)	Rapport bénévolat/ saliariat
1. Culture et associations socio-culturelles	27 344,6	15 723,7	1,74
3. Sports	57 336,2	8 459,9	6,78
3. Education, formation et recherche	16 610,4	11 996,7	1,38
4. Soins de santé	4 497,2	190 664,6	0,02
5. Services sociaux	35 333,2	201 956,6	0,17

Source : enquête EFT et Institut des Comptes Nationaux (2012)

On constate ainsi sans grande surprise que dans les services sociaux et davantage encore dans les soins de santé, qui exigent tous deux des compétences spécifiques, le bénévolat ne représente qu'une fraction des emplois salariés. Le poids du bénévolat semble plus élevé dans le secteur de l'éducation : le tableau indique en effet que le volume de bénévolat dans ce secteur est du même ordre de grandeur que celui du travail salarié. Il convient cependant de noter que ce dernier ne reprend pas les emplois dans les établissements d'enseignement du réseau libre. Deux secteurs recourent indubitablement d'une manière plus importante au bénévolat comparativement au travail salarié : il s'agit du secteur de la culture et surtout de celui des sports. Ces deux domaines sont en effet caractérisés par un nombre relativement élevé d'associations employant peu de personnel rémunéré⁴⁴, ce qui justifie en partie le recours important au travail bénévole. A cette explication s'ajoute l'effet attractif sur le nombre de bénévoles qu'exerce le secteur des sports qui, comme l'a montré le graphique 12, capte plus du quart (26,2%) du volume de volontariat en Belgique. Aussi ce secteur est-il caractérisé par un nombre d'heures de bénévolat plusieurs fois plus élevé que celui des emplois rémunérés.

⁴³ A l'exclusion toutefois des secteurs 2 (associations de jeunesse), 7 (associations religieuses) et 8 (défense des droits et intérêts) que l'on n'a pu isoler comme tels dans les données du compte satellite.

⁴⁴ Les associations du secteur de la culture, des sports et des loisirs sont en effet, en termes de nombre d'emplois, trois fois plus petites en moyenne que l'ensemble des associations (Marée et al., 2008, p.34).

1.4. Quelques comparaisons internationales

Comment la Belgique se situe-t-elle en matière de bénévolat en comparaison avec d'autres pays ? Avant l'initiative de l'OIT, plusieurs enquêtes ont été réalisées au niveau international pour déterminer l'ampleur du travail bénévole. Ces enquêtes se sont le plus souvent basées sur la compilation et la confrontation de données issues d'enquêtes nationales antérieures⁴⁵. En raison des différences observées dans la définition du bénévolat, dans les méthodes d'enquête et dans les échantillonnages de population réalisés, ces comparaisons internationales doivent être prises avec beaucoup de précautions et exigent une analyse critique qui sort du cadre de la présente recherche. A titre d'exemple, on citera l'*European Value Study (EVS)*, menée à plusieurs reprises dans un grand nombre de pays européens⁴⁶. Cette étude conclut à un taux de bénévolat moyen dans le secteur associatif de plus de 20%, mais avec une très grande variabilité, le taux allant pratiquement de 10 à 50% selon le pays⁴⁷. De tels chiffres se trouvent également dans les enquêtes réalisées dans le cadre de l'*Eurobarometer* déjà cité, qui fait état d'un taux de bénévolat moyen de 24%, avec un maximum de 57% et un minimum de 9%⁴⁸. Ces écarts sont certes dus en partie aux spécificités socio-politiques nationales et quelques recherches se sont déjà attelées à mettre en lumière les facteurs explicatifs de ces différences⁴⁹. Mais celles-ci résultent manifestement aussi de nettes divergences dans la définition du bénévolat utilisée par les enquêteurs, ainsi que dans la manière dont la notion de bénévolat est perçue par les personnes interrogées.

L'initiative de l'OIT souligne également l'importance de proposer une définition et une méthodologie communes de nature à favoriser les comparaisons entre pays. Outre la Belgique, l'approche spécifique de l'OIT a également été implémentée en Pologne, en Hongrie, au Portugal en Irlande et en Italie. Il est donc tentant de procéder à une confrontation des données disponibles pour ces différents pays, et en particulier d'en comparer le taux de bénévolat, c'est-à-dire le pourcentage de la population de 15 ans et plus se livrant à des activités gratuites (tableau 7).

45 On trouvera une synthèse de ces différentes recherches dans une étude récente commanditée par la Commission européenne (GHK, 2010).

46 <http://www.europeanvaluesstudy.eu/>

47 GHK (2010, p.297)

48 European Parliament (2011, p.7).

49 Voir notamment Plagnol et al. (2010).

Tableau 7 : Les taux de bénévolat dans les pays ayant implémenté l'approche de l'OIT

	Belgique (2014)	Italie (2013)	Irlande (2013)	Portugal (2012)	Pologne (2011)	Hongrie (2011)
1. Bénévolat dans des organisations						
1A. Uniquement dans organisations	10,5%	6,8%	12,8%		5,0%	1,1%
1B. Dans et hors organisations	2,0%	1,1%	2,0%		18,0%	0,8%
Total	12,5%	7,9%	14,8%	5,9%	23,0%	1,9%
2. Bénévolat hors organisations						
2A. Uniquement hors organisations (« direct »)	6,8%	4,7%	13,6%		27,0%	26,5%
2B. Dans et hors organisations	2,0%	1,1%	2,0%		18,0%	0,8%
Total	8,8%	5,8%	15,6%	5,8%	45,0%	27,3%
Total bénévolat (1A + 1B + 2A)	19,4%	12,6%	28,4%	11,5%	50,0%	28,4%

Sources : enquête EFT et publications nationales⁵⁰

Malheureusement, les pays n'appliquent pas de la même manière les directives de l'OIT. On peut en effet invoquer deux raisons d'ordre méthodologique pour expliquer une partie des divergences observées entre les pays. Tout d'abord, la « période de référence », c'est-à-dire la période précédant l'enquête où les personnes sont invitées à décrire leurs activités bénévoles, n'est pas la même : elle est de quatre semaines en Italie et en Irlande comme le demande le *Manuel*, de quatre semaines et douze mois (deux volets d'enquête) en Pologne et de douze mois en Belgique, en Hongrie et au Portugal. Or, on peut légitimement supposer que le taux de bénévolat mesuré à partir des quatre semaines écoulées est inférieur à celui qui porte sur une année. Aussi, dans le tableau 7, le taux de bénévolat affiché par l'Italie et l'Irlande est vraisemblablement sous-estimé par rapport à celui de la Belgique et des autres pays⁵¹. Cela étant, en dépit de cette sous-estimation, le taux de bénévolat au sens de la loi belge (c'est-à-dire le bénévolat dans les organisations), s'avère inférieur en Belgique (12,5%) à celui affiché par l'Irlande (14,8%) et surtout par la Pologne (23,0%). Toutefois, le taux de ce dernier pays s'explique largement par la part importante des personnes qui mènent des activités gratuites à la fois dans et hors organisations (bénévolat « direct »). Dans ce pays comme aussi en Hongrie, le taux de bénévolat associé exclusivement à des organisations est en fait particulièrement bas, et ce en raison du contexte historique de ces « ex-pays de l'Est » (le mouvement associatif, quasi inexistant dans les régimes communistes, y est encore relativement peu développé).

Une seconde cause méthodologique de divergence dans les taux de bénévolat observés concerne le bénévolat direct, et plus particulièrement l'aide apportée aux membres de la famille qui ne font pas partie du ménage des personnes interrogées. Selon le *Manuel*, les soins prodigués aux proches font partie du bénévolat direct, pour autant que ces proches n'habitent pas sous le même toit que le prestataire.

50 Italie : « Experiences in measuring volunteering: the Italian case » ; Irlande : « QNHS Volunteering and Wellbeing » ; Portugal : « Volunteering in Portugal 2012 » ; Pologne : « Volunteering through organizations and other types of unpaid work outside own household 2011 » ; Hongrie : « First results of Volunteer ad hoc module on HU-LFS » ; « Önkéntes munka Magyarországon (A Munkaerő-felmérés, 2011. III. negyedévi kiegészítő felvétele) ».

Toutes ces publications sont disponibles sur internet.

51 Le cas du Portugal est particulier dans la mesure où, selon les responsables de l'enquête, le bénévolat a été vraisemblablement sous-estimé dans ce pays pour des raisons liées au manque de temps.

Néanmoins, la manière dont les questions sont posées dans les différentes enquêtes peut aboutir à des résultats forts différents. Ainsi en Italie, la formulation des questions excluait explicitement l'aide à la famille comme relevant du bénévolat. A l'opposé, ce type d'aide était, de manière tout aussi explicite, présenté en Hongrie comme faisant partie des activités bénévoles. En Belgique, la formulation assez neutre portant sur «des activités réalisées par le biais d'organisations ou directement pour d'autres personnes en dehors de votre ménage» laissait la liberté aux personnes de mentionner ou non l'aide apportée aux membres de la famille en dehors du ménage. Les taux de bénévolat présentés au tableau 7 sont clairement influencés par ces choix divergents. A côté d'éventuelles explications d'ordre sociologique, les taux de bénévolat direct importants de la Hongrie et de la Pologne sont ainsi en partie imputables à la manière dont le bénévolat a été présenté aux personnes interrogées.

Au-delà de ces différences dans les taux de bénévolat, on relève néanmoins certaines analogies entre les pays. Tout d'abord, concernant le type d'organisations, la grande majorité des activités bénévoles se déroulent dans les associations (au minimum 80% des activités), le reste concernant le secteur public. En second lieu, dans tous les pays, le même phénomène s'observe concernant le profil des volontaires (voir le chapitre 2) : plus le niveau de diplôme est élevé, plus le taux de bénévolat est important. Enfin, si on considère le statut socio-professionnel, on relève le poids plus important de certaines catégories, à savoir les étudiants, les employés et les retraités.

L'AMPLEUR DU TRAVAIL VOLONTAIRE EN BELGIQUE : SYNTHÈSE DU CHAPITRE

Le nombre de bénévoles

D'après les données de l'enquête, le nombre de volontaires selon la définition de la loi belge, c'est-à-dire qui effectuent des activités non rémunérées par le biais d'organisations, s'élève en Belgique à près de *1 166 000 personnes*, soit *12,5%* de la population âgée de 15 ans et plus. Dans une définition plus extensive, c'est-à-dire en tenant compte également des personnes qui mènent des activités gratuites directement au bénéfice d'autres personnes (en dehors de leur ménage), le nombre total de bénévoles est alors de plus *1 800 000 personnes*, soit *19,4%* de la population.

Les données qui suivent ne concernent que le volontariat au sens de la loi belge.

Le temps consacré au travail bénévole

Au cours des douze mois précédant l'enquête, les bénévoles ont mené en Belgique *plus de 2,2 millions d'activités gratuites* par le biais d'organisations, ce qui représente une moyenne de *43 000 activités par semaine* ou de *6 000 activités par jour*. Un bénévole a presté en moyenne près de *190 heures* au cours de l'année écoulée, soit près de *4 heures par semaine*. Cette moyenne cache toutefois de grandes disparités, puisque le nombre d'heures varie en fait entre quelques heures et plusieurs centaines d'heures par an.

Le volume de travail bénévole en Belgique

L'addition des heures gratuites déclarées par les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête, extrapolée à l'ensemble de la population, donne un total de près de *221,2 millions d'heures* prestées au cours de l'année, soit *4,1%* du volume de travail salarié annuel en Belgique. Cela représente près de *130 000 emplois équivalents temps plein*.

A titre d'illustration, un tel volume de prestations est près de sept fois plus élevé que celui du travail salarié annuel dans l'agriculture et est de loin supérieur au volume de travail salarié dans le secteur financier.

Classement des activités bénévoles

Plus de la moitié des *2,2 millions d'activités bénévoles* réalisées en Belgique dans les 12 mois précédant l'enquête se répartissent entre les professions dites intermédiaires (*25,1%*) et les services directs aux particuliers (*28,8%*). Les fonctions dirigeantes et administratives représentent ensemble le cinquième (*21,4%*) des activités bénévoles.

Les bénévoles peuvent mener plus d'une activité gratuite et donc relever de professions différentes. Environ 470 000 personnes, soit deux bénévoles sur cinq (40,3%), prestent ainsi des services aux personnes tandis qu'environ 426 000, soit plus d'un bénévole sur trois (36,6%), exercent gratuitement des professions intermédiaires. Un peu moins d'un bénévole sur cinq (18,7%, soit environ 218 000 personnes) occupe une fonction dirigeante et environ un sur 7 (14,1%, soit environ 164 000 personnes) mène une activité administrative.

Le temps consacré au travail volontaire dépend du type d'activités : ainsi, le nombre moyen d'heures peut quasiment varier du simple au double, si l'on compare les fonctions dirigeantes (168 heures par an), les professions intellectuelles (154 heures) et les professions intermédiaires (138 heures) aux professions dites élémentaires (85 heures).

La répartition des bénévoles par type d'organisation

Parmi les organisations qui occupent des travailleurs bénévoles, le secteur associatif est largement dominant avec 83,3% des activités prestées, alors que le secteur public (communes, CPAS,..) ne capte qu'une part très réduite de ces activités (7,7%). Ce constat est encore renforcé par le poids non négligeable des organisations dites «autres» (9%) qui sont en fait des structures associatives informelles.

La répartition du travail bénévole par secteur d'activité

Si l'on prend en compte le domaine d'action des organisations qui occupent des bénévoles, on relève que quatre secteurs d'activité apparaissent dominants et concentrent près de sept activités bénévoles sur 10 : le sport (19,4% des activités), la culture et les activités socio-culturelles (18,9%), les services sociaux (16,5%) et l'éducation et la formation (14,3%). Viennent ensuite les organisations de défense des droits et des intérêts (9,1%) et les associations de jeunesse (9,0%).

Un même bénévole peut mener plusieurs activités et être occupé dans plus d'une organisation. La répartition des volontaires par secteur montre que le domaine des sports confirme sa place prédominante avec 285 000 personnes, soit le quart (24,5%) des volontaires en Belgique. Viennent ensuite les secteurs des activités culturelles et des services sociaux qui, avec respectivement 232 000 et 230 000 personnes, occupent chacun le cinquième des bénévoles (19,9 et 19,7%). L'éducation et la formation constituent quantitativement le quatrième domaine où sont présents les volontaires avec 196 000 personnes, soit un bénévole sur six (16,8%).

Le nombre moyen d'heures de prestations par bénévole et par an montre ici également une très grande variabilité, puisqu'il va d'un maximum de 232 heures pour les associations de jeunesse à seulement 117 heures pour les activités d'éducation et de formation. Les sports et le secteur de la santé se caractérisent aussi par un nombre moyen d'heures relativement élevé, avec respectivement 203 et 186 heures par an. A l'inverse, le temps moyen de prestations annuel des bénévoles du domaine de la culture est relativement faible (125 heures), à l'instar du secteur de l'éducation et de la formation.

Chapitre 2. **Le profil des volontaires
en Belgique**

Au chapitre précédent, nous avons analysé l'ampleur du volontariat en Belgique. En nous basant sur des données récoltées auprès des bénévoles eux-mêmes, nous avons calculé le volume de travail non rémunéré et déterminé globalement les différents secteurs et types d'activité concernés. Nous allons à présent aborder plus en profondeur les caractéristiques des volontaires et esquisser une image de la composition de ce public. Une série de caractéristiques individuelles, telles que le genre, l'âge et le niveau de formation, nous permettront de dresser un profil socio-économique du bénévole en Belgique⁵².

Dans la première partie de l'analyse, nous verrons si les prestations bénévoles en Belgique dépendent de ces caractéristiques individuelles. Les volontaires belges ont-ils un profil socio-économique comparable à celui de l'ensemble de la population ou proviennent-ils plutôt de certaines couches bien précises de la société? Pour chaque caractéristique socio-économique, nous chercherons à déterminer cela de deux manières. D'une part, nous examinerons le *taux de bénévolat* de chaque catégorie. Est-il inférieur ou supérieur au taux moyen de la population belge? Nous avons constaté au chapitre précédent que 12,5% des Belges faisaient du volontariat. Le taux de participation des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, des personnes peu ou très qualifiées est-il comparable à cette moyenne ou est-il au contraire inférieur ou supérieur à celle-ci? D'autre part, nous analyserons les effets de ces écarts sur la *composition de la population des volontaires* elle-même. Comment celle-ci se répartit-elle par exemple selon le genre? Les hommes et les femmes sont-ils aussi nombreux à faire du bénévolat? Comme dans le chapitre précédent, nous ne présenterons pas seulement les résultats au niveau belge, mais nous réaliserons aussi des analyses distinctes pour les trois Régions, avec une brève comparaison entre les profils des volontaires et des non-volontaires en Flandre, en Wallonie et dans la région de Bruxelles-Capitale⁵³.

La seconde partie de l'analyse, exclusivement centrée sur la catégorie des Belges qui font du bénévolat, se penchera plus en profondeur sur les différentes manières de le faire. Nous comparerons les volontaires en nous limitant à quatre caractéristiques fondamentales : le genre, l'âge, le niveau de formation et la situation socio-économique. Nous examinerons tout d'abord si le *type d'activité* bénévole diffère selon le profil du volontaire : y a-t-il des différences entre hommes et femmes, entre jeunes et vieux, entre personnes plus ou moins qualifiées, entre ceux qui ont ou qui n'ont pas un emploi? Les hommes sont-ils par exemple plus nombreux à exercer des fonctions dirigeantes alors que les femmes bénévoles assurent plutôt des missions de service? Ensuite, nous verrons si le profil du volontaire est lié au *secteur* dans lequel il preste du travail bénévole. On peut par exemple supposer qu'on retrouvera davantage de jeunes volontaires dans les secteurs des associations de jeunesse et du sport, et des personnes plus âgées dans le secteur socioculturel et les organisations religieuses. Enfin, nous nous pencherons sur le nombre moyen d'heures de volontariat selon le profil du bénévole.

52 Dujardin et al. (2007), Musick & Wilson (2008).

53 Il convient de faire observer d'emblée que, dans la Région de Bruxelles-Capitale, 122 répondants seulement ont dit qu'ils faisaient du volontariat. Ce chiffre très faible explique que nous n'avons pu trouver qu'un nombre restreint de résultats significatifs pour Bruxelles.

Une étude systématique de la littérature consacrée au volontariat en Belgique⁵⁴ a fait apparaître des résultats très divergents concernant le profil du volontaire belge⁵⁵. Toutes les études sont néanmoins unanimes pour affirmer que les hommes sont plus nombreux à s'engager comme volontaires que les femmes. En ce qui concerne le type d'activité bénévole, les femmes se retrouvent davantage dans le secteur des services sociaux et de l'aide aux personnes alors que les hommes assument davantage de fonctions dirigeantes et sont surreprésentés dans les associations sportives. Certaines études suggèrent donc qu'il y a un profil distinct de bénévole masculin et féminin. Une autre constante qui semble se dégager des recherches existantes est qu'en Belgique les volontaires ont un niveau de qualification relativement élevé, un constat que l'on retrouve également dans des recherches internationales⁵⁶. Il y a moins d'unanimité quant à l'âge des bénévoles : selon certaines études, l'engagement volontaire est plus important parmi les personnes de 40 ans et plus alors que d'autres études constatent une plus grande participation de la part des jeunes. Au vu de l'évolution démographique, Dujardin et al. (2007) affirment que la proportion de jeunes qui font du volontariat est en diminution alors que celle des personnes âgées connaît une augmentation nette. Le tableau est aussi assez contrasté en ce qui concerne le statut professionnel, même si les personnes professionnellement actives et les retraités semblent davantage représentés dans le volontariat.

2.1. Aperçu général du profil des volontaires en Belgique

Pour esquisser le profil socio-économique du volontaire, nous analyserons les caractéristiques individuelles suivantes : le genre, l'âge, le niveau de formation, la situation socio-économique, le secteur d'activité professionnelle, la situation familiale et le nombre d'enfants qui font partie du ménage.

Genre

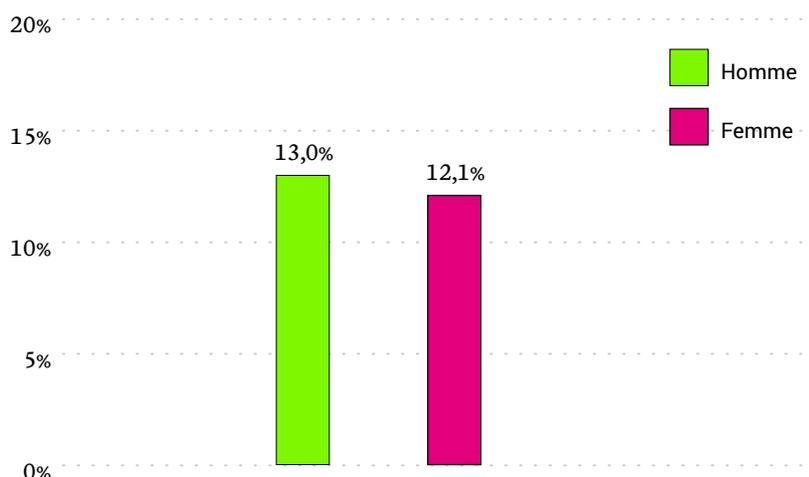
En Belgique, il n'existe pas de différence significative entre hommes et femmes au niveau de la participation au volontariat. Les analyses faites au chapitre précédent nous ont appris que 12,5% des Belges avaient une activité bénévole. On voit au graphique 1 que les pourcentages pour les hommes (13,0%) et les femmes (12,1%) ne diffèrent pas sensiblement de la moyenne de la population belge. Autrement dit, les hommes et les femmes belges participent dans la même proportion aux activités bénévoles. Le graphique 2 confirme d'ailleurs que les catégories des volontaires masculins et féminins sont de taille à peu près équivalente.

54 Dujardin et al. (2007).

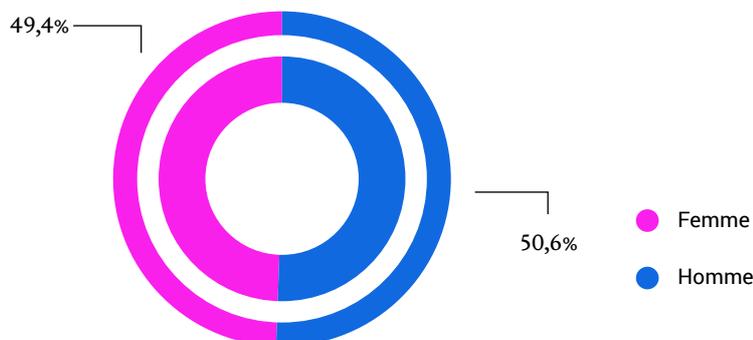
55 Selon les auteurs, ceci s'explique dans une large mesure par les diverses définitions du volontariat qui sont appliquées dans les différentes études. Nous avons également souligné ce manque d'uniformité dans notre introduction, même si la récente loi sur le volontariat contribue à délimiter plus clairement les choses.

56 Musick & Wilson (2008).

Graphique 1 : Taux de bénévolat selon le genre



Graphique 2 : Répartition des volontaires selon le genre



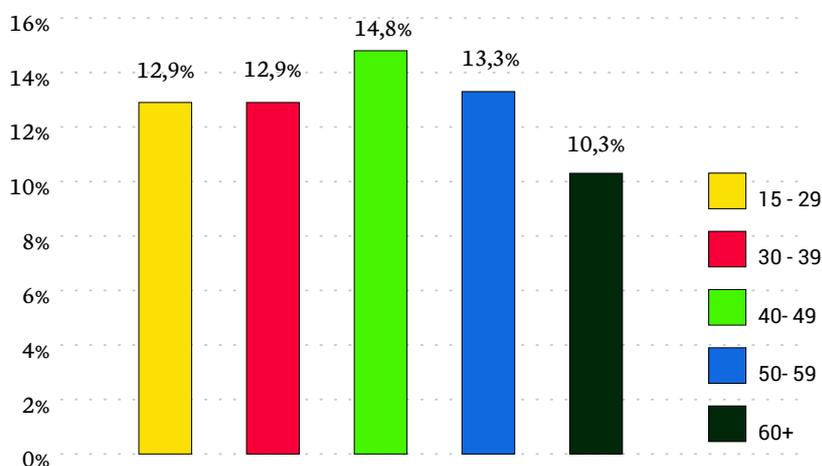
Le tableau B1 (repris en annexe 3, comme tous les tableaux B qui suivent) examine, au niveau de chaque Région, les différences entre hommes et femmes dans le taux de participation au volontariat. Des écarts statistiquement significatifs y apparaissent en Wallonie, où les hommes participent davantage au volontariat que les femmes, alors qu'il n'y a pas de différence marquante entre les deux sexes en Flandre et à Bruxelles. Quant à la répartition de la population des volontaires entre hommes et femmes, elle varie entre les trois Régions : si les hommes et les femmes constituent des groupes de même importance en Flandre, les femmes sont plus nombreuses à faire du volontariat à Bruxelles tandis que les volontaires masculins sont majoritaires en Wallonie.

Âge

L'âge est-il un facteur à mettre en relation avec l'engagement bénévole ? Le graphique 3 reprend cinq catégories d'âge, à savoir les jeunes (15 - 29 ans), les trentenaires (30 - 39 ans), les quadragénaires (40 - 49 ans), les cinquantenaires (50 - 59 ans) et les plus de 60 ans. Ce classement permet de faire apparaître une tendance globale relative à l'âge en Belgique. On observe ainsi une légère hausse générale du nombre relatif de bénévoles à mesure que l'âge augmente, avec une pointe entre 40 et 49 ans, suivie d'un déclin progressif. Malgré la proportion importante de volontaires parmi

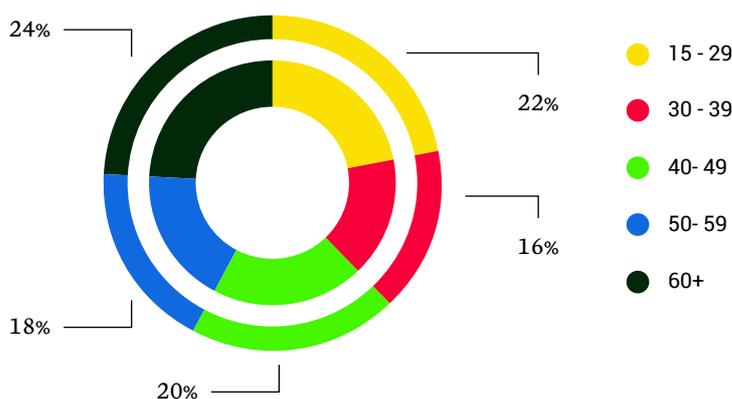
les quadragénaires, leur taux de bénévolat ne présente pas d'écart statistiquement significatif par rapport aux autres tranches d'âge, sauf si on le compare à celui des plus de 60 ans qui est le plus faible : cette dernière catégorie est en effet sous-représentée dans le secteur du volontariat au regard de son poids dans la population belge.

Graphique 3 : Taux de bénévolat par tranche d'âge



Le graphique 4 présente la composition de la population des volontaires en Belgique par catégorie d'âge. On constate que les plus de 60 ans constituent le groupe le plus nombreux : environ un volontaire belge sur quatre a en effet plus de 60 ans. Viennent ensuite les jeunes et les quadragénaires tandis que les trentenaires ferment la marche.

Graphique 4 : Répartition des volontaires par tranche d'âge



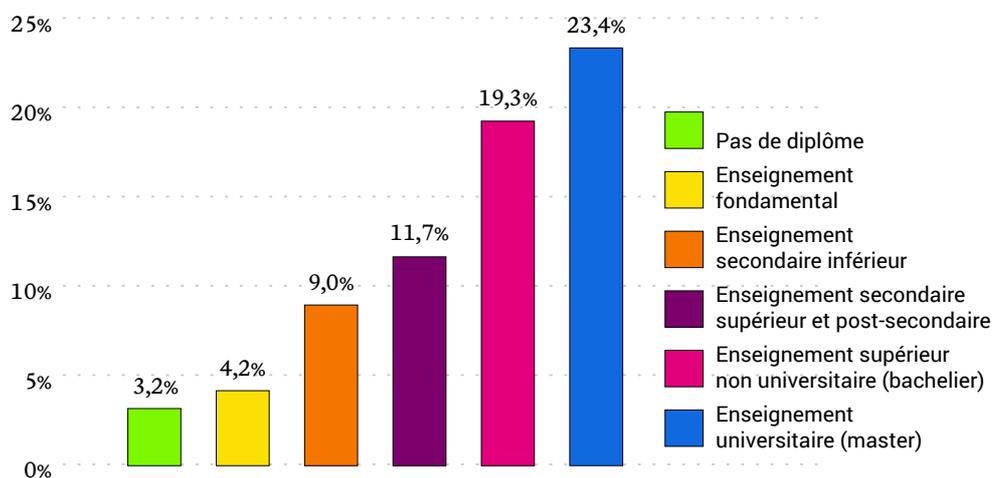
La répartition des volontaires par tranche d'âge dans les différentes Régions est présentée au tableau B2 en annexe. Il n'y a qu'en Flandre que l'on trouve des écarts significatifs : les quadragénaires et les quinquagénaires participent davantage au volontariat, alors que le taux de bénévolat des plus de 60 ans est sensiblement plus faible. Comme ces écarts ne se retrouvent pas à Bruxelles et en Wallonie, nous pouvons en conclure que les différences dans le taux de bénévolat selon l'âge au niveau belge s'expliquent principalement par la plus faible participation des plus de 60 ans du côté flamand.

Niveau de formation

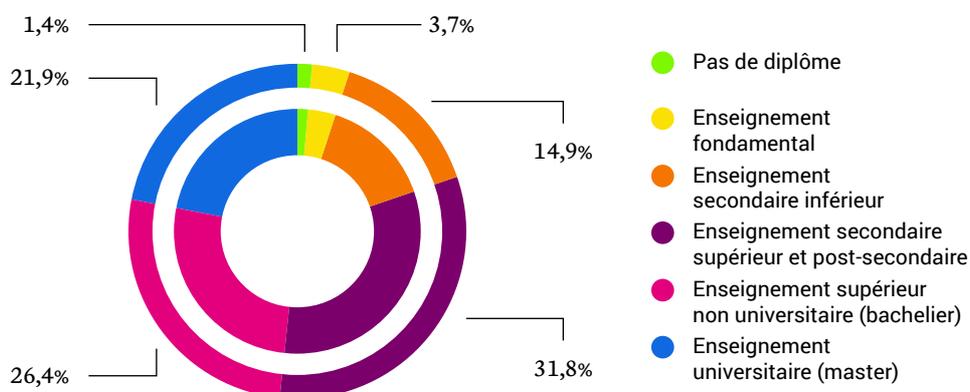
Pour déterminer le niveau de formation, nous utilisons six catégories qui correspondent au diplôme le plus élevé obtenu par les répondants : aucun diplôme, enseignement fondamental, enseignement secondaire inférieur, enseignement secondaire supérieur, enseignement supérieur non universitaire⁵⁷ et enseignement universitaire. On peut observer au graphique 5 d'importants écarts dans l'engagement volontaire selon le niveau de formation, avec un taux de bénévolat qui s'élève en même temps que le diplôme. Ainsi, 23,4% des diplômés universitaires font du volontariat alors que c'est seulement le cas de 11,7% des personnes qui ne possèdent qu'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Nous pouvons donc en conclure que plus le diplôme obtenu est élevé, plus la participation au volontariat est grande.

Le graphique 6 montre que 48,3% du travail bénévole en Belgique est réalisé par des personnes qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur (bachelier ou master). Un cinquième des volontaires possède, au mieux, un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, et près d'un tiers a un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

Graphique 5 : Taux de bénévolat selon le diplôme obtenu



Graphique 6 : Répartition des volontaires selon le diplôme obtenu



⁵⁷ Bien que cet intitulé désigne des formations non universitaires, ce groupe correspond, dans notre recherche, à celui des titulaires d'un diplôme de bachelier. Cela veut dire que la catégorie des 'non universitaires' contient aussi bien des bacheliers professionnels qu'académiques (universitaires).

Comme le montre le tableau B3 en annexe, ces inégalités dans la participation au volontariat selon le niveau de formation, avec une forte surreprésentation des personnes très qualifiées et une nette sous-représentation des personnes peu qualifiées, se retrouvent dans les trois Régions du pays. Lorsque l'on examine ensuite la composition de la population des volontaires, les personnes hautement qualifiées (bachelier et masters) constituent la catégorie la plus importante dans les trois Régions, mais l'écart est encore plus prononcé à Bruxelles où les titulaires d'un diplôme universitaire réalisent 40,2% du travail bénévole. C'est plus du double de la proportion d'universitaires à Bruxelles, ainsi que le double des volontaires de niveau universitaire actifs en Wallonie et en Flandre.

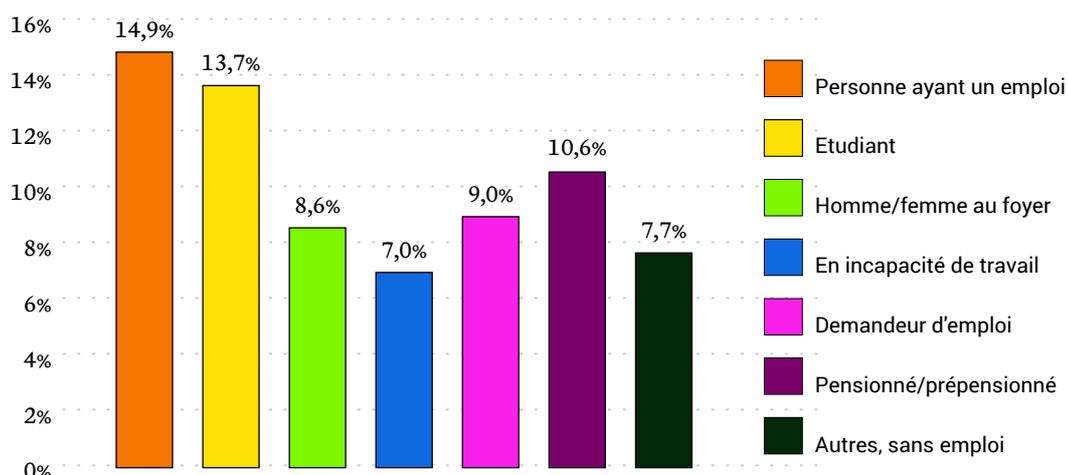
Situation socio-économique

La situation socio-économique reflète le statut de la population des volontaires par rapport au marché de l'emploi. À côté des personnes qui ont un emploi, nous distinguons les catégories suivantes : étudiants, hommes/femmes au foyer, personnes en incapacité de travail, demandeurs d'emploi, pensionnés et autres. Il convient cependant de faire remarquer que la situation socio-économique ne porte que sur la semaine dite de référence, c'est-à-dire celle qui a précédé l'enquête. Il s'agit donc d'un instantané alors que les questions portant sur le volontariat concernaient toute l'année écoulée (période de référence de douze mois). Bien que la situation socio-économique de 85,6% des répondants n'ait pas changé pendant ces douze mois, d'autres cas peuvent provoquer un biais dans l'analyse des résultats. Quelqu'un peut par exemple être au chômage au moment où il a répondu au questionnaire, mais avoir travaillé les mois précédents et avoir fait du volontariat durant la période où il avait une activité professionnelle. Cette nuance nous oblige à faire preuve d'une certaine prudence dans l'interprétation des résultats.

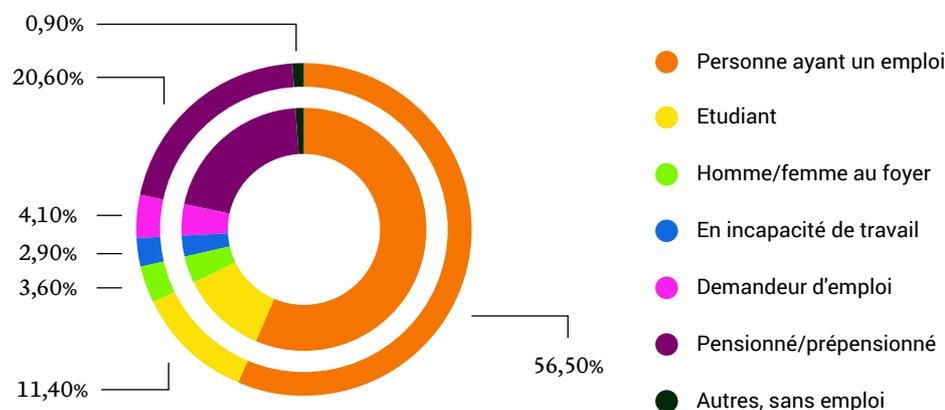
Il ressort du graphique 7 que la proportion de volontaires est significativement plus grande parmi les personnes qui ont un emploi (14,9%). Celles-ci font donc plus de volontariat que les autres catégories. Si le taux de bénévolat des étudiants et des pensionnés est proche de la moyenne de la population belge (12,5%), celui des hommes et des femmes au foyer, des personnes en incapacité de travail et des demandeurs d'emploi est significativement plus faible. Il convient toutefois de faire observer que des restrictions importantes s'appliquent à certaines de ces catégories en vertu de la loi sur le volontariat⁵⁸. Concernant la répartition des volontaires, le graphique 8 nous permet de conclure que 56,5% de ceux-ci ont un emploi et qu'un cinquième d'entre eux sont des pensionnés. Les étudiants constituent la troisième plus grande catégorie de volontaires.

⁵⁸ Ainsi, les personnes qui sont en incapacité de travail ou qui perçoivent une allocation d'invalidité doivent demander l'autorisation du médecin-conseil. Les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale doivent signaler qu'ils font du volontariat à la personne du CPAS qui gère leur dossier. Quant à ceux qui reçoivent une allocation de chômage, aux demandeurs d'emploi et aux prépensionnés, ils doivent introduire une demande auprès de l'ONEM (les organisations qui emploient des volontaires peuvent également obtenir une autorisation générale de l'ONEM). Voir Hambach (2014).

Graphique 7 : Taux de bénévolat selon la situation socio-économique



Graphique 8 : Répartition des volontaires selon la situation socio-économique



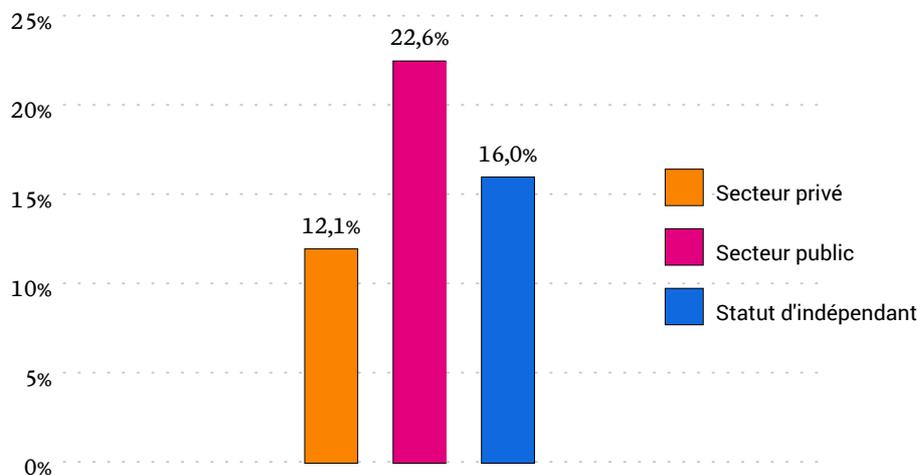
On voit au tableau B4 en annexe que les écarts observés pour la Belgique ne se manifestent de manière similaire qu'en Wallonie, où les personnes qui ont un emploi participent significativement plus au volontariat que les autres catégories (à l'exception des étudiants). En Flandre, on relève seulement que les personnes engagées dans la vie professionnelle ont un taux de bénévolat significativement plus élevé que celui des pensionnés, tandis qu'à Bruxelles on n'observe pas de différences nettes d'une catégorie à l'autre. Si on considère maintenant la répartition des volontaires, on constate qu'en chiffres absolus, les chômeurs sont nettement plus nombreux à faire du volontariat à Bruxelles qu'en Flandre et Wallonie, mais cela est dû à la plus grande proportion de demandeurs d'emploi à Bruxelles.

Au graphique 9, la catégorie des *bénévoles qui ont un emploi* a été ventilée selon le secteur où ces personnes travaillent (privé, public ou statut d'indépendant). Il en résulte que ce sont les ouvriers et les employés du secteur privé qui sont le moins enclin à faire du bénévolat⁵⁹ : ils participent en effet moins au volontariat que les indépendants et, surtout, que les personnes qui travaillent dans la fonction publique. Ces dernières ont en effet un

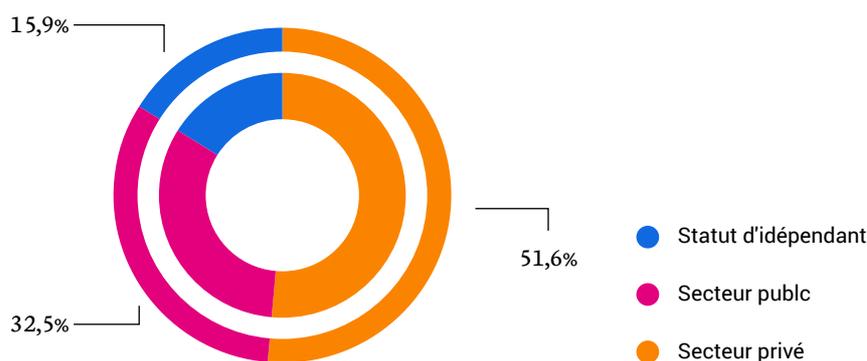
⁵⁹ L'enquête sur les forces de travail ne permet pas de faire une distinction entre secteur privé marchand et non marchand.

taux de bénévolat significativement plus élevé que les indépendants. Mais en chiffres absolus, on peut observer au graphique 10 qu'environ la moitié des volontaires travaillent dans le secteur privé et un tiers dans le secteur public.

Graphique 9 : Taux de bénévolat selon le secteur où travaillent les volontaires



Graphique 10 : Répartition des volontaires selon le secteur où ils travaillent



Le tableau B5 fait apparaître des tendances similaires pour la Wallonie et la Flandre : les personnes qui travaillent dans la fonction publique ont un taux de bénévolat significativement supérieur à celui des travailleurs du secteur privé. À Bruxelles, on ne retrouve pas d'écart significatif entre les différents secteurs d'activité.

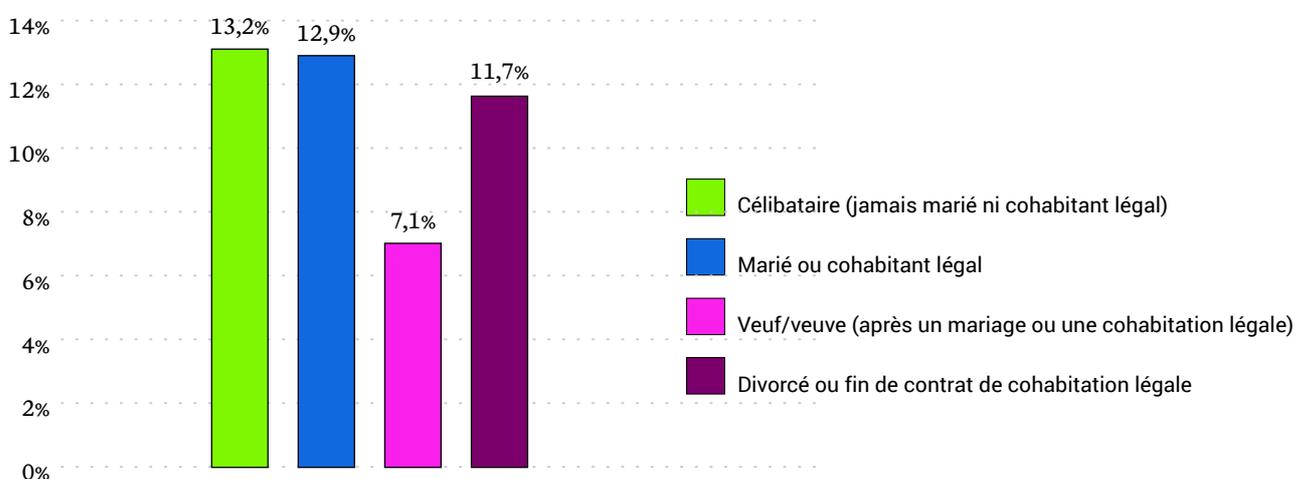
État civil et situation familiale

L'enquête sur les forces de travail nous procure une certaine vision de la situation familiale des volontaires. Nous disposons tout d'abord d'informations sur leur *état civil effectif*, qui comprend les catégories suivantes : célibataire (jamais marié, jamais cohabitant légal), marié ou cohabitant légal, veuf ou veuve (après un mariage ou une cohabitation légale) et divorcé ou fin de contrat de cohabitation légale. Il convient

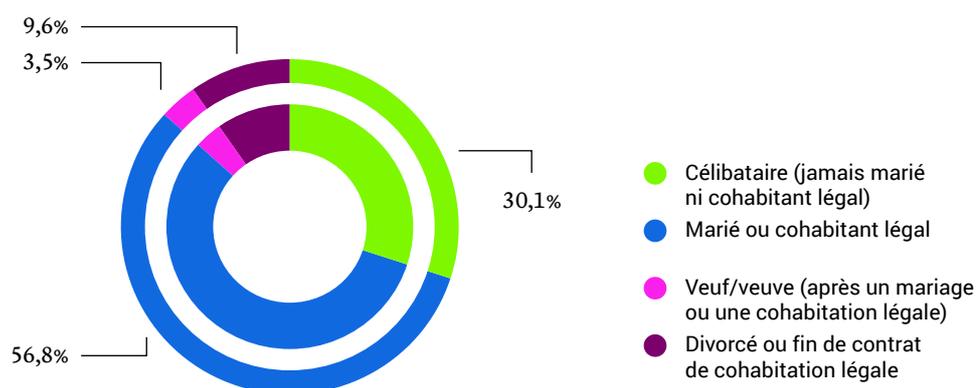
de faire observer à cet égard que ces catégories ne permettent pas de savoir avec précision si quelqu'un vit de manière isolée ou cohabite avec une autre personne. Aussi avons-nous ajouté cette précision dans l'analyse, mais celle-ci n'a pas fait apparaître d'écart significatif entre les volontaires selon qu'ils cohabitent ou non avec un partenaire.

Lorsque l'on analyse, au graphique 11, les données concernant l'état civil des bénévoles, on constate que le taux de bénévolat des différentes catégories est proche de la moyenne (12,5%), sauf pour celui de la catégorie des veufs et des veuves, qui est significativement plus bas. La répartition des volontaires selon leur état civil, au graphique 12, révèle par ailleurs que la catégorie la plus nombreuse est celle des personnes mariées et des co-habitants (56,8% du total des volontaires), avant celle des célibataires (30,1%).

Graphique 11 : Taux de bénévolat selon l'état civil



Graphique 12 : Répartition des volontaires selon leur état civil



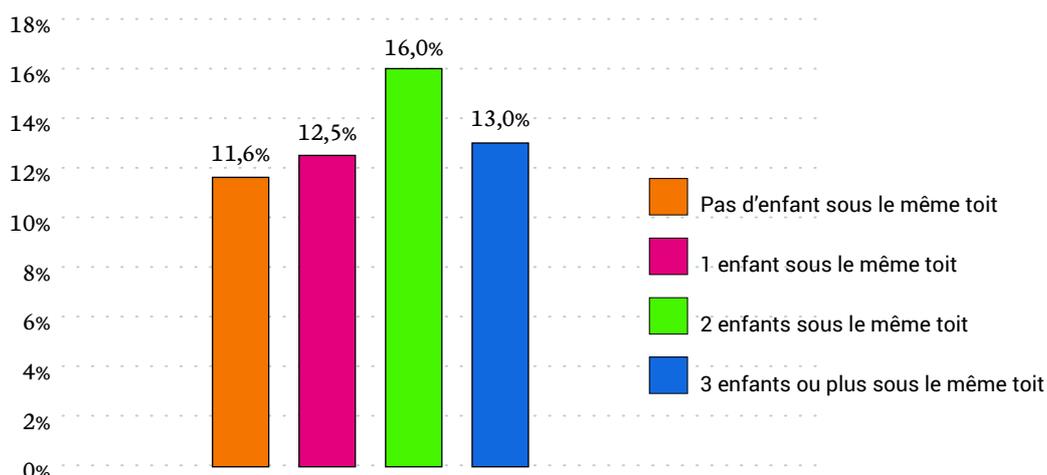
Au niveau régional, ce même schéma se retrouve en Wallonie et en Flandre (tableau B6 en annexe), avec un taux de bénévolat significativement plus faible pour les veufs et les veuves. À Bruxelles, on ne constate pas d'écart significatif.

L'enquête sur les forces de travail nous fournit également des informations sur le *nombre d'enfants dans le ménage*. Sont comptabilisés tous les enfants de moins de 18 ans qui font partie du ménage. Nous avons utilisé les catégories suivantes : aucun enfant vivant sous le même toit, un enfant vivant sous le même toit, deux enfants vivant sous le même toit et trois enfants ou plus vivant sous le même toit. Plus de la moitié de la population belge (59,8%) n'a pas d'enfant de moins de 18 ans habitant sous le même toit, 15,8% des ménages comptent un enfant vivant sous le même toit, 15,6% deux enfants et 8,7% trois enfants ou plus (tableau B6).

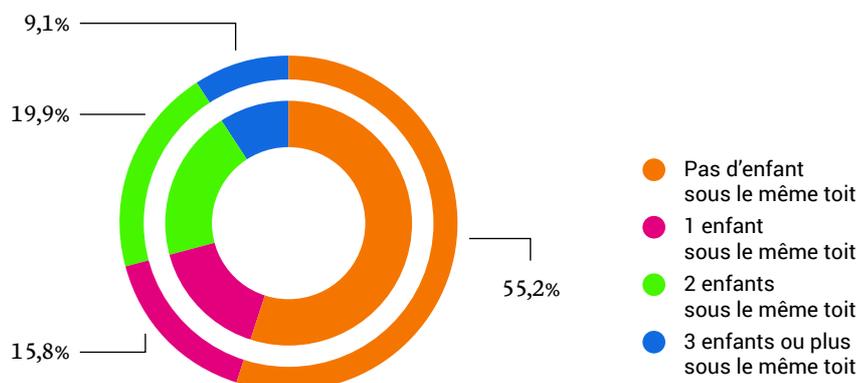
Il y a lieu de faire remarquer que la catégorie 'pas d'enfants de moins de 18 ans vivant sous le même toit' correspond en fait à différentes sous-groupes : elle comprend des personnes qui n'ont jamais eu d'enfants dans leur ménage, mais aussi des personnes qui ont des enfants adultes vivant encore sous le même toit ou des enfants qui ont déjà quitté le ménage (ce qu'on appelle la 'phase du nid vide'). Nous pouvons supposer que les personnes qui se trouvent dans ces deux derniers cas (avec des enfants adultes vivant encore chez elles ou avec des enfants qui ont quitté le ménage) sont relativement nombreuses parce que les caractéristiques de la catégorie 'pas d'enfants de moins de 18 ans vivant sous le même toit' diffèrent de celles des personnes qui ont au moins un enfant vivant encore sous le même toit. En effet, si on prend en compte l'âge des bénévoles avec et sans enfants dans leur ménage, on s'aperçoit que 58,9% des volontaires de 55 ans ou plus n'ont pas d'enfant de moins de 18 ans vivant sous le même toit, contre 4,0% seulement qui en ont au moins un. Ces chiffres confirment que la catégorie 'pas d'enfants' est très diversifiée. Il faut donc interpréter avec prudence les écarts entre les volontaires avec et sans enfants vivant sous le même toit.

En gros, on peut dire, au niveau de la Belgique, que les personnes qui n'ont pas d'enfant sous le même toit participent significativement moins au volontariat (11,6% - graphique 13). Mais ceci s'explique en grande partie par un constat déjà fait plus haut : cette catégorie comprend un public plus âgé, dont nous avons dit que c'était une tranche d'âge qui faisait moins de volontariat. Les personnes qui ont deux enfants chez elles ont un taux de bénévolat significativement plus élevé (16%), tandis que la catégorie des personnes qui ont un enfant vivant sous le même toit, ainsi celle des personnes ayant trois enfants ou plus sous le même toit, présentent un taux proche de la moyenne de la population belge (12,5 et 13% respectivement). Bien que les personnes sans enfant sous le même toit fassent nettement moins de volontariat, le graphique 14 montre qu'elles n'en constituent pas moins le plus important groupe de bénévoles, avec 55,2% du total.

Graphique 13 : Taux de bénévolat selon le nombre d'enfants vivant sous le même toit



Graphique 14 : Répartition des volontaires selon le nombre d'enfants vivant sous le même toit



Les personnes n'ayant pas d'enfants de plus de 18 ans vivant sous le même toit constituent la catégorie la plus importante de volontaires dans les trois Régions du pays. En Flandre, la proportion de ce groupe atteint même 60% (tableau B6). Ceci peut s'expliquer par le fait, déjà mentionné plus haut, que la Flandre compte un groupe important de bénévoles âgés, qui ont une plus grande probabilité d'avoir des enfants qui ont quitté le foyer familial. À Bruxelles et en Wallonie, le deuxième groupe le plus important est constitué par les volontaires ayant un enfant de moins de 18 ans à leur charge alors qu'en Flandre cette deuxième position est occupée par la catégorie des volontaires ayant deux enfants de moins de 18 ans à charge. En Wallonie et en Flandre, on retrouve la même tendance statistiquement significative : ce sont les personnes ayant deux enfants sous leur toit qui participent le plus au volontariat. Cette tendance n'est pas aussi marquée à Bruxelles.

2.2. Types d'activités bénévoles et profil du volontaire

Après avoir dressé un tableau du profil socio-économique du volontaire en Belgique, nous allons voir de plus près s'il y a une relation entre ces caractéristiques et la manière de s'impliquer dans une activité bénévole. Dans un premier temps, nous examinerons comment les activités des volontaires au sein d'une organisation peuvent varier selon leur profil. Nous nous intéresserons donc au type d'activité que les volontaires belges effectuent - par exemple, diriger une réunion, ce qui a été encodé ici comme une fonction dirigeante.

Genre

Si nous analysons d'abord la différence entre hommes et femmes, nous constatons au tableau 1⁶⁰ qu'il y a des écarts significatifs par rapport à trois types d'activités bénévoles. Ces disparités concernent tout d'abord les fonctions dirigeantes : celles-ci sont plus souvent exercées par des volontaires masculins. En revanche, il y a nettement plus de fonctions de service qui sont assurées par des femmes. Enfin, on retrouve aussi davantage d'hommes que de femmes dans les activités qui peuvent être considérées comme étant du travail qualifié ou semi-qualifié.

Tableau 1 : Type d'activités exercées selon le genre

	1. Fonctions dirigeantes	2. Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	3. Professions intermédiaires	4. Employés de type administratif	5. Fonctions de service et de vente	6. Métiers qualifiés et semi-qualifiés	7. Professions élémentaires	Total
Hommes	16,2%	12,1%	26,7%	8,7%	22,3%	7,0%	7,0%	100 %
Femmes	9,1%	11,8%	23,6%	8,8%	35,1%	4,4%	7,2%	100%
Total des volontaires	12,6%	11,9%	25,1%	8,8%	28,8%	5,7%	7,1%	100%

Âge

Le type d'activité bénévole dépend aussi de l'âge des volontaires, comme l'indique le tableau B7 en annexe. L'analyse révèle que la participation aux fonctions dirigeantes est sous-représentée chez les volontaires de moins de 40 ans comparativement à celle des 50 ans et plus. Les jeunes bénévoles (15-29 ans) exécutent aussi nettement moins de tâches administratives, mais assurent beaucoup plus de fonctions de service que les catégories plus âgées. On constate également que les professions intermédiaires, à caractère plus technique, sont sensiblement moins fréquentes parmi la catégorie des plus de 60 ans.

Ces constats impliquent que l'âge du volontaire est manifestement lié au type d'activités qu'il preste. Ainsi, les volontaires les plus jeunes assurent principalement des fonctions de service. Plus on avance en âge, plus la probabilité augmente qu'ils exercent des fonctions dirigeantes ainsi que des fonctions à caractère intellectuel, scientifique et artistique.

60 Etant donné la complexité des tableaux, nous ne reprenons dans cette section que le croisement entre le genre et le type d'activité. Les autres tableaux croisés se trouvent dans l'annexe 3.

Niveau de formation

Il ressort du tableau B8 en annexe que la participation aux différents types d'activités bénévoles s'avère très différente selon le niveau de formation. Il convient cependant de faire remarquer d'emblée que notre échantillon souffre d'une sous-représentation des volontaires sans diplôme ou seulement titulaires d'un diplôme de l'enseignement fondamental. Comme ces personnes ne constituent que 5,1% du total des bénévoles, le petit nombre de données relatives à ces catégories ne peut pas être considéré comme très fiable. Aussi faut-il se montrer extrêmement prudent avant de conclure qu'il y a en termes relatifs à peu près autant de volontaires titulaires d'un diplôme universitaire (18,7%) que de volontaires disposant d'un diplôme de l'enseignement fondamental (16,5%) qui exercent des fonctions dirigeantes. On peut cependant affirmer avec davantage de confiance que les fonctions de service et les professions élémentaires sont surreprésentées de manière significative parmi les volontaires qui ont tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Par ailleurs, les activités à orientation intellectuelle, scientifique ou artistique ainsi que les fonctions techniques ou spécialisées (professions intermédiaires) sont choisies nettement plus souvent par des volontaires diplômés de l'enseignement supérieur. Un autre constat frappant est que les fonctions dirigeantes sont privilégiées de manière significative par des volontaires qui possèdent un diplôme universitaire.

De manière générale, on peut observer les tendances suivantes, à condition de les relativiser pour les deux niveaux de qualification les plus faibles : plus le niveau de formation des bénévoles est élevé, moins ils s'engagent dans des activités de service, des professions élémentaires et des métiers d'ouvriers (semi-)qualifiés, et plus ils optent pour des fonctions dirigeantes, des activités intellectuelles, scientifiques ou artistiques ainsi que des fonctions intermédiaires à caractère technique.

Situation socio-économique

La participation aux différents types d'activités bénévoles est aussi liée à la situation socio-économique des volontaires, comme le montre le tableau B9 en annexe. L'examen de ce tableau indique d'abord que les étudiants et les personnes en incapacité de travail exercent relativement moins de fonctions dirigeantes que les autres catégories. D'autre part, les professions intermédiaires sont proportionnellement plus souvent choisies par des volontaires qui ont un emploi, des étudiants et des personnes en incapacité de travail. Enfin, les fonctions de service sont nettement surreprésentées parmi les étudiants et les demandeurs d'emploi.

Comparaison entre les activités bénévoles et les activités professionnelles

Pour les volontaires qui ont un emploi, nous avons réalisé une analyse complémentaire afin de voir si les activités qu'ils prestent à titre bénévole se situent ou non dans le prolongement de leur activité professionnelle. Une telle analyse est intéressante dans le contexte de la professionnalisation croissante du volontariat, en particulier au vu des exigences de qualité professionnelle qui sont de plus en plus imposées aux services fournis par des bénévoles. L'analyse qui suit permet de voir dans quelle mesure les volontaires exploitent leur expérience professionnelle dans leurs activités non rémunérées.

Les résultats présentés au tableau B10 en annexe, et qui ne s'appliquent donc qu'aux seuls volontaires qui ont un emploi, montrent que le lien entre les activités professionnelles et le travail bénévole n'est que partiel. On constate par exemple que 31,2% des répondants qui exécutent des tâches spécialisées dans le cadre de leur profession (professions dites intermédiaires) assurent des fonctions semblables dans le cadre du volontariat. Pour les volontaires qui sont professionnellement actifs dans le secteur des services, la tendance est similaire : près de 40% d'entre eux exercent le même type d'activités à titre bénévole alors que 4,3% seulement assurent une fonction dirigeante. Il apparaît aussi que les personnes qui exercent des professions élémentaires sont moins présentes dans les activités volontaires à caractère dirigeant, intellectuel, technique ou de service. Mais en dehors de ces constats, il n'y a pas de ligne claire qui se dégage du tableau et les pourcentages dans la diagonale sont trop faibles pour pouvoir affirmer que le volontariat est en rapport étroit avec le type d'activité professionnelle du bénévole.

2.3. Secteurs d'activités bénévoles et profil du volontaire

Nous examinons dans cette section comment la participation à des activités bénévoles, subdivisées en les différents secteurs, varie selon le profil du volontaire. Nous nous en tiendrons une nouvelle fois à quatre caractéristiques de base : le genre, l'âge, le niveau de formation et la situation socio-économique.

Genre

Le tableau 2⁶¹ montre que, lorsqu'ils s'impliquent bénévolement, les hommes et les femmes se répartissent différemment dans le secteur du sport, de l'éducation et des organisations religieuses : les hommes sont en effet statistiquement plus présents dans le secteur du sport alors que les femmes s'investissent plus souvent de manière bénévole dans les deux autres secteurs. En revanche, on ne constate pas de différence entre les deux sexes dans le secteur des soins de santé et des services sociaux, alors que les femmes ont la réputation d'être plus actives dans le domaine de l'aide aux personnes. Nos données ne permettent donc pas de confirmer cette image.

Tableau 2 : Secteurs d'activités bénévoles selon le genre

	Culture et associations socio-culturelles	Associations de jeunesse	Sport	Education, formation et recherche	Santé	Services sociaux	Organisations religieuses	Défense des droits et intérêts	Activités diverses ou non définies	Total
Hommes	19,2%	9,0%	27,3%	10,7%	2,0%	15,7%	4,6%	7,2%	4,2%	100%
Femmes	18,6%	9,0%	11,9%	17,7%	2,8%	17,3%	6,5%	10,9%	5,3%	100%
Total des volontaires	18,9%	9,0%	19,4%	14,3%	2,4%	16,5%	5,6%	9,1%	4,8%	100%

61 Etant donné la complexité des tableaux, nous ne reprenons dans cette section que le croisement entre le genre et le secteur d'activité. Les autres tableaux croisés se trouvent dans l'annexe 3.

Âge

L'âge est aussi un élément qui détermine dans quels domaines les bénévoles ont tendance à s'impliquer (tableau B11 en annexe). Il n'est pas étonnant que les activités touchant au secteur de la jeunesse soient fortement surreprésentées parmi les jeunes volontaires (15-29 ans) et sous-représentées parmi les plus de 60 ans. Les activités bénévoles dans le domaine du sport sont statistiquement privilégiées par la catégorie intermédiaire des 30 à 59 ans. On constate également que les volontaires âgés de 30 à 39 ans sont surtout attirés par le secteur de l'éducation et de la formation. Sans doute est-ce lié au fait qu'il s'agit d'une catégorie qui compte un grand nombre de parents de jeunes enfants en âge scolaire. Enfin, les plus de 50 ans sont davantage actifs dans le secteur socioculturel que les volontaires de moins de 40 ans.

Niveau de formation

Nos analyses mettent en évidence une relation limitée entre le niveau de formation des volontaires et la manière dont leurs activités se répartissent entre les différents secteurs. Comme nous l'avons déjà indiqué dans la section précédente (types d'activités bénévoles), le faible nombre d'observations dans les catégories des personnes sans diplôme ou avec un diplôme de l'enseignement fondamental réduit la fiabilité des données correspondantes. Du tableau B12 en annexe, il ressort principalement que les universitaires sont significativement moins attirés par le secteur de la culture et de la jeunesse, mais sont en revanche davantage actifs dans celui de la défense des droits et des intérêts : il s'agit d'un secteur où le volontariat est beaucoup plus souvent le fait de personnes très qualifiées que de personnes peu qualifiées.

Sans tenir compte des deux premières catégories, on voit donc se dégager au tableau B12 une tendance générale : plus le niveau de formation des volontaires est élevé, plus ils ont tendance à être actifs dans le domaine de la défense des droits et des intérêts et moins ils s'engagent dans le secteur socioculturel et dans celui de la jeunesse.

Situation socio-économique

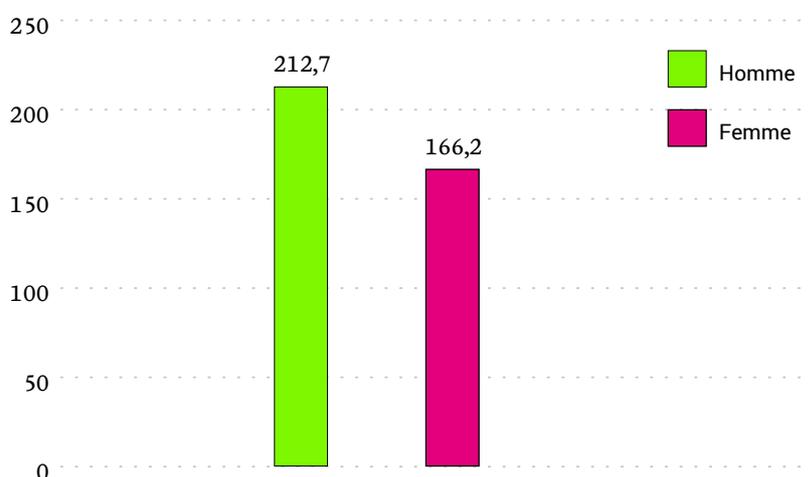
Enfin, la situation socio-économique du volontaire influence aussi sa présence plus ou moins grande dans certains secteurs, même si on ne voit pas se détacher une tendance claire. Le tableau B13 en annexe montre que les étudiants ainsi que les hommes et femmes au foyer s'engagent moins souvent dans une activité volontaire dans le secteur socioculturel. Par contre, les étudiants sont plus souvent actifs comme volontaires dans le secteur de la jeunesse, tout comme les chômeurs, en comparaison avec les pensionnés ou les personnes ayant un emploi. Ces dernières choisissent significativement plus le secteur du sport que les étudiants, les hommes et femmes au foyer et les pensionnés. On voit aussi que le volontariat dans le secteur de l'éducation et de la formation est nettement plus fréquent parmi les hommes et femmes au foyer, tandis que les étudiants et les pensionnés sont davantage actifs dans les services sociaux. Les organisations religieuses attirent plutôt des volontaires parmi les hommes et femmes au foyer ainsi que parmi les pensionnés, et beaucoup moins parmi les personnes ayant un emploi et les étudiants. Enfin, la défense des droits et des intérêts est davantage choisie par des travailleurs actifs et des demandeurs d'emploi, tandis que les étudiants exercent nettement moins d'activités volontaires dans ce secteur.

2.4. Nombre d'heures de bénévolat selon le profil du volontaire

Dans cette partie du chapitre 2, nous allons brièvement examiner le nombre moyen d'heures de bénévolat prestées par an en fonction du profil du volontaire. En moyenne, le bénévole belge consacre 189,7 heures par an, soit 3,6 heures par semaine, à des activités non rémunérées.

Lorsque l'on se penche de plus près sur ces chiffres, on constate certaines variations selon les caractéristiques des bénévoles. Même si beaucoup de ces différences ne sont pas statistiquement significatives, on peut tout de même distinguer quelques tendances importantes. En ce qui concerne le genre, le graphique 15 montre que les hommes consacrent davantage de temps à leur engagement volontaire que les femmes. Au niveau national, cet écart n'est pas statistiquement significatif, mais il l'est en Flandre : comme l'indique le tableau B14 en annexe, les hommes investissent nettement plus d'heures dans leur activité bénévole que les femmes (211,4 heures par an contre 167,7).

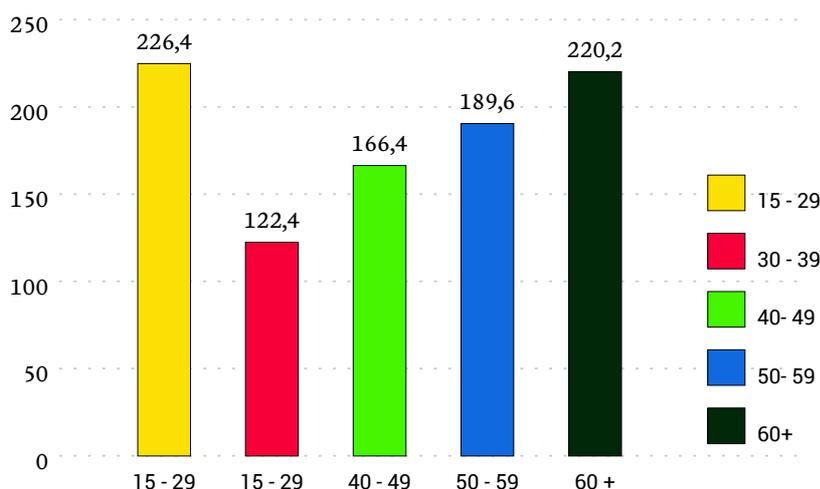
Graphique 15 : Nombre annuel moyen d'heures consacrées au volontariat selon le genre



L'âge exerce également une influence (graphique 16). Ce sont les volontaires de 30-39 ans qui consacrent le moins de temps à leur activité bénévole. On peut penser que ce groupe est aussi celui qui dispose de moins de temps libre, en comparaison des autres classes d'âge. Il correspond en effet à une phase de l'existence où il faut consacrer davantage de temps au travail rémunéré et à la famille et où il en reste donc moins pour s'investir dans une activité bénévole. Ce constat fait au niveau du pays n'est toutefois vraiment significatif qu'en Flandre (Tableau B14) : les volontaires de 30-39 ans au Nord du pays consacrent en moyenne 104,3 heures aux activités bénévoles, ce qui est significativement moins que les volontaires de 15-29 ans et de 60 ans et plus ; en Wallonie, l'investissement moindre des trentenaires est moins évident, et c'est même le contraire que l'on observe à Bruxelles.

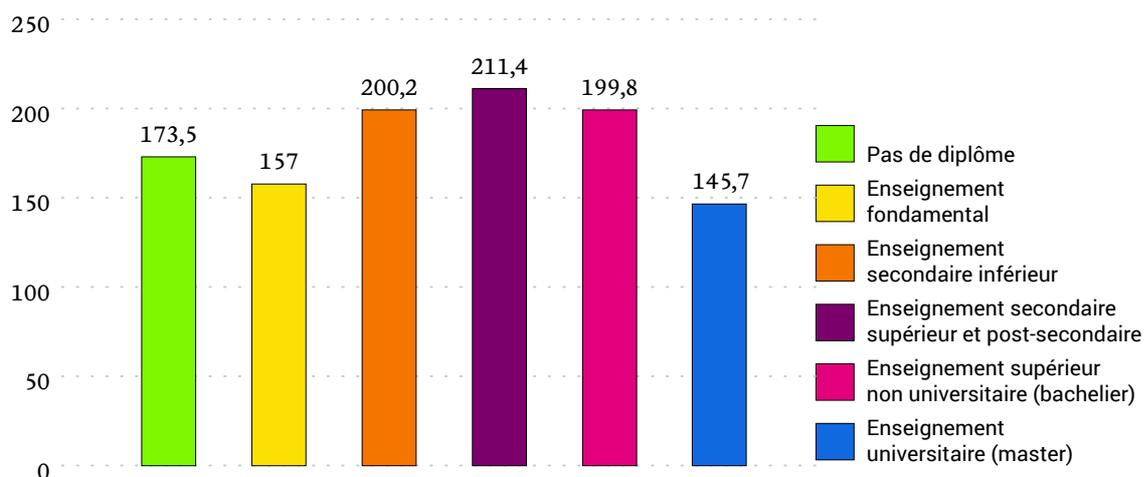
Le nombre d'heures augmente à nouveau légèrement à partir de 60 ans, ce qui indique que beaucoup de personnes disposent à nouveau de davantage de temps libre à partir de cet âge-là.

Graphique 16: Nombre annuel moyen d'heures consacrées au volontariat selon l'âge



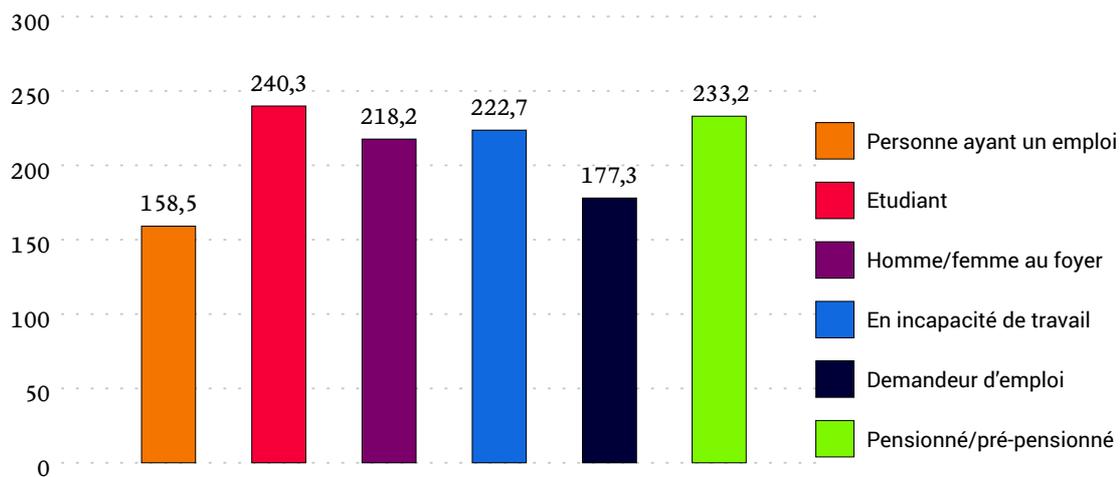
On voit au graphique 17 que le niveau de formation des bénévoles n'entraîne pas de grandes différences concernant le nombre moyen d'heures qu'ils consacrent chaque année au volontariat. Ces différences s'avèrent en fait non significatives.

Graphique 17 : Nombre annuel moyen d'heures consacrées au volontariat selon le niveau de formation



Enfin, le nombre d'heures de bénévolat ne présente pas non plus de lien statistiquement significatif avec la situation socio-économique. On peut toutefois constater au graphique 18 que ce sont les étudiants qui prestent le plus d'heures - ce qui confirme dans une certaine mesure le constat fait plus haut à propos de la tranche d'âge 15 à 29 ans - et ce avant les pensionnés, alors que les volontaires qui ont un emploi rémunéré sont ceux qui investissent le moins d'heures.

Graphique 18: Nombre annuel moyen d'heures consacrées au volontariat selon la situation socio-économique



LE PROFIL DES VOLONTAIRES EN BELGIQUE : RÉSUMÉ DU CHAPITRE

Nous avons décrit dans ce chapitre le profil socio-économique des volontaires en Belgique. Nous avons tenté de déterminer si certaines caractéristiques individuelles pouvaient être mises en relation d'une part avec le fait de faire du bénévolat ou non, et d'autre part avec la manière de s'impliquer dans une activité volontaire, à savoir concrètement le type de fonctions exercées et les secteurs dans lesquels les volontaires sont actifs.

Le *genre* semble sans rapport avec le taux de bénévolat et il y a pratiquement autant d'hommes que de femmes parmi les volontaires belges, même si le volontariat présente un caractère masculin un peu plus marqué en Wallonie. Mais les activités prestées ne sont pas toujours les mêmes. On observe notamment des écarts significatifs par rapport à trois types d'activités bénévoles : les fonctions dirigeantes et les tâches considérées comme du travail qualifié ou semi-qualifié sont plus souvent exercées par des volontaires masculins alors qu'il y a nettement plus de fonctions de service qui sont assurées par des femmes.

En termes de secteurs d'activité, les hommes sont statistiquement plus présents dans le domaine du sport alors que les femmes s'investissent plus souvent de manière bénévole dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la recherche ainsi que dans les organisations religieuses. Ce qui est plus surprenant peut-être, c'est le fait qu'on ne constate pas de différence significative entre les deux sexes dans le secteur des soins de santé et dans celui des services sociaux, alors que les femmes ont la réputation d'être plus actives dans le domaine de l'aide aux personnes.

Au niveau de l'âge, le taux de bénévolat suit globalement une courbe légèrement ascendante, avec un pic entre 40 et 49 ans, suivi d'un déclin progressif. Contrairement à une autre idée souvent entendue, les seniors ne sont donc pas proportionnellement plus nombreux à s'engager comme volontaires : notre analyse montre que les plus de 60 ans sont sous-représentés dans le domaine du volontariat au regard de leur poids dans la population belge. Ce constat s'explique principalement par le faible taux de bénévolat de cette catégorie d'âge en Flandre. Mais en raison du vieillissement de la population, il est vrai que les seniors constituent malgré tout, en chiffres absolus, le groupe de bénévoles le plus nombreux, d'où sans doute cette impression de surreprésentation : environ un volontaire belge sur quatre a plus de 60 ans.

D'autre part, l'âge du volontaire présente un certain lien avec le type d'activités qu'il exerce et les secteurs dans lesquels il s'engage. Ainsi, les jeunes volontaires choisissent beaucoup plus de fonctions de service que les catégories plus âgées et nettement moins de fonctions dirigeantes et de tâches administratives. Quand l'âge augmente, la probabilité d'effectuer des fonctions de direction et/ou des tâches intellectuelles, scientifiques et artistiques augmente également. Sans

surprise, on constate par ailleurs que les activités touchant au secteur de la jeunesse sont fortement surreprésentées parmi les jeunes volontaires (15-29 ans) et sous-représentées parmi les plus de 60 ans. Le domaine du sport est surtout privilégié par les bénévoles dans la tranche d'âge intermédiaire des 30 à 59 ans, alors que les plus de 50 ans sont davantage actifs dans le secteur socioculturel. Enfin, le secteur de l'éducation, de la formation et de la recherche attire surtout des volontaires âgés de 30 à 39 ans. Sans doute est-ce lié au fait qu'il s'agit d'une catégorie qui compte un grand nombre de parents de jeunes enfants en âge scolaire.

Il existe en Belgique d'importants écarts dans l'engagement volontaire selon le *niveau de formation* : de manière générale, on peut dire que le taux de bénévolat s'élève en même temps que le diplôme obtenu. Cette tendance se reflète dans la composition de la population bénévole : près de la moitié du travail volontaire en Belgique est réalisé par des personnes qui possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur (bachelier ou master). Les disparités en fonction du niveau de formation sont encore plus marquées à Bruxelles où, à eux seuls, les titulaires d'un diplôme universitaire prestent 40,2% des activités bénévoles.

Le niveau de formation a aussi un lien avec la nature des fonctions exercées. On observe en effet une tendance générale assez nette : plus le niveau de formation des bénévoles est élevé, moins ils s'engagent dans des activités de service, des professions élémentaires et des métiers d'ouvriers (semi-)qualifiés, et plus ils optent pour des fonctions dirigeantes, des activités intellectuelles, scientifiques ou artistiques ainsi que des fonctions intermédiaires à caractère technique. En revanche, nos analyses n'ont mis en évidence qu'un lien limité entre le niveau de formation des volontaires et leur répartition entre les différents secteurs d'activité. Un constat se dégage toutefois : les volontaires les plus qualifiés ont plus tendance à être actifs dans le domaine de la défense des droits et des intérêts et moins dans le secteur socioculturel et dans celui de la jeunesse.

Notre recherche s'est également intéressée à la *situation socio-économique* des volontaires, autrement dit à leur statut en rapport avec le marché de l'emploi : travailleurs ayant un emploi, étudiants, hommes/femmes au foyer, personnes en incapacité de travail, demandeurs d'emploi, pensionnés ou autres. L'analyse des données révèle que les personnes qui ont un emploi font significativement plus de volontariat que les autres catégories, à l'exception des étudiants. Les hommes et femmes au foyer, les personnes en incapacité de travail et les demandeurs d'emploi ont un taux de bénévolat significativement plus faible (mais il faut aussi tenir compte des restrictions légales qui s'appliquent à certaines de ces catégories). Les personnes engagées dans la vie professionnelle représentent ainsi 57% du total des volontaires, tandis qu'un cinquième de ceux-ci sont retraités. Au niveau régional, Bruxelles se distingue par un nombre nettement plus important de demandeurs d'emploi qui font du volontariat, ce qui s'explique entre autres par un taux plus élevé de chômage dans la capitale.

La situation socio-économique a aussi un certain lien avec le type d'activité bénévole. Tout d'abord, les étudiants et les personnes en incapacité de travail exercent relativement moins de fonctions dirigeantes que les autres catégories.

Ensuite, les professions dites intermédiaires sont davantage choisies par les bénévoles disposant d'un emploi, les étudiants et les personnes en incapacité de travail. Enfin, les activités de service sont fortement surreprésentées chez les étudiants et les demandeurs d'emploi. Enfin, bien que l'implication des bénévoles dans les différents secteurs d'activité varie en fonction de leur situation socio-économique, on ne voit pas se détacher ici de tendance claire.

Lorsque l'on ventile les *volontaires qui ont un emploi* selon le secteur où ils travaillent (privé, public ou statut d'indépendant), on constate que les personnes qui travaillent dans la fonction publique présentent le taux de bénévolat le plus élevé, et ce devant les indépendants. Les ouvriers et les employés du secteur privé participent en revanche significativement moins au volontariat. Ce constat s'applique également à la Wallonie et à la Flandre, mais ne se vérifie pas à Bruxelles. Concernant la répartition de la population bénévole, la moitié environ des volontaires disposant d'un emploi relèvent du secteur privé et le tiers du secteur public.

Dans le contexte de la *professionnalisation croissante du volontariat*, il était intéressant de se pencher de plus près sur les volontaires qui ont un emploi pour voir dans quelle mesure les activités qu'ils prestent à titre bénévole se situent dans le prolongement de leur activité professionnelle. Cette analyse montre que ce lien n'est que très partiel : le taux de correspondance entre l'activité professionnelle et le type de travail bénévole dépasse 40% pour les fonctions de service, mais il est significativement plus faible pour les autres catégories professionnelles. À titre d'exemple, à peine 16% des personnes qui sont professionnellement actives comme cadres, gestionnaires ou dirigeants exercent aussi une fonction de direction à titre bénévole.

Pour ce qui est de *l'état civil* et de la *situation familiale*, la dernière caractéristique individuelle prise en compte, on ne constate qu'un faible lien entre l'état civil et le degré d'engagement bénévole, sauf pour la catégorie des veufs et des veuves qui ont un taux de bénévolat significativement plus bas. D'autre part, les personnes qui n'ont pas d'enfant (vivant sous le même toit) prestent un nombre significativement moindre d'activités bénévoles. Mais ceci s'explique en partie par le fait que cette catégorie comprend notamment un public plus âgé, dont nous avons dit que c'était une tranche d'âge qui faisait moins de volontariat. On retrouve d'ailleurs le même paradoxe apparent : la catégorie des personnes sans enfants sous le même toit constitue dans les trois Régions le plus important groupe de bénévoles en chiffres absolus, même si son taux de bénévolat est comparativement plus faible.

Enfin, la dernière partie de l'analyse a porté sur le *nombre d'heures de volontariat* prestées en fonction du profil du volontaire. En moyenne, le bénévole belge consacre 189,7 heures par an, soit 3,6 heures par semaine, à des activités non rémunérées. Au niveau national, on observe peu d'écarts significatifs dans cet investissement en temps selon le profil des volontaires, mais on peut tout de même distinguer quelques tendances importantes. Tout d'abord, les hommes consacrent davantage de temps à leur engagement volontaire que les femmes, et cet écart est statistiquement significatif en Flandre. Une autre différence, également significative en Flandre, est liée à l'âge. Il ressort en effet que ce sont les volontaires de 30-39 ans qui réservent le

moins de temps à leur activité bénévole. Enfin, si on prend en compte la situation socio-économique, ce sont les étudiants, suivis par les pensionnés, qui consacrent en moyenne le plus de temps au bénévolat, et ce à l'inverse des volontaires disposant d'un emploi, qui prestent le moins d'heures sur l'année.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'enquête sur les forces de travail (EFT) menée par le SPF Economie au troisième trimestre 2014 en Belgique a pour la première fois intégré un «module bénévolat» basé sur la méthodologie préconisée par l'OIT pour mesurer le travail bénévole. Le caractère représentatif de l'échantillon interrogé a permis d'obtenir une image quantitative fiable du bénévolat dans le pays. On peut ainsi estimer à près de 1 166 000 personnes, soit 12,5% de la population âgée de 15 ans et plus, le nombre total de volontaires au sens de la loi belge, c'est-à-dire prestant des services par le biais d'organisations. Un résumé des principaux chiffres ressortant de l'enquête est repris à la fin de chacun des deux chapitres de ce rapport et nous suggérons au lecteur de s'y reporter.

Cette première analyse de grande ampleur menée au niveau du pays appelle, à titre de conclusions, deux commentaires. Tout d'abord, le fait de mesurer quantitativement le travail bénévole et d'analyser sa place dans l'économie répond avant tout au besoin de disposer de connaissances factuelles sur cette forme de travail, et n'implique pas nécessairement une position idéologique quant au rôle accru qu'il pourrait jouer dans l'économie belge. On sait par exemple que certains pays - et en particulier les Etats-Unis - font le choix d'un interventionnisme public relativement minimaliste en matière de besoins collectifs, ces derniers étant davantage confiés à l'initiative privée. D'où le recours massif aux dons et au bénévolat pour appuyer l'action du secteur associatif⁶². Mais pour des pays qui, comme la Belgique, financent à l'inverse les services non marchands principalement par des ressources publiques, la mesure du bénévolat s'inscrit en fait dans la perspective d'une meilleure connaissance de l'*articulation* entre travail salarié et travail volontaire. On a rappelé à cet égard dans l'introduction le «rôle d'identification» et le «rôle additionnel» joués par le bénévolat dans nos économies. Bien loin de se substituer au travail salarié, le bénévolat est historiquement créateur d'emplois en contribuant à identifier des besoins nouveaux ou insatisfaits et en permettant à des initiatives associatives de répondre à ces besoins. Très souvent, le travail volontaire se transforme ensuite progressivement en travail rémunéré, mais sans néanmoins disparaître. En effet, les prestations bénévoles demeurent un complément indispensable au travail rémunéré, en particulier quand ce dernier, pour des raisons de rentabilité, ne saurait être envisagé (accompagnement de personnes à domicile, par exemple).

On conçoit que, dans le contexte qui vient d'être rappelé, la mesure du travail bénévole soit une vraie nécessité, à laquelle a tenté de répondre la présente étude. Celle-ci - et c'est notre seconde remarque - ne prétend toutefois pas avoir cerné le bénévolat dans toutes ses dimensions. Elle doit plutôt être considérée comme un premier jalon vers une connaissance plus complète et exhaustive des activités bénévoles en Belgique. Nous formulerons ici trois recommandations permettant d'atteindre cet objectif. Rappelons d'abord que ce rapport n'a exploité que les données d'enquêtes relatives au volontariat au sens strict (via des organisations) et

62 Salamon et al. (1999).

ne concerne donc pas le bénévolat «direct» ou «informel». Les données disponibles sur cette forme de bénévolat mériteraient certainement un examen spécifique et viendraient utilement compléter les analyses présentées ici.

En second lieu, ce rapport porte essentiellement sur le pays dans son ensemble et n'évoque que marginalement les différences entre les Régions. La principale raison réside dans la taille trop restreinte de l'échantillon (moins de 10 000 personnes, dont environ 1 200 bénévoles dans des organisations) qui, bien que représentatif, n'a pas permis de présenter des différences régionales réellement significatives. Une seconde recommandation concernera donc le nombre de personnes interrogées. Dans le souci de ne pas trop allonger la durée des enquêtes, les questions du module bénévolat de l'enquête EFT n'ont été soumises qu'à une seule personne par ménage et non pas à toutes les personnes de 15 ans et plus, comme c'est le cas pour les autres questions de l'enquête. Il serait utile de voir dans quelle mesure cette restriction ne pourrait pas être supprimée à l'avenir.

Une troisième recommandation concerne précisément la suite qu'il convient de donner à cette première initiative. S'il paraît peu opportun d'inclure le module bénévolat dans l'enquête EFT sur une base annuelle, il semble par contre souhaitable d'analyser le travail bénévole d'une manière récurrente, par exemple tous les trois ans. Un tel scénario permettrait non seulement de déterminer l'évolution quantitative du bénévolat au cours du temps, mais aussi de mieux mettre en lumière les dynamiques qui caractérisent les types d'activités réalisées et les secteurs où ces activités se déroulent. Sous réserve d'une codification suffisamment précise des réponses des personnes interrogées, il devrait être notamment possible de repérer les activités émergentes et innovantes qui, comme on l'a rappelé plus haut, sont souvent les prémices de nouveaux creusets d'emplois.

ANNEXE 1 : MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

Le bénévolat, activité libre et volontaire, ne faisant par définition l'objet d'aucun recensement statistique, il est nécessaire de recourir à des enquêtes pour en obtenir une évaluation chiffrée. Ces enquêtes se répartissent en deux grandes catégories, basées sur l'unité statistique utilisée : celles qui sont menées au niveau des *organismes* recourant à des volontaires, en général des associations, et celles qui sont menées directement auprès des *individus* eux-mêmes⁶³.

Le choix de s'adresser directement aux personnes permet d'éviter de restreindre le champ d'étude aux bénévoles actifs dans un type particulier d'organisation. C'est l'option retenue par l'OIT. Les données sur le volontariat analysées dans le présent rapport ont été recueillies lors de l'enquête annuelle sur les forces de travail réalisée en 2014 auprès des ménages par le SPF Economie. Cette enquête comportait un module complémentaire («module sur le travail bénévole») conçu sur base de la méthodologie préconisée par le *Manuel* de l'OIT. On se reportera à ce dernier pour une présentation détaillée des conventions et procédures retenues pour ce module, sachant néanmoins que l'enquête menée en Belgique s'est écartée des recommandations préconisées sur l'un ou l'autre point et notamment :

- sur la définition de la période dite de «référence», établie ici à 12 mois au lieu de 4 semaines selon le *Manuel*;
- sur la définition du bénévolat, qui en Belgique se limite aux prestations effectuées par le biais d'organisations alors que le *Manuel* propose de prendre également en compte le bénévolat «direct», c'est-à-dire hors organisations.

Rappelons qu'au total, 9 640 interviews relatives au bénévolat ont pu être réalisées (4 710 en Flandre, 3 516 en Wallonie et 1 414 à Bruxelles). Ceci correspond à un taux de réponse de 75,2% parmi les ménages auxquels le module a été proposé. Il y a cependant des différences régionales : le taux de réponse atteint 78,3% en Flandre, 73,8% en Wallonie et 69,3% à Bruxelles. Le nombre de refus se limite à 6,5% en moyenne. Dans 9,9% des cas, l'enquêteur n'est pas parvenu à entrer en contact avec le ménage, et ce au bout de quatre tentatives. Cette impossibilité à établir un contact est ainsi la principale cause de non-réponse.

Ci-après, nous reprenons les notions nécessaires à la compréhension des analyses et des tableaux présentés dans ce rapport.

1. La période de référence

Pour mesurer l'importance du travail bénévole, il convient de définir une période de référence précédant l'enquête. Le *Manuel* propose un compromis entre la période de référence d'une semaine habituellement utilisée dans de nombreuses enquêtes sur la main d'œuvre et la période de référence d'un an souvent utilisée dans les enquêtes sur le bénévolat. Plus précisément, elle propose une période de référence de *quatre semaines* (*Manuel*, p.19). Outre celle-ci, il est néanmoins possible d'ajouter une question pour saisir les activités qui ne sont effectuées qu'une ou deux fois par an.

63 Voir Dujardin et al. (2007) qui ont recensé les diverses types d'enquêtes menées sur le bénévolat en Belgique.

En Belgique, on a toutefois estimé que demander aux personnes interrogées si elles s'étaient livrées à des activités gratuites dans les quatre semaines précédentes risquait d'aboutir à une sous-estimation importante de ces activités. Par ailleurs, on a considéré qu'il n'était pas réaliste d'alourdir le questionnaire en proposant, comme le suggère le *Manuel*, deux périodes de référence, à savoir quatre semaines et douze mois. En conséquence, l'enquête menée en Belgique a interrogé les personnes sur leurs activités bénévoles au cours des *douze mois* écoulés.

2. Le type de travail bénévole réalisé «profession»

Comme le *Manuel* recommande d'utiliser les enquêtes sur la main d'œuvre pour mesurer le travail bénévole et que ces enquêtes utilisent la classification CITP pour décrire les professions exercées, il recommande aussi d'utiliser cette classification (ou ses équivalents nationaux ou régionaux) pour classer les activités bénévoles (*Manuel*, p.24-25). La plupart de celles-ci sont en effet, d'après le *Manuel*, similaires aux activités rémunérées, et peuvent être classées avec les méthodes habituelles de la CITP.

Cette classification CITP (Classification internationale type des professions, en anglais *International Standard classification of Occupations - ISCO*) a été conçue par l'OIT, la version la plus récente, CTIP-8, ayant été approuvée en 2008⁶⁴. L'annexe 2 reprend les principaux groupes de professions de la CITP avec, pour chacun d'eux, des exemples d'activités bénévoles qui en relèvent. Pour la présente recherche, la répartition des professions et la dénomination des catégories ont été légèrement adaptées de manière à tenir compte du fait que certaines d'entre elles sont peu répandues parmi les activités relevées durant l'enquête.

Profession	Correspondance CITP
1. Fonctions dirigeantes	Groupe 1
2. Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	Groupe 2
3. Professions intermédiaires	Groupe 3
4. Employés de type administratif	Groupe 4
5. Fonctions de service et de vente	Groupe 5
6. Métiers qualifiés et semi-qualifiés	Groupe 6, 7 et 8
7. Professions élémentaires	Groupe 9

64 Bureau International du Travail (2008).

3. Le bénévolat via des organisations

Les organisations visées sont, selon le *Manuel* (p.26-27) :

- *les institutions sans but lucratif (ISBL)* : organisations qui : (i) sont privées, c'est-à-dire institutionnellement distinctes des administrations publiques, (ii) ne distribuent pas de profits, c'est-à-dire qu'elles ne restituent pas les profits à leurs propriétaires ou leurs administrateurs, (iii) s'auto-administrent, c'est-à-dire qu'elles sont capables de gérer leurs propres activités, et (iv) ne sont pas obligatoires, c'est-à-dire qu'il existe une liberté effective de participation (définition reprise de Nations Unies⁶⁵).

=> En Belgique, il s'agit des ASBL, des AISBL⁶⁶, des associations de fait⁶⁷ et des fondations d'utilité publique. Comme les fondations n'occupent en fait qu'une place très marginale dans les ISBL, nous proposons de désigner ces dernières par le vocable de « secteur associatif ».

- *les établissements à but lucratif* : sociétés, et entreprises non constituées en sociétés, engagées dans la production marchande.

=> En Belgique, il s'agit essentiellement des sociétés commerciales et des indépendants. Toutefois, par souci de conformité avec la loi belge sur les droits des volontaires, dont la définition du volontariat ne concerne que les organisations sans but lucratif, le bénévolat dans les organisations à but de lucre a été exclu de la présente analyse.

- *les administrations publiques* : entités publiques instituées par décision politique, qui exercent un pouvoir législatif, judiciaire ou exécutif sur d'autres unités institutionnelles dans un espace donné.

=> En Belgique, il s'agit des administrations et services publics (administrations communales, CPAS, hôpitaux,..), que nous désignons par « secteur public ».

- *Autres, y compris la communauté* : catégorie fourre-tout couvrant le travail non rémunéré que les personnes peuvent avoir effectué avec un groupe de voisins ou des membres de leur communauté afin d'élaborer ou de construire une infrastructure ou pour d'autres objectifs. Très souvent, il n'existe pas d'organisation officielle dans la communauté pour superviser ces activités; ce sont plutôt les membres de la communauté qui forment temporairement un groupe organisé, de façon assez lâche afin de mener à bien le projet.

=> En Belgique, d'après les réponses de l'enquête, 9% des activités des bénévoles se déroulent dans des organisations de ce type. Il s'agit en fait de structures associatives informelles.

65 Nations Unies (2003).

66 Association internationale sans but lucratif.

67 Si les associations de fait ne se conforment pas à la loi belge du 2 mai 2002 relatives aux ASBL et n'ont pas de personnalité juridique, elles doivent néanmoins être considérées en règle générale comme des entités formelles ayant une existence institutionnelle, dont les indices peuvent être la délimitation claire d'une structure, la continuité des objectifs et des activités, la constitution et le respect d'une charte ou de statuts,...

4. Secteur d'activité des organisations «industrie»

Étant donné que la CITI et ses équivalents nationaux et multinationaux sont les classifications utilisées pour les enquêtes sur la main d'œuvre, il est recommandé de les utiliser pour identifier le secteur dans lequel intervient le travail bénévole effectué dans le cadre d'une organisation (*Manuel*, p.27-28). Le secteur renvoie à la principale activité économique réalisée par cette organisation.

La CITI (Classification internationale type par industrie, en anglais *International Standard Industrial Classification - ISIC*) est la codification préconisée au niveau international pour les activités économiques⁶⁸. Sa déclinaison au niveau européen est la NACE (Nomenclature européenne des activités économiques), la NACE-BEL étant la version belge⁶⁹. La NACE est dérivée de la CITI en ce sens que ces deux nomenclatures présentent les mêmes rubriques aux niveaux supérieurs, mais la NACE est plus détaillée aux niveaux inférieurs.

Les activités bénévoles se déroulent pour l'essentiel dans des secteurs non marchands. Aussi les codes NACE ont-ils été ici regroupés de manière à faire ressortir ce type de secteurs.

secteurs	Correspondance NACE
1. Culture et associations socio-culturelles	90 91
2. Associations de jeunesse	94.991
3. Sports	93
4. Education, formation et recherche	85 72
5. Soins de santé	86 94.993
6. Services sociaux	87 88
7. Organisations religieuses	94.91
8. Défense des droits et intérêts	94.1 94.2 94.92 94.992 94.994 94.995 75
9. Activités associatives diverses ou non définies	- Tous les autres codes - Code non précisé

Précisons que le secteur 7 «organisations religieuses» regroupe⁷⁰ : 1°) les activités des organisations religieuses ou des particuliers fournissant des services directement aux fidèles dans les églises, mosquées, temples, synagogues ou dans d'autres lieux ; 2°) les activités des monastères, des couvents et des institutions similaires ; 3°) les activités de retraite religieuse. Toutefois, les activités éducatives, de santé et d'action sociale menées par ces organisations sont reprises respectivement dans les secteurs 4, 5 et 6.

⁶⁸ Nations Unies (2009).

⁶⁹ SPF Economie (2011).

⁷⁰ SPF Economie (2011)

Quant au secteur 8 «défense des droits et intérêts», il rassemble des associations liées aux syndicats et aux organisations politiques, mais aussi des organisations actives dans la défense ou la représentation de diverses catégories de la population (consommateurs, automobilistes, anciens combattants,..), la protection de minorités, la coopération au développement ou encore la protection des animaux⁷¹.

5. Le bénévolat «direct»

Selon la définition de l'OIT, le bénévolat direct correspond aux activités réalisées hors organisations au bénéfice de personnes *qui n'appartiennent pas au ménage du bénévole*. On considère en effet généralement que le travail effectué pour les membres de la famille ne peut pas être considéré comme du travail bénévole. Toutefois, le terme «famille» étant imprécis et variant largement d'un pays et d'une culture à l'autre, la définition recommandée du bénévolat adopte le terme «ménage» (*household* en anglais), également utilisé pour les enquêtes sur la main d'œuvre. Le ménage désigne les personnes qui vivent dans la même unité de logement.

La définition du bénévolat direct selon l'OIT comprend donc une partie des activités gratuites réalisées au bénéfice des membres de la famille, à savoir ceux qui ne logent pas sous le même toit que le bénévole (par exemple les soins informels prodigués aux grands parents occupant un autre logement)⁷².

Le présent rapport ne porte que sur le bénévolat dans les organisations, mais une estimation globale du bénévolat direct (taux de bénévolat, nombre d'heures prestées), en ce compris les soins à la famille, est donnée dans le chapitre 1.

6. Modes de calcul

Extrapolation des données

Les données sur le bénévolat récoltées dans le cadre de l'enquête auprès d'un échantillon de personnes doivent être *extrapolées* à l'ensemble de la population visée par l'enquête, à savoir les membres des ménages âgés de 15 ans et plus. Cette population et l'échantillon font l'objet d'une stratification a posteriori suivant la province, le genre et l'âge (classes de 5 ans, en regroupant les personnes de 75 ans et plus). Dans chacune de ces catégories est ensuite calculé par le SPF Economie un *coefficient de pondération* qui fait intervenir au numérateur la population et au dénominateur le nombre de réponses utilisables de l'enquête.

Le volume de travail bénévole (chapitre 1)

Le volume de travail bénévole, exprimé en nombre d'heures, peut être converti en *équivalents temps plein* (ETP) en vue de le comparer aux statistiques de l'emploi salarié. Le nombre d'heures de volontariat résultant de l'enquête et portant sur les douze mois écoulés a ainsi été divisé par le nombre annuel moyen d'heures d'un salarié à temps plein. On sait que la durée légale maximale de travail en Belgique pour un temps plein est de 38h par semaine, soit un nombre d'heures annuel de 1 976 h. La durée effective de travail est cependant moindre et varie d'un secteur à

71 Précisons toutefois que les activités de gestion et de préservation d'espaces naturels sont reprises dans le secteur 1.

72 L'expression «mantelzorg» est utilisée en néerlandais pour désigner ce type d'aide.

l'autre en raison des accords sur la réduction du temps de travail, sur les jours de repos compensatoires, etc⁷³. Selon les statistiques du SPF Economie, cette durée effective était en moyenne de 1706 heures par an en 2012⁷⁴, et c'est ce nombre qui a été ici utilisé.

Nombre d'heures de volontariat	Durée effective du travail (moyenne)	Nombre d'ETP
221 163 813 heures	1 706 heures	129 639 ETP

Le volume total de l'emploi salarié en ETP s'établit quant à lui comme suit, sur base de fichiers communiqués par l'Office National de la Sécurité Sociale (ONSS) et par l'Office des Régimes Particuliers de Sécurité Sociale (ORPSS), qui recensent la totalité des prestations salariées en Belgique :

L'emploi salarié en Belgique (2013-2014)	
Source	ETP
ONSS (trimestre 4/2013)	2 842 304,8
ORPSS (trimestre 4/2014)	290 558,0
Total	3 132 862,8

En termes d'ETP, le volontariat au sens de la loi belge représente ainsi l'équivalent de 4,1% de l'emploi salarié en Belgique. On notera qu'un tel calcul ne peut être effectué au niveau régional, et ce à cause des flux importants de navetteurs entre la Flandre et la Wallonie d'une part, et Bruxelles d'autre part. En effet, les statistiques de l'emploi en ETP portent sur le *lieu de travail* des salariés alors que le nombre d'heures de bénévolat résultant de l'enquête est réparti en fonction de la Région de *résidence* des personnes interrogées.

⁷³ <http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=29448>

⁷⁴ http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/marche_du_travail_et_conditions_de_vie/enquete_quadriennale_co_t_de_la_main-d_uvre_2012.jsp

ANNEXE 2 : LES ACTIVITÉS DES BÉNÉVOLES SELON LA CODIFICATION CITP

Fonctions dirigeantes :

1. Professions (selon la CITP) : directeurs, cadre de direction et gérants (y compris les membres de l'Exécutif et des corps législatifs)
2. Description générale des activités bénévoles de cette catégorie : il s'agit de toutes les fonctions de gestion ou de direction dans les associations, les ONG, etc.
3. Exemples : trésorier d'un club de natation, membre du conseil d'administration d'une ASBL.

Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques :

1. Professions (selon la CITP) : scientifiques, médecins, enseignants, spécialistes de la communication, juristes, chercheurs en sciences sociales, artistes.
2. Description générale des activités bénévoles de cette catégorie : fonctions similaires exercées dans des organisations. Le champ est très large, allant de la formation à des activités musicales ou de théâtre.
3. Exemples : donner des cours de mathématiques dans une école de devoirs, donner des cours d'informatique à des seniors, rechercher des sponsors pour un club de cyclotourisme, animer une radio locale.

Professions intermédiaires :

1. Professions (selon la CITP) : spécialistes et techniciens dans le domaine des sciences, de la santé, de l'administration, du droit, de la culture ou de l'aide sociale.
2. Description générale des activités bénévoles de cette catégorie : lorsque des personnes se réunissent au sein d'une organisation ou mènent certaines activités.
3. Exemples : suivre un chantier de rénovation d'un local de jeunes, organiser des réunions pour des malades atteints du cancer, organiser une soirée-débat sur le conflit en Syrie, préparer le marché de Noël dans une école secondaire.

Employés de type administratif :

1. Professions (selon la CITP) : employés administratifs, personnel affecté au service à la clientèle ou à la comptabilité.
2. Description générale des activités bénévoles de cette catégorie : assurer le volet administratif et logistique d'événements ou d'activités.
3. Exemples : flécher un parcours à vélo, se charger de l'administration de la paroisse, faire des colis vêtements pour les pays en développement, accueillir les visiteurs lors d'une journée portes ouvertes.

Fonctions de service et de vente :

1. Professions (selon la CITP) : prestataires de services aux particuliers, vendeurs, personnel soignant, responsables de la sécurité.
2. Description générale des activités bénévoles de cette catégorie : fonctions dans lesquelles on aide à organiser des activités ou on accompagne des personnes.
3. Exemples : prendre en charge des patients durant un voyage, faire la cuisine lors d'un camp, faire le service au bar lors d'une manifestation, animer un mouvement de jeunesse. NB : les activités de pompiers relèvent de cette catégorie.

Métiers qualifiés et semi-qualifiés :

1. Professions (selon la CITP) : travailleurs dans le domaine de l'agriculture et de l'environnement, travailleurs manuels de l'industrie et de l'artisanat, conducteurs,...
2. Description générale des activités bénévoles de cette catégorie : nombreuses fonctions touchant à la mise en place d'une activité (par exemple monter un décor ou un chapiteau) ou à l'entretien (par exemple de vêtements).
3. Exemples : montage du matériel pour la fête d'un mouvement de jeunesse, transport de malades.

Professions élémentaires :

1. Professions (selon la CITP) : ouvriers non qualifiés, vendeurs de rue, éboueurs.
2. Description générale des activités bénévoles de cette catégorie : il s'agit principalement de tâches de nettoyage, de préparatifs pour une activité, etc.
3. Exemples : nettoyer une mosquée, mettre en ordre la salle après le repas moulés de la fanfare locale, faire du porte à porte pour récolter de l'argent, contrôler les bulles à verre.

ANNEXE 3 : TABLEAUX STATISTIQUES DÉTAILLÉS

Avertissement

Les tableaux repris dans cette annexe sont reproduits à titre informatif et appellent deux commentaires :

- D'une part, les valeurs indiquées résultent d'une extrapolation, à l'ensemble de la population belge de 15 ans et plus, de données provenant d'un échantillon. Elles ne peuvent dès lors pas être considérées comme des montants «réels» et seule leur valeur «arrondie» doit être prise en considération.
- D'autre part, comme indiqué dans l'introduction de ce rapport, les différences observées entre les Régions ou au sein des Régions ne sont pas nécessairement statistiquement significatives et la plus grande prudence doit être de mise dans l'interprétation des données. Les écarts réellement significatifs ont été indiqués dans le texte même du rapport.

Chapitre 1

Tableau A1 : Répartition des activités bénévoles selon la CITP

Professions (CITP)	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
1. Fonctions dirigeantes	13,8%	13,7%	9,8%	12,6%
2. Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	18,7%	11,7%	11,5%	11,9%
3. Professions intermédiaires	25,1%	25,3%	24,6%	25,1%
4. Employés de type administratif	6,2%	8,3%	10,2%	8,8%
5. Fonctions de service et de vente	28,1%	29,7%	27,0%	28,8%
6. Métiers qualifiés et semi-qualifiés	2,4%	4,5%	8,7%	5,7%
7. Professions élémentaires	5,7%	6,7%	8,3%	7,1%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau A2 : Répartition des volontaires par type d'activités

Professions (CITP)		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
1. Fonctions dirigeantes	Nombre	10 284	157 743	49 658	217 685
	%	15,2%	20,9%	14,4%	18,7%
2. Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	nombre	16 920	116 779	53 434	187 134
	%	25,0%	15,5%	15,5%	16,1%
3. Professions intermédiaires	Nombre	19 270	289 465	117 445	426 180
	%	28,5%	38,4%	34,1%	36,6%
4. Employés de type administratif	Nombre	5 670	105 105	53 346	164 121
	%	8,4%	14,0%	15,5%	14,1%
5. Fonctions de service et de vente	Nombre	22 088	314 719	132 765	469 572
	%	32,7%	41,8%	38,5%	40,3%
6. Métiers qualifiés et semi-qualifiés	Nombre	1 719	58 308	41 791	101 818
	%	2,5%	7,7%	12,1%	8,7%
7. Professions élémentaires	Nombre	5 495	80 276	43 507	129 277
	%	8,1%	10,7%	12,6%	11,1%

Tableau A3 : Nombre moyen d'heures par bénévole et par an selon le type d'activités

Professions (CITP)	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
1. Fonctions dirigeantes	131,0	170,9	166,9	168,1
2. Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	94,6	154,7	170,8	153,8
3. Professions intermédiaires	126,4	135,2	148,3	138,4
4. Employés de type administratif	114,5	83,2	151,2	106,4
5. Fonctions de service et de vente	143,1	112,8	133,8	120,2
6. Métiers qualifiés et semi-qualifiés	234,4	128,4	98,2	117,8
7. Professions élémentaires	85,0	82,5	90,8	85,4

Tableau A4 : Répartition des heures de bénévolat par type d'activités

Professions (CITP)	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
1. Fonctions dirigeantes	13,4%	18,9%	12,1%	16,5%
2. Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	15,9%	12,7%	13,3%	13,0%
3. Professions intermédiaires	24,2%	27,5%	25,3%	26,7%
4. Employés de type administratif	6,5%	6,1%	11,7%	7,9%
5. Fonctions de service et de vente	31,4%	24,9%	25,9%	25,5%
6. Métiers qualifiés et semi-qualifiés	4,0%	5,3%	6,0%	5,4%
7. Professions élémentaires	4,6%	4,6%	5,7%	5,0%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau A5 : Répartition des activités bénévoles par secteur

Secteurs d'activités	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
1. Culture et associations socio-culturelles	17,7%	19,7%	17,3%	18,9%
2. Associations de jeunesse	7,9%	9,5%	8,2%	9,0%
3. Sports	10,8%	21,6%	15,9%	19,4%
4. Education, formation et recherche	9,8%	14,1%	15,3%	14,3%
5. Soins de santé	7,1%	1,6%	3,6%	2,4%
6. Services sociaux	22,5%	14,7%	19,6%	16,5%
7. Organisations religieuses	6,3%	5,9%	4,8%	5,6%
8. Défense des droits et intérêts	14,0%	8,6%	9,5%	9,1%
9. Activités associatives diverses ou non définies	3,9%	4,4%	5,7%	4,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau A6 : Répartition des volontaires par secteur d'activité

Secteurs d'activités		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
1. Culture et associations socio-culturelles	Nombre	12 286	155 722	63 828	231 836
	%	18,2%	20,7%	18,5%	19,9%
2. Associations de jeunesse	Nombre	5 248	86 438	33 996	125 681
	%	7,8%	11,5%	9,9%	10,8%
3. Sports	Nombre	9 267	200 887	74 988	285 142
	%	13,7%	26,7%	21,7%	24,5%
4. Education, formation et recherche	Nombre	8 361	132 099	55 774	196 234
	%	12,4%	17,5%	16,2%	16,8%
5. Soins de santé	Nombre	3 501	17 289	14 312	35 103
	%	5,2%	2,3%	4,2%	3,0%
6. Services sociaux	Nombre	14 145	145 473	70 299	229 916
	%	20,9%	19,3%	20,4%	19,7%
7. Organisations religieuses	Nombre	5 159	54 081	15 498	74 738
	%	7,6%	7,2%	4,5%	6,4%
8. Défense des droits et intérêts	Nombre	10 171	72 951	36 422	119 545
	%	15,1%	9,7%	10,6%	10,3%
9. Activités associatives diverses ou non définies	Nombre	3 723	38 869	29 524	72 116
	%	5,5%	5,2%	8,6%	6,2%

Tableau A7 : Nombre moyen d'heures par bénévole et par an selon le secteur d'activité

Secteurs d'activités	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
1. Culture et associations socio-culturelles	125,8	110,6	161,7	125,5
2. Associations de jeunesse	126,6	235,8	238,9	232,1
3. Sports	159	210,5	190,1	203,5
4. Education, formation et recherche	144,5	134,4	72	117,1
5. Soins de santé	136,4	169,9	217,8	186,1
6. Services sociaux	149,8	130	225,7	160,5
7. Organisations religieuses	116,0	130,4	170	137,6
8. Défense des droits et intérêts	173,1	109,1	193	140,1
9. Activités associatives diverses ou non définies	57,7	206,1	113,7	160,6

Tableau A8 : Répartition des heures de bénévolat par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
1. Culture et associations socio-culturelles	15,4%	12,1%	15,0%	13,1%
2. Associations de jeunesse	6,6%	14,3%	11,8%	13,2%
3. Sports	14,6%	29,7%	20,7%	26,2%
4. Education, formation et recherche	12,0%	12,5%	5,8%	10,4%
5. Soins de santé	4,7%	2,1%	4,5%	3,0%
6. Services sociaux	21,1%	13,3%	23,1%	16,7%
7. Organisations religieuses	5,9%	4,9%	3,8%	4,6%
8. Défense des droits et intérêts	17,5%	5,6%	10,2%	7,6%
9. Activités associatives diverses ou non définies	2,1%	5,6%	4,9%	5,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Chapitre 2

Le profil du volontaire: comment interpréter ces tableaux ?

Les tableaux ci-dessous montrent comment un certain nombre de caractéristiques socio-économiques se répartissent dans l'ensemble de la population (de la Belgique et des Régions) et parmi les personnes qui font du volontariat (en Belgique et par Région). Les pourcentages qui y sont mentionnés permettent de voir dans quelle mesure telle ou telle catégorie de la population preste des activités bénévoles : sa part relative dans la population correspond-elle à sa part relative dans le public des volontaires ?

Lorsque le pourcentage des volontaires dans une catégorie est inférieur au pourcentage de cette catégorie dans l'ensemble de la population, cela signifie que cette catégorie est *sou-représentée* parmi les volontaires et présente un *taux de bénévolat inférieur à la moyenne de la population*. À l'inverse, un pourcentage plus élevé traduit une *surreprésentation* et reflète un *taux de bénévolat supérieur à la moyenne*. Ainsi, lorsque nous examinons par exemple le critère du niveau de formation au tableau B4, nous constatons que les personnes de niveau universitaire sont surreprésentées dans la population des volontaires, tandis que les personnes sans diplôme sont sous-représentées : en d'autres termes, le taux de bénévolat des universitaires est supérieur à la moyenne de la population, et à l'inverse, celui des personnes sans diplôme est inférieur à la moyenne. Cela signifie bien sûr aussi que le taux de bénévolat des universitaires est supérieur à celui des personnes sans diplôme.

Tableau B1 : Répartition des volontaires et de la population totale selon le genre, par Région et pour la Belgique

		Bruxelles		Flandre		Wallonie		Belgique	
		Volontaires	Population totale						
Genre	Hommes	43,7%	48,1%	49,7%	49,0%	53,8%	48,2%	50,6%	48,7%
	Femmes	56,3%	51,9%	50,3%	51,0%	46,2%	51,8%	49,4%	51,3%
Total		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau B2 : Répartition des volontaires et de la population totale selon l'âge, par Région et pour la Belgique

		Bruxelles		Flandre		Wallonie		Belgique	
		Volontaires	Population totale						
Age	15-29	29,5%	25,4%	20,1%	20,8%	26,0%	22,6%	22,4%	21,8%
	30-39	22,6%	21,1%	15,0%	15,0%	16,8%	14,9%	16,1%	15,6%
	40-49	21,2%	17,5%	20,2%	16,6%	18,8%	16,9%	19,9%	16,8%
	50-59	10,0%	14,0%	19,8%	17,3%	14,8%	16,9%	17,8%	16,9%
	60+	16,6%	22,1%	24,6%	30,3%	23,5%	28,6%	23,8%	29,0%
Total		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau B3 : Répartition des volontaires et de la population totale selon le niveau de formation, par Région et pour la Belgique

		Bruxelles		Flandre		Wallonie		Belgique	
		Volontaires	Population totale						
Formation (plus haut diplôme obtenu)	Aucun diplôme	1,5%	9,7%	1,5%	5,6%	1,1%	4,0%	1,4%	5,5%
	Enseignement fondamental	2,8%	10,5%	4,1%	9,4%	3,0%	13,5%	3,7%	10,8%
	Enseignement secondaire inférieur	16,6%	23,9%	13,2%	18,9%	18,2%	23,0%	14,9%	20,7%
	Enseignement secondaire supérieur et post-secondaire	14,7%	22,5%	34,6%	37,2%	28,9%	32,2%	31,8%	34,1%
	Enseignement supérieur non universitaire (bachelier)	24,2%	13,6%	25,9%	17,8%	27,7%	16,9%	26,4%	17,1%
	Enseignement universitaire (master)	40,2%	19,8%	20,6%	11,1%	21,2%	10,5%	21,9%	11,8%
Total		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau B4 : Répartition des volontaires et de la population totale selon la situation socio-économique, par Région et pour la Belgique

		Bruxelles		Flandre		Wallonie		Belgique	
		Volontaires	Population totale						
Situation socio-économique	A un emploi	53,4%	43,7%	57,5%	50,8%	54,8%	42,8%	56,5%	47,5%
	Étudiant	13,0%	11,9%	10,0%	9,4%	14,1%	11,8%	11,4%	10,4%
	Homme/femme au foyer	3,8%	8,6%	4,5%	4,5%	1,5%	5,6%	3,6%	5,3%
	En incapacité de travail	,7%	5,3%	2,7%	4,3%	3,6%	6,7%	2,9%	5,1%
	Demandeur d'emploi	14,4%	10,1%	3,3%	4,5%	4,0%	6,8%	4,1%	5,8%
	Pensionné/pré-pensionné	12,7%	16,7%	21,7%	26,1%	19,8%	23,6%	20,6%	24,3%
	Autres, sans emploi	2,0%	3,8%	,3%	0,5%	2,2%	2,7%	,9%	1,5%
	Total		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau B5 : Répartition des volontaires ayant un emploi et de la population active occupée selon le secteur de leur emploi principal, par Région et pour la Belgique

		Bruxelles		Flandre		Wallonie		Belgique	
		Volontaires	Population totale						
Secteur	Secteur privé	54,8%	61,9%	52,8%	65,6%	48,5%	60,3%	51,6%	63,7%
	Secteur public	38,4%	22,1%	29,0%	19,0%	39,5%	26,6%	32,5%	21,5%
	Statut indépendant	6,8%	16,0%	18,3%	15,4%	12,0%	13,1%	15,9%	14,8%
Total		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau B6 : Répartition des volontaires et de la population totale selon l'état civil et la situation familiale, par Région et pour la Belgique

		Bruxelles		Flandre		Wallonie		Belgique	
		Volontaires	Population totale						
Etat civil	Célibataire	47,7%	34,9%	28,0%	27,1%	31,3%	29,4%	30,1%	28,6%
	Marié ou cohabitant	43,8%	49,3%	59,5%	57,7%	53,4%	52,0%	56,8%	55,0%
	Veuf / veuve	,4%	5,5%	3,9%	6,0%	3,1%	6,5%	3,5%	6,1%
	Divorcé ou séparé	8,1%	10,3%	8,6%	9,3%	12,2%	12,1%	9,6%	10,3%
Total		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre d'enfants dans le ménage (<18 ans)	Aucun	50,7%	50,6%	58,6%	62,6%	48,7%	57,8%	55,2%	59,8%
	1 enfant	23,8%	18,3%	13,3%	14,2%	19,7%	17,9%	15,8%	15,8%
	2 enfants	10,2%	17,6%	20,3%	15,6%	20,9%	15,1%	19,9%	15,6%
	3 enfants ou plus	15,3%	13,4%	7,8%	7,7%	10,6%	9,2%	9,1%	8,7%
	Total		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau B7 : Type d'activités bénévoles exercées selon l'âge

	1. Fonctions dirigeantes	2. Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	3. Professions intermédiaires	4. Employés de type administratif	5. Fonctions de service et de vente	6. Métiers qualifiés et semi-qualifiés	7. Professions élémentaires	Total
15-29	6,5%	10,1%	26,9%	5,0%	36,7%	6,9%	7,9%	100%
30-39	9,7%	9,2%	29,5%	10,0%	30,0%	4,4%	7,3%	100%
40-49	11,5%	11,3%	30,6%	9,6%	27,1%	5,6%	4,4%	100%
50-59	16,6%	14,1%	22,9%	9,5%	26,8%	4,3%	5,8%	100%
60 et plus	17,2%	14,1%	18,6%	10,0%	24,4%	6,4%	9,2%	100%
Total des volontaires	12,6%	11,9%	25,1%	8,8%	28,8%	5,7%	7,1%	100%

Tableau B8 : Type d'activités bénévoles exercées selon le niveau de formation

	Fonctions dirigeantes	Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	Professions intermédiaires	Employés de type administratif	Fonctions de service et de vente	Métiers qualifiés et semi-qualifiés	Professions élémentaires	Total
Aucun diplôme	7,8%	0,0%	24,0%	5,4%	53,5%	0,0%	9,3%	100%
Enseignement fondamental	16,5%	7,7%	8,5%	17,0%	24,1%	4,3%	22,0%	100%
Enseignement secondaire inférieur	6,3%	8,2%	18,8%	8,1%	39,5%	8,2%	10,9%	100%
Enseignement secondaire supérieur et post-secondaire	10,2%	8,3%	22,6%	8,0%	35,1%	6,6%	9,3%	100%
Enseignement supérieur non universitaire (bachelier)	13,1%	14,8%	28,4%	8,9%	25,0%	5,1%	4,7%	100%
Enseignement universitaire (master)	18,7%	16,7%	31,0%	8,9%	18,2%	4,0%	2,4%	100%
Total des volontaires	12,6%	11,9%	25,1%	8,8%	28,8%	5,7%	7,1%	100%

Tableau B9 : Type d'activités bénévoles exercées selon la situation socio économique

	Fonctions dirigeantes	Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	Professions intermédiaires	Employés de type administratif	Fonctions de service et de vente	Métiers qualifiés et semi-qualifiés	Professions élémentaires	Total
A un emploi	13,1%	12,0%	28,6%	8,8%	26,5%	5,3%	5,7%	100%
Étudiant	3,5%	8,3%	27,4%	4,1%	43,4%	4,2%	9,1%	100%
Homme/femme au foyer	19,1%	6,0%	17,6%	9,9%	36,1%	1,8%	9,6%	100%
En incapacité de travail	1,7%	7,4%	34,8%	12,1%	25,0%	7,8%	11,2%	100%
Demandeur d'emploi	6,4%	3,9%	16,9%	6,6%	52,2%	6,9%	7,2%	100%
Pensionné/pré-pensionné	16,5%	15,3%	17,0%	10,9%	23,6%	7,4%	9,1%	100%
Autres, sans emploi	7,5%	29,9%	20,4%	1,7%	35,7%	4,9%	0,0%	100%
Total des volontaires	12,6%	11,9%	25,1%	8,8%	28,8%	5,7%	7,1%	100%

Tableau B10 : Comparaison entre les types d'activités exercées dans le cadre du volontariat et celles exercées dans le cadre de l'activité professionnelle principale⁷⁵

		Type d'activités dans le cadre du volontariat							
		Fonctions dirigeantes	Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	Professions intermédiaires	Employés de type administratif	Fonctions de service et de vente	Métiers qualifiés et semi-qualifiés	Professions élémentaires	Total
Type d'activités professionnelles	Fonctions dirigeantes	16,5%	13,3%	34,1%	7,8%	18,8%	6,0%	3,5%	100 %
	Professions intellectuelles, scientifiques et artistiques	14,7%	14,3%	32,4%	8,1%	22,9%	4,0%	3,7%	100%
	Professions intermédiaires	16,0%	10,3%	31,2%	6,9%	23,9%	6,3%	5,4%	100 %
	Employés de type administratif	12,6%	13,4%	26,3%	13,9%	29,4%	2,7%	1,6%	100%
	Fonctions de service et de vente	4,3%	9,8%	24,7%	7,9%	38,7%	4,9%	9,7%	100 %
	Métiers qualifiés et semi-qualifiés	13,2%	9,7%	18,0%	9,7%	33,6%	8,4%	7,2%	100%
	Professions élémentaires	11,2%	2,6%	12,4%	12,3%	30,5%	8,8%	22,2%	100%
	Non défini ⁷⁵	14,3%	8,7%	8,7%	0,0%	33,5%	12,7%	22,1%	100%
	Total des volontaires	13,2%	12,0%	28,5%	8,6%	26,7%	5,2%	5,7%	100%

Tableau B11 : Secteurs d'activités bénévoles selon l'âge

	Culture et associations socio-culturelles	Associations de jeunesse	Sport	Education, formation et recherche	Santé	Services sociaux	Organisations religieuses	Défense des droits et intérêts	Activités diverses ou non définies	Total
15-29	13,3%	32,3%	14,7%	7,6%	1,2%	19,7%	0,9%	6,7%	3,5%	100%
30-39	13,8%	5,2%	20,1%	26,4%	5,2%	13,3%	3,0%	10,1%	2,8%	100%
40-49	18,4%	3,7%	29,2%	15,5%	0,9%	14,4%	5,8%	8,8%	3,4%	100%
50-59	25,2%	2,1%	26,8%	9,5%	2,1%	13,7%	5,2%	10,3%	5,0%	100%
+ de 60	22,6%	1,0%	10,7%	14,7%	3,0%	19,3%	11,0%	9,9%	7,8%	100%
Total des volontaires	18,9%	9,0%	19,4%	14,3%	2,4%	16,5%	5,6%	9,1%	4,8%	100%

⁷⁵ La catégorie 'non défini' concerne des fonctions exercées à l'armée : celles-ci sont bien présentes dans cadre de l'emploi, mais pas dans celui du volontariat.

Tableau B12 : Secteurs d'activités bénévoles selon le niveau de formation

	Culture et associations socio-culturelles	Associations de jeunesse	Sport	Education, formation et recherche	Santé	Services sociaux	Organisations religieuses	Défense des droits et intérêts	Activités diverses ou non définies	Total
Aucun diplôme	21,9%	0,0%	13,1%	29,9%	0,0%	24,9%	10,9%	0,0%	0,0%	100%
Enseignement fondamental	22,3%	0,0%	32,2%	0,9%	1,4%	17,3%	5,3%	14,0%	6,5%	100%
Enseignement secondaire inférieur	14,8%	9,5%	17,0%	12,2%	2,6%	21,0%	6,9%	5,9%	9,9%	100%
Enseignement secondaire supérieur et post-secondaire	21,7%	14,4%	18,6%	13,0%	1,6%	17,0%	2,8%	6,1%	4,8%	100%
Enseignement supérieur non universitaire (bachelier)	20,8%	8,3%	20,1%	15,5%	2,6%	11,8%	6,1%	11,2%	3,5%	100%
Enseignement universitaire (master)	14,4%	3,8%	19,4%	17,3%	3,3%	18,7%	7,9%	12,2%	3,1%	100%
Total des volontaires	18,9%	9,0%	19,4%	14,3%	2,4%	16,5%	5,6%	9,1%	4,8%	100%

Tableau B13 : Secteurs d'activités bénévoles selon la situation socio-économique

	Culture et associations socio-culturelles	Associations de jeunesse	Sport	Education, formation et recherche	Santé	Services sociaux	Organisations religieuses	Défense des droits et intérêts	Activités diverses ou non définies	Total
A un emploi	20,0%	6,7%	25,1%	15,5%	2,0%	12,5%	4,0%	10,1%	4,0%	100%
Étudiant	7,3%	43,2%	11,1%	7,8%	2,0%	23,3%	1,8%	2,8%	0,8%	100%
Homme/femme au foyer	5,5%	0,0%	4,6%	28,7%	0,0%	15,9%	11,9%	6,2%	27,3%	100%
En incapacité de travail	21,7%	0,0%	11,1%	20,6%	3,2%	24,0%	4,1%	11,3%	3,9%	100%
Demandeur d'emploi	18,8%	19,1%	18,7%	6,6%	3,3%	15,5%	1,7%	15,1%	1,1%	100%
Pensionné/pré-pensionné	23,6%	1,3%	12,5%	12,3%	3,8%	21,1%	11,2%	8,7%	5,5%	100%
Autres, sans emploi	3,6%	0,0%	14,6%	12,0%	0,0%	53,2%	0,0%	8,8%	7,8%	100%
Total des volontaires	18,9%	9,0%	19,4%	14,3%	2,4%	16,5%	5,6%	9,1%	4,8%	100%

Tableau B14 : Nombre moyen d'heures de volontariat par an
et par caractéristique individuelle des volontaires, par Région et pour la Belgique

Caractéristique		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Genre	Hommes	152,8	211,4	224,9	212,7
	Femmes	146,0	167,7	167,7	166,2
Age	15-29	120,5	258,2	195,9	226,4
	30-39	161,8	104,3	147,6	122,4
	40-49	125,1	171,3	164,0	166,4
	50-59	155,9	178,4	226,9	189,6
	60+	208,0	208,7	248,4	220,2
	Niveau de formation	Aucun diplôme	36,0	218,0	70,9
Enseignement fondamental		72,5	168,9	136,8	157,0
Enseignement secondaire inférieur		255,3	163,9	247,8	200,2
Enseignement secondaire supérieur et post-secondaire		149,0	203,5	237,9	211,4
Enseignement supérieur non universitaire (bachelier)		140,8	221,6	165,5	199,8
Enseignement universitaire (master)		119,3	143,4	160,3	145,7
Situation socio-économique		A un emploi	108,5	159,4	165,7
	Étudiant	128,9	289,9	183,9	240,3
	Homme/femme au foyer	64,7	243,0	128,1	218,2
	En incapacité de travail	278,9	243,8	185,2	222,7
	Demandeur d'emploi	212,4	149,3	202,8	177,3
	Pensionné/pré-pensionné	206,9	212,2	286,7	233,2
	Autres, sans emploi	651,8	8,0	376,0	345,2

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bral, L., Carton, A., Noppe, J., Pauwels, G., Pickery, J. en Verlet, D. (2011), «Sociale, maatschappelijke en politieke participatie in Vlaanderen en Europa», in Noppe, J., Vanderleyden, L. en Callens, M., *De Sociale Staat van Vlaanderen 2011*, Studiedienst van de Vlaamse Regering, Bruxelles, pp.257-309

Breda, J. en Goyvaerts, K. (1996), *Vrijwilligerswerk vandaag : een eerste verkenning*, Koning Boudewijnstichting, Bruxelles

Bureau International du Travail (2011), *Manuel sur la mesure du travail bénévole*, Genève

Bureau International du Travail (2008), *Structure de la Classification internationale type des professions - 2008 (CITP-08)*, Genève

Cnaan, R.A., Handy, F. and Wadsworth, M. (1996), «Defining who is a volunteer : conceptual and empirical considerations», *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, vol. 25, n° 3, pp. 364-383

Dujardin, A., Loose, M., Gijssels, C. et Marée, M. (2007), *La mesure du volontariat en Belgique. Analyse critique des sources statistiques sur l'importance du volontariat dans le secteur associatif belge*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles

Dujardin, A. (2007), *La mesure du volontariat en Belgique. Analyse critique des sources statistiques sur l'importance du volontariat dans le secteur associatif belge - Annexe : répertoire des études francophones*, Centre d'Economie Sociale, ULg, Liège

European Parliament (2011), *Volunteering and Intergenerational Solidarity, Special Eurobarometer/wave 75.2*, TNS Opinion & Social, Bruxelles

GHK (2010), *Study on Volunteering in the European Union - Country Report Belgium*, Study on behalf of the European Commission

Hambach, E. (2014), *Vlaanderen vrijwilligt. Met kennis van zaken*, Politeia, Bruxelles

Institut des Comptes Nationaux (2015), *Comptes nationaux - Première estimation des comptes annuels 2014*, Banque Nationale de Belgique, Bruxelles

Institut des Comptes Nationaux (2012), *Comptes nationaux - Le compte satellite des institutions sans but lucratif 2009-2010*, Banque Nationale de Belgique, Bruxelles

Marée, M., Gijssels, C., Loose, M., Rijpens, J. et Francois, E. (2008), *Les associations en Belgique. Une analyse quantitative et qualitative du secteur*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles

Mertens, S. et Lefebvre, M. (2004), «La difficile mesure du travail bénévole dans les institutions sans but lucratif», in Institut des Comptes Nationaux, Le compte satellite des institutions sans but lucratif 2000 et 2001, Banque Nationale de Belgique et Centre d'Economie Sociale de l'ULg, Bruxelles, p.1-9.

Mertens, S. et al. (1999), Le secteur non marchand privé en Belgique. Résultats d'une enquête-pilote : panorama statistique et éléments de comparaison internationale, The Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project et Projet interuniversitaire sur le secteur non marchand en Belgique, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles

Musick, M. A. and Wilson, J. (2008), Volunteers: A Social Profile, Indiana University Press, Bloomington

Nations Unies (2009), Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité (CITI) - Révision 4, New York

Nations Unies (2003), Manuel sur les institutions sans but lucratif dans le système de comptabilité nationale, Publication des Nations Unies, New York

Plagnol, A. and Huppert, F. A. (2010), «Happy to help? Exploring the factors associated with variations in rates of volunteering across Europe», Social Indicators Research, 97(2), pp. 157-176

Salamon, L, Anheier, H., List, R., Toepler, S., Sokolowski, W. and Associates (1999), Global Civil Society. Dimensions of the Nonprofit Sector, The Johns Hopkins Center for Civil Society Studies, Baltimore MD

SPF Economie (2015), Labour Force Survey 2014/T4 - Technisch rapport, Bruxelles (note interne)

SPF Economie (2011), NACE-BEL 2008 - Nomenclature des activités économiques. Avec notes explicatives, Bruxelles

Fondation Roi Baudouin,
Fondation d'utilité publique
Rue Brederode 21, 1000 Bruxelles
info@kbs-frb.be
T. 02-500 45 55

Les dons sur notre compte
IBAN: BE10 0000 0000 0404
BIC: BPOTBEB1 sont fiscalement
déductibles à partir de 40 euros.

Fondation Roi Baudouin **Agir ensemble pour une société meilleure**

La Fondation Roi Baudouin est une fondation indépendante et pluraliste, active au niveau local, régional, fédéral, européen et international. Nous voulons apporter des changements positifs dans la société et, par conséquent, nous investissons dans des projets ou des individus qui peuvent en inspirer d'autres. En 2014, la Fondation Roi Baudouin et les Fonds qu'elle gère ont attribué 30 millions d'euros de soutien à 1.712 organisations et 270 individus pour des projets autour de la pauvreté, la santé, le développement, l'engagement sociétal, le patrimoine...

La Fondation organise également des journées d'études, des tables rondes, des expositions et partage des expériences et des résultats de recherche dans des publications (gratuites). Nous nouons des partenariats et stimulons la philanthropie 'via' et non 'pour' la Fondation Roi Baudouin.

2.122 personnes mettent leur expertise à disposition dans nos commissions d'experts, comités d'accompagnement, comités de gestion et jurys indépendants. Leur engagement bénévole garantit des choix de qualité, l'indépendance et le pluralisme.

La Fondation a été créée en 1976, à l'occasion des 25 ans de règne du roi Baudouin.

Merci à la Loterie Nationale et à tous les donateurs pour leur précieux soutien.

www.kbs-frb.be Abonnez-vous à notre e-news
Suivez-nous sur Facebook | Twitter | YouTube | LinkedIn



PUB N° 3367

Le volontariat en Belgique Chiffres-clés

